

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION
B. P. 179 KIGALI

CONFIDENTIEL

SYNTHESE DU RAPPORT
ANNUEL 1987

KIGALI, LE 31 DECEMBRE 1987

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION
B. P. 179 KIGALI

SYNTHESE DU RAPPORT
ANNUEL 1987

KIGALI, LE 31 DECEMBRE 1987

L'année 1987 a été marquée par les cérémonies de commémoration d'un heureux anniversaire: 25 ans d'indépendance, c'est-à-dire aussi 25 ans de politique étrangère axée sur la coopération au développement. Le 1er juillet 1987 fut alors une journée de fête et d'allégresse car le peuple rwandais a commémoré dans la joie les 25 ans de son indépendance retrouvée en y associant ses amis venus des pays limitrophes et des différentes régions africaines mais aussi des pays lointains d'Europe, d'Amérique et d'Asie. Plus de 41 délégations étaient présentes à Kigali à cette inoubliable occasion.

25 ans d'indépendance retrouvée, mais aussi 25 ans de la diplomatie rwandaise. En effet, 1987 fut également une année de bilan et de réflexion portant sur les acquis et l'avenir de notre politique extérieure axée sur le développement de notre pays en mettant l'accent sur les objectifs de bon voisinage et d'ouverture tous azimuts sur le monde pour promouvoir une coopération toujours plus fonctionnelle, plus agissante avec les pays voisins, avec les pays en voie de développement, avec les pays nantis et les organisations internationales.

La qualité et le niveau des délégations venus s'associer au peuple rwandais pour commémorer le 25ème anniversaire de son indépendance a bien montré les résultats positifs de notre diplomatie. Il s'agit des signes bien évidents de bonnes relations que le Rwanda entretient avec tous les pays épris de paix, de justice et de liberté et de sa présence agissante sur la scène internationale.

Ainsi, à part le Président du Kenya qui s'est fait représenter par son Ministre des Affaires Etrangères et le Président du Burundi dont le pays fêtait à la même date que le nôtre le 25ème Anniversaire de l'Indépendance, tous les autres Chefs d'Etat des pays voisins se sont associés à notre Fête. Venus de plus loin, le Roi des Belges, Baudouin 1er et la Reine Fabiola, le Président Sassou NGUESSO du Congo, Mademoiselle Maureen REAGAN qui représentait personnellement le Président REAGAN des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur Bally IAZIKOULIEV, Vice-Président du Praesidium du Soviet Suprême, la plus haute instance politique de l'Union Soviétique, pour ne citer que ceux-là, étaient parmi les nombreux représentants des pays amis et des organisations internationales et régionales qui ont assisté dans l'allégresse aux Festivités marquant le 25ème Anniversaire de l'Indépendance de notre pays.

Le soutien ainsi manifesté par les pays voisins et par d'autres pays amis traduit la sympathie acquise par le peuple rwandais au sein de la communauté internationale, en récompense des efforts que notre pays

déploie pour promouvoir et privilégier les relations inhérentes à la politique de bon voisinage et d'ouverture tous azimuts, aux fins de mobiliser une coopération active pour soutenir nos efforts de développement.

Dans ce cadre, le bon voisinage a, comme d'habitude, retenu particulièrement l'attention de notre diplomatie au cours de cette année.

Les plus hauts responsables du pays, le Chef de l'Etat en tête, se sont attachés à traduire dans les faits l'importance de ce concept, par des visites officielles de contact effectuées auprès des pays amis pour renforcer les relations d'amitié et de coopération.

C'est ainsi que le Président de la République a effectué une visite officielle en Tanzanie du 24 au 27 avril 1987 en réciproquant celle que le Chef de l'Etat tanzanien avait effectuée dans notre pays du 3 au 6 juillet 1986.

Cette visite officielle du Président de la République Rwandaise en Tanzanie a donné l'occasion aux Chefs d'Etat rwandais et tanzanien et à leurs collaborateurs d'examiner sur le plan politique divers points d'intérêt commun portant notamment sur la sécurité, sur le problème des irréguliers rwandais vivant en Tanzanie, sur la question des réfugiés rwandais ainsi que sur la libre circulation et le droit d'établissement dans les deux pays.

D'une manière globale, les deux parties ont souligné la nécessité de renforcer la coopération rwando-tanzanienne en matière de sécurité eu égard à l'importance que celle-ci revêt en tant que facteur primordial dans la politique de bon voisinage et dans le processus de développement.

Dans ce contexte, l'accent a été mis sur les mesures concrètes suivantes:

- les services rwandais et tanzaniens continueront à favoriser entre eux des échanges d'informations sur les questions liées à la sécurité;
- les responsables des services de sécurité devraient se rencontrer au moins une fois par an et chaque fois que de besoin pour examiner ensemble les questions d'intérêt commun;
- les deux pays favoriseront les rencontres régulières permettant la collaboration au niveau des autorités frontalières.

Lorsque le problème des irréguliers a été abordé, la partie rwandaise a voulu savoir le sort que le Gouvernement tanzanien pourrait réserver aux irréguliers rwandais suite à la mise en application d'une loi votée par le Parlement tanzanien en octobre 1986, concernant les étrangers vivant illégalement en Tanzanie. A ce sujet, la partie rwandaise fut assurée que les conditions de séjour des ressortissants rwandais vivant en Tanzanie seraient dûment régularisées en tenant compte de la qualité des relations qui unissent le Rwanda et la Tanzanie.

Concernant la question des réfugiés, abordée par la délégation rwandaise dans l'optique de sensibiliser la partie tanzanienne sur l'analyse qui ressort de la position du Comité Central du MRND préconisant l'intégration des réfugiés dans les pays d'accueil, la partie tanzanienne, tout en mettant davantage l'accent sur le problème global des réfugiés en référence aux Conventions internationales en la matière, a réaffirmé la disponibilité du Gouvernement tanzanien dans le cadre de sa politique d'accueil à l'égard des réfugiés.

A cette occasion, la partie tanzanienne a confirmé que, d'une manière générale, le Gouvernement tanzanien continuera à examiner la possibilité d'accorder la nationalité tanzanienne aux réfugiés en conformité avec sa politique et avec les dispositions pertinentes de la Convention de GENEVE et de celle de l'OUA, régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

A ce sujet, il y a lieu de se féliciter de ce que la Tanzanie est le pays voisin qui a naturalisé le plus grand nombre de réfugiés rwandais.

Concernant enfin le projet de Convention sur la libre circulation et le droit d'établissement soumis par la partie rwandaise pour être étudié en vue de permettre aux peuples des deux pays frères de vivre en véritable symbiose, la partie tanzanienne a indiqué qu'il a été transmis aux services compétents pour être analysé et que la réaction sera connue à l'une des prochaines sessions de la Commission mixte rwando-tanzanienne.

Il y a lieu de signaler brièvement que dans d'autres domaines, la visite effectuée par le Chef de l'Etat rwandais en République Unie de Tanzanie a permis d'examiner notamment les modalités pratiques de développer la coopération en matière de tourisme et dans le cadre de la lutte contre le braconnage et la fraude, de renforcer la coopération

.../...

déjà satisfaisante dans le domaine pénitentiaire et enfin de programmer des actions à mener dans le domaine des transports et communications, dont l'une est la construction des entrepôts rwandais à Isaka, dont la pose de la première pierre a été précisément effectuée par le Président de la République à l'occasion de sa dernière visite en Tanzanie.

Dans l'ensemble, la visite officielle effectuée par le Chef de l'Etat rwandais en Tanzanie en avril 1987 a constitué un indéniable témoignage de fraternité dans le cadre des relations de confiance établies entre le Rwanda et la Tanzanie. Effectivement, le fait que le Chef de l'Etat rwandais ait été associé à la célébration, le 26 avril 1987, du 23ème Anniversaire de l'Union entre le Tanganyika et Zanzibar qui a donné naissance à la République Unie de Tanzanie, que moins de trois mois après cette rencontre, le Président MWINYI ait répondu avec joie à l'invitation du peuple rwandais pour participer aux festivités marquant le 25ème Anniversaire de l'Indépendance du Rwanda démontrent que la Tanzanie et le Rwanda entretiennent des relations marquées par une parfaite harmonie et une volonté constante de renforcer ces relations dans l'esprit de la politique de bon voisinage.

Du 09 au 10 juin 1987, le Président de la République Rwandaise a séjourné à Khartoum, au Soudan pour participer au 5ème Sommet régional des sept pays de l'Afrique Centrale et Orientale (Rwanda, Zaïre, Uganda, Tanzanie, Kenya, Burundi et Soudan).

Eu égard au contexte politique qui a justifié la tenue du premier Sommet (initié par notre Chef d'Etat et ses Collègues du Zaïre et du Kenya pour soutenir le Président MUSEVENI qui venait de prendre le pouvoir), tenu à Goma le 29 janvier 1986, eu égard à l'esprit qui a caractérisé les rencontres progressivement élargies, du même genre, tenus respectivement à ENTEBBE, le 20 mars 1986, à NAIROBI du 14 au 15 juillet 1986 et à KIGALI, le 27 novembre 1986, le séjour à Khartoum du Chef d'Etat rwandais s'inscrivait également dans le cadre de l'entretien des relations de bon voisinage.

Même si certains problèmes politiques survenus entre quelques membres du groupe des sept ont amené certains d'entre eux à s'intéresser de moins en moins à ces rencontres (pour preuve: deux Chefs d'Etat seulement étaient présents au Sommet de Khartoum), dont l'objectif principal était précisément de promouvoir un cadre de concertation régulière au plus haut niveau en vue d'une meilleure collaboration en matière de politique et

de sécurité, le Chef de l'Etat rwandais a pour sa part tenu à participer personnellement au Sommet de Khartoum pour démontrer une fois de plus que le Rwanda reste convaincu que le dialogue et la concertation constituent la meilleure voie d'oeuvrer en faveur du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans tous les pays de notre région.

La participation du Président de la République Rwandaise au Sommet de Khartoum a été également le signe du devoir bien accompli puisque le Rwanda qui assurait alors la présidence en exercice du Sommet régional depuis fin novembre 1986, devait, de la façon la plus digne et la plus appropriée, effectuer la passation de pouvoir en remettant la présidence du Sommet, à la République du Soudan.

S'agissant des résultats concrets du Sommet de Khartoum, comme le Chef de l'Etat rwandais l'a souligné à l'ouverture, il devait servir une fois de plus de forum "de concertation continue permettant la préservation d'un climat d'entente et de confiance mutuelle propice à la stabilité et au développement".

Effectivement, à propos de la stabilité et de la sécurité, le Sommet de Khartoum a réitéré la position prise lors du Sommet de Kigali sur les réfugiés, engageant chaque Etat membre à prendre les mesures adéquates pour que les réfugiés ne constituent pas une menace à leur pays d'origine.

S'agissant des secteurs de développement, le Sommet de Khartoum a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir les échanges commerciaux, sur l'établissement des liens bilatéraux et régionaux dans le domaine des télécommunications et des liaisons aériennes entre les capitales respectives, sur l'encouragement des échanges culturels et sportifs, sur le renforcement de la coopération dans le domaine de l'information et enfin sur la promotion de la coopération universitaire et des rencontres scientifiques. Le Sommet de Khartoum a aussi exprimé sa préoccupation sur la situation en Afrique du Sud et en Namibie et a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle applique les sanctions globales et obligatoires contre Prétoria, afin d'amener l'Afrique du Sud à abandonner sa politique abjecte d'apartheid.

Mais l'événement qui a le plus mis en exergue cette année la pratique de la politique de bon voisinage, a été la rencontre qui a regroupé à Goma le 10 septembre 1987 le Président de la République du Zaïre et le Président de la République Rwandaise, pour accueillir leur Collègue, le Major BUYOYA nouveau Président de la République du Burundi, à la suite du coup d'Etat opéré dans ce pays sans effusion de sang le 3 septembre 1987.

Comme dans leur politique, le Rwanda et le Zaïre reconnaissent les Etats et non les régimes, les Chefs d'Etat rwandais et zaïrois se sont sentis dans le devoir d'apporter rapidement au nouveau Chef d'Etat burundais leur appui et leur soutien, afin de cultiver les relations de bon voisinage et de maintenir ainsi le climat de paix et de sécurité qui permet aux trois pays de la région regroupés au sein de la CEPGL, de consacrer leurs efforts aux problèmes de développement. Le soutien que le nouveau Président du Burundi reçut ainsi de ses Collègues du Zaïre et du Rwanda quelques jours à peine après sa prise de pouvoir venait à point nommé, pour l'aider à asseoir rapidement son autorité. C'est dans ce cadre que ses Homologues zaïrois et rwandais ne se posèrent pas la question de la continuation du mandat de Président en exercice du Sommet de la CEPGL que détenait l'ex-Président BAGAZA. Le Président BUYOYA accepta d'assurer cette présidence et c'est ainsi que le 10ème Sommet de la CEPGL se tiendra à Bujumbura du 16 au 17 janvier 1988.

Pour le Rwanda, les décisions qui avaient été prises lors du Sommet qui a réuni à Cyangugu le 3 juin 1987 le Président de la République Rwandaise et le Chef d'Etat burundais d'alors, Monsieur Jean-Baptiste BAGAZA, de redynamiser et de développer les relations de bon voisinage et de complémentarité économique restent de mise.

En effet, lors de la rencontre au Sommet de Cyangugu, les Chefs d'Etat rwandais et burundais ont eu des entretiens consacrés notamment aux relations bilatérales en référence à l'objectif de promouvoir la coopération entre la République du Burundi et la République Rwandaise dans les domaines politique et de sécurité, économique, commercial, technique, scientifique, social et culturel, tel que consacré par l'Accord Général de Coopération signé le 25 janvier 1985 à NGOZI.

Ils ont réitéré leur ferme détermination d'oeuvrer sans relâche pour renforcer toujours davantage les relations qui unissent fraternellement le peuple burundais et le peuple rwandais, dans l'optique d'une solidarité agissante et en tenant compte de l'importance fondamentale que revêt la politique de bon voisinage.

Abordant la coopération rwando-burundaise en matière de sécurité et d'immigration, les deux Chefs d'Etat ont réaffirmé l'engagement de veiller constamment à maintenir un climat permettant aux relations entre la République Rwandaise et la République du Burundi de se renforcer en tenant compte des intérêts complémentaires des deux peuples frères.

.../...

Dans cet esprit, les deux Chefs d'Etat ont souligné l'importance qu'ils attachent à la collaboration entre les services concernés des deux pays, notamment au niveau des autorités frontalières. Ils ont rappelé l'importance de cette collaboration pour favoriser la sécurité à la frontière commune et résoudre les problèmes éventuels inhérents à la circulation des personnes entre les deux pays.

Les deux Chefs d'Etat ont aussi abordé la question relative à la démarcation et à la matérialisation de la frontière entre les deux pays et ont à ce sujet, instruit la Commission technique ad hoc de poursuivre ses travaux et de soumettre son rapport dans les meilleurs délais.

Cette volonté politique de maintenir un climat de sécurité, d'entente et de solidarité entre les deux pays, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération l'a renouvelée de la part du Gouvernement rwandais au Président de la République du Burundi lors de l'audience que ce dernier a bien voulu lui accorder à Bujumbura en date du 17 novembre 1987.

A cette occasion, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, après avoir exposé, en qualité de Président en exercice du Conseil des Ministres et Commissaire d'état de la CEPGL, la situation de cette Organisation, a réitéré au Chef de l'Etat burundais la détermination sincère du Gouvernement rwandais à oeuvrer à la politique de bon voisinage à tous les niveaux: non seulement au niveau des rencontres au Sommet, mais aussi au niveau des rencontres entre les autorités frontalières et entre les populations des deux pays.

Chaque fois que le Chef de l'Etat rwandais n'a pas été en mesure de se rendre personnellement dans les pays voisins pour renforcer les relations d'amitié et de bon voisinage, il a envoyé ses proches collaborateurs. Les principales visites qu'il y a lieu de rappeler dans ce sens portent sur les missions de concertation ou de soutien aussi bien au niveau des Gouvernements que des formations politiques.

Ainsi, le Secrétaire Général du MRND a séjourné à Kinshasa du 17 au 22 mai 1987 pour représenter le Rwanda aux Festivités du 20 mai qui ont marqué le 20ème Anniversaire du Mouvement Populaire de la Révolution, Parti-Etat en République du Zaïre.

.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a affectué les missions suivantes dans le cadre du bon voisinage:

Le 5 février 1987, il a effectué une mission au Burundi pour remettre au Président burundais un message de son Homologue rwandais.

Le 29 mars 1987, il a effectué une mission au Zaïre pour remettre au Président MOBUTU un message de son frère et ami le Président HABYARIMANA. A cette même occasion, le Ministre s'est rendu au Congo pour remettre au Président SASSOU NGUESSO un message du Chef de l'Etat rwandais.

Le 8 avril 1987, il s'est rendu au Burundi pour remettre au Chef d'Etat burundais l'invitation lui adressée par le Président de la République Rwandaise pour la rencontre bilatérale au Sommet qui a eu lieu à Cyangugu le 3 juin 1987. A cette même occasion, le Président de la République du Burundi reçut l'invitation à participer aux Festivités du 25ème Anniversaire du Rwanda et fut sollicité pour le soutien du Burundi du candidat rwandais qui devait être reconduit, en juillet 1987 au poste de Secrétaire Général Adjoint de l'OUA.

Le 25 mai 1987, il s'est rendu à Nairobi, porteur d'un message personnel du Président rwandais au Président Daniel arap MOI du Kenya.

Le 24 juin 1987, il s'est rendu à Kinshasa porteur d'un message personnel du Président de la République Rwandaise au Président de la République du Zaïre.

Enfin, le 2 décembre 1987, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est rendu à Bujumbura porteur d'un message personnel du Président rwandais au Chef de l'Etat burundais.

S'agissant des autres missions que diverses hautes autorités rwandaises ont effectuées au cours de l'année 1987 pour entretenir le climat de bon voisinage, il y a lieu de rappeler que la délégation rwandaise conduite par le Lieutenant-Colonel RUSATIRA Léonidas, membre du Comité Central du MRND, a participé le 26 janvier 1987 à Kampala, aux Festivités marquant le premier anniversaire de la prise du pouvoir par le NRM/NRA.

Il faut rappeler également que M.NTEZIRYAYO Siméon, Ministre à la Présidence de la République, a effectué une mission en Uganda, le 18 mai 1987, pour remettre au Chef de l'Etat ugandais un message personnel de Son Collègue rwandais.

.../...

Du 1er au 11 février 1987, M.KAREMERA Edouard, Ministre des Relations Institutionnelles a effectué une mission respectivement à Kinshasa et à Brazzaville, porteur de messages du Président de la République Rwandaise aux Chefs d'Etat respectivement du Zaïre et du Congo.

Du 9 au 12 juin 1987, le Ministre rwandais de l'Intérieur et du Développement Communal a effectué une visite officielle au Burundi au cours de laquelle il a évoqué avec les autorités burundaises les relations de bon voisinage en passant en revue quelques problèmes qui se posaient, portant notamment sur l'esprit de compréhension qui doit caractériser les travaux de la Commission Mixte rwando-burundaise chargée de la matérialisation de la frontière commune, sur le problème des irréguliers à la frontière, sur les relations entre les populations des zones frontalières, sur la coopération en matière de sécurité etc... Sur toutes ces questions, les deux parties réitérèrent leur engagement à conjuguer les efforts pour que la paix et la sécurité règnent réellement entre les deux pays.

Du 23 au 26 juin 1987, M.NYANDWI Charles, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a effectué une mission à Dar-Es-Salaam porteur d'un message du Chef de l'Etat rwandais à son Homologue tanzanien.

Du 23 au 27 juin 1987, M.BIZIMUNGU Casimir, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales a effectué une mission au Kenya, porteur d'un message du Chef de l'Etat rwandais au Président Daniel arap MOI.

Du 22 au 31 octobre 1987, une délégation conduite par le Dr. NTABOMVURA Venant, Président de la Commission Politique du Comité Central du MRND et Recteur de l'UNR s'est rendue à Dodoma pour représenter le Rwanda aux travaux du 3ème Congrès ordinaire du Parti CHAMA CHA MAPINDUZI de la République Unie de Tanzanie.

L'intérêt que le Rwanda a ainsi accordé aux pays voisins a retenu l'attention de ces derniers qui ont à leur tour cherché à garder le contact politique avec notre pays.

C'est ainsi que, pour le Zaïre, outre la présence au Rwanda du Président MOBUTU aux Festivités du 1er juillet 1987, le Président du Conseil Législatif du Zaïre (alors Citoyen KASONGO MUKUNDJI qui a été remplacé fin septembre 1987 par le Citoyen KALUME KAHAMBWE) a, du 24 février au 3 mars 1987, effectué une visite officielle dans notre pays.

.../...

Pour l'Uganda, hormis la participation du Président Yoweri MUSEVENI et de son épouse aux Festivités qui ont marqué le 25ème Anniversaire de l'Indépendance de notre pays, le Ministre ugandais de l'Intérieur, Honorable Paul KAWANGA SSEMOGERERE a effectué une visite officielle au Rwanda du 6 au 9 janvier 1987. Le Ministre ugandais de la Coopération Régionale, Professeur Ponciano S.MULEMA est arrivé au Rwanda le 10 juillet à la tête d'une délégation qui devait participer aux travaux de la session de la Commission Mixte rwando-ugandaise dont un volet important intéresse les problèmes politiques et de sécurité.

En effet, au cours de la deuxième session de la Grande Commission mixte de coopération rwando-ugandaise tenue à Kigali du 10 au 14 juillet 1987, les deux délégations ont examiné, sur le plan politique, les questions relatives à la sécurité à la frontière, à l'immigration et à la restauration des bornes-frontières.

La sécurité à la frontière avait déjà fait l'objet de longues discussions au cours de la réunion de la sous-commission nationale mixte rwando-ugandaise chargée des problèmes de sécurité, qui s'est tenue à Kabale du 28 au 30 avril 1987.

A Kabale comme à Kigali, le problème de la sécurité à la frontière a été abordé sous le volet échanges frontaliers et fraude que la partie ugandaise continue à prendre l'un pour l'autre, justifiant ainsi certaines exactions commises à la frontière au détriment de la population rwandaise sous prétexte de lutter contre la fraude.

En effet, les efforts déployés jusqu'ici par la partie rwandaise pour expliquer à la partie ugandaise le caractère obligé des échanges quotidiens entre les populations frontalières, n'ont pas empêché les autorités ugandaises de continuer à considérer comme de la fraude tout produit qui passe la frontière vers le Rwanda au titre des échanges quotidiens entre les populations frontalières.

Ainsi, force est de constater qu'aussi longtemps que la partie ugandaise considérera que ce que les populations frontalières échangent quotidiennement pour l'usage courant constitue de la fraude, la paix et la sécurité à la frontière rwando-ugandaise resteront compromises car chaque balle tirée sur un ressortissant rwandais sera justifiée par la lutte contre la fraude !

.../...

Le problème de la sécurité avait été également abordé sous le volet violation de la frontière et banditisme et vols à main armée.

Sur ces points, la réunion de la dernière Commission mixte avait noté avec satisfaction que depuis la réunion de sécurité tenue à Kabale en avril 1987, très peu de cas sérieux de violation de la frontière, de banditisme et de vols à main armée avaient été enregistrés.

Malheureusement, par la suite, la population frontalière rwandaise, spécialement celle du MUTARA a continué à être perturbée par les attaques de bandits disposant d'armes automatiques en provenance de l'Uganda et à souffrir de l'indiscipline des militaires ugandais spécialement ceux du détachement de Kamwezi qui terrorisent les Rwandais habitant en face dans la Commune de MUVUMBA.

S'agissant du problème de l'immigration, lié aussi à la sécurité, il y a lieu de rappeler que lors de la réunion de la dernière grande commission mixte rwando-ugandaise, il avait été convenu de faciliter les formalités d'immigration des populations frontalières en se mettant d'accord sur les documents de voyage à utiliser par les frontaliers se rendant dans l'un ou l'autre pays. Ainsi, les Rwandais utiliseraient en plus de leur carte d'identité, les laisser passer tenant lieu de passeport (LPTLP) qu'ils présenteraient à leur arrivée dans le Gombolola ugandais frontalier aux responsables des Comités de résistance au niveau du village, tandis que les ugandais utiliseraient le laisser passer (MIG) approuvé à la réunion de Kabale fin avril 1987, qu'ils présenteraient aux responsables de Comités de cellules de l'endroit visité dans la Commune frontalière rwandaise. Il avait été décidé que si les autorités ugandaises compétentes avalisent cet arrangement, ces documents pour frontaliers ne porteraient pas de visas et devaient entrer en vigueur avant la fin du mois d'octobre 1987.

Cependant jusqu'ici aucune réponse concrète n'est donnée au sujet de ces documents, malgré les nombreux rappels effectués auprès des autorités compétentes par notre Ambassade à Kampala.

Le même problème se pose au sujet de la proposition qui avait été faite par la partie rwandaise de supprimer d'abord les frais de visas et même d'envisager la suppression totale du système de visas entre les deux pays. La partie ugandaise avait promis d'examiner rapidement la proposition et de donner sa position, mais jusqu'ici cette position du Gouvernement ugandais reste attendue.

.../...

Le seul point d'ordre politique qui paraît avoir connu une suite positive est celui relatif à la restauration des bornes-frontières. En effet, la sous-commission mixte chargée de la restauration des bornes-frontières s'est réunie à Kigali en janvier 1987 pour notamment confier à un comité conjoint d'experts désigné, la mission de parcourir la frontière afin d'identifier l'emplacement des bornes et leur état. Elle s'est réunie une deuxième fois à Kabale en octobre 1987 pour examiner le rapport des experts. De ce rapport, il ressort que toutes les bornes, sauf une, ont été détruites, mais que leur emplacement reste visible sur le terrain. La sous-commission s'est réjouie de constater qu'il n'y a aucune divergence d'interprétation entre les deux délégations, sur l'emplacement des bornes-frontières. Elle a donné un nouveau mandat au Comité d'experts pour finaliser les travaux préliminaires précédant la reconstruction proprement dite des bornes-frontières.

Pour la Tanzanie, outre la présence au Rwanda du Président Hassan MWINYI à la Fête du 1er juillet 1987, le Ministre tanzanien de l'Intérieur, Ndugu Muhiddin KIMARIO a effectué une visite officielle au Rwanda du 31 mars au 3 avril 1987.

Du côté kenyan, le Ministre des Affaires Etrangères M.Elijah MWANGALE (il a été par la suite remplacé à ce poste par Dr.Zakary T.ONYONKA) a effectué une visite officielle dans notre pays du 1er au 5 mai 1987. Sur le plan politique, la visite au Rwanda du Ministre kenyan des Affaires Etrangères a permis d'évoquer l'état des relations entre le Kenya et l'Uganda. A ce sujet, lors de l'audience que le Président de la République Rwandaise a accordée au Chef de la diplomatie kenyane, Il a insisté sur la nécessité de transcender les divergences et les dissensions momentanées qui peuvent surgir et a recommandé de maintenir les contacts et de faire prévaloir la concertation.

Sur le plan des relations rwando-kenyanes, les entretiens ont permis d'attirer l'attention sur le problème de visas qui a des incidences sur le mouvement des transports entre le Kenya et le Rwanda. Sur ce point, le Rwanda a souhaité que le Kenya accorde aux transporteurs rwandais un visa de longue durée comme le Rwanda en donne aux transporteurs kenyans, pour éviter les tracasseries administratives qui ralentissent le mouvement du transport des marchandises entre les deux pays.

L'attention du Ministre des Affaires Etrangères kenyan a été également attirée sur le problème des personnes d'origine rwandaise

.../...

établies dans la région de Kéricho au Kenya, en demandant qu'une nette distinction soit établie entre ces émigrés économiques et les réfugiés rwandais au Kenya et en sollicitant la **comprehension** des autorités kenyanes pour que les intéressés conservent leur emploi et leurs biens dans cette région où ils sont établis depuis une quarantaine d'années et que même une décision politique puisse être appliquée dans le sens de leur intégration.

L'importance que le Kenya et le Rwanda attachent au renforcement de leur coopération dans le domaine des télécommunications a été également soulignée en insistant particulièrement sur la mise en place de liaisons directes, tenant compte des excellentes relations qui existent entre les deux pays et du volume de leurs échanges commerciaux.

Du 28 avril au 5 mai 1987, le Ministre Kenneth S.MATIBA, alors chargé des Travaux Publics, du Logement et de l'Aménagement du Territoire (il a été muté au Ministère de la Santé en juillet 1987 et remplacé à son poste par M.MWAMUNGA), a effectué une visite officielle au Rwanda. Un mois avant, le Ministre kenyan du Commerce et de l'Industrie, Professeur Jonathan NGEN'O (actuellement Ministre uniquement du Commerce) avait effectué une visite au Rwanda à la tête d'une délégation d'hommes d'affaires kenyans qui ont participé à l'Exposition Commerciale organisée par la partie kenyane à Kigali du 25 au 29 mars 1987.

Ces visites ministérielles qui se sont déroulées dans un intervalle de moins de trois mois ont démontré que le Gouvernement kenyan et le Gouvernement rwandais sont déterminés à renforcer davantage leurs relations d'amitié et de coopération.

Pour le Burundi, les visites politiques effectuées au Rwanda en 1987 sont celle de la délégation présidentielle qui a assisté aux travaux du Sommet de Cyangugu en juin 1987 et celle de la délégation burundaise conduite par le Lieutenant-Colonel MANDI Stanislas avant le coup d'Etat survenu le 3 septembre 1987, il était membre du Comité Central de l'UPRONA et Ministre à la Présidence de la République qui a assisté aux Festivités qui ont marqué le 25ème Anniversaire de l'Indépendance de notre pays.

Avant de considérer la politique du Rwanda au-delà du bon voisinage, il sied d'évoquer ici la question des réfugiés rwandais et l'évolution qu'elle a enregistrée au cours de l'année 1987.

Il s'avère en effet approprié de rapprocher cette question des réfugiés rwandais des autres points en rapport avec la politique de bon voisinage, car les implications de la question des réfugiés rwandais sont d'une importance et d'une sensibilité plus grandes dans les pays voisins où ces réfugiés vivent en grand nombre, que dans d'autres pays.

A ce sujet, il sied de rappeler que dans le cadre de la politique de paix et d'unité que la Deuxième République mène pour promouvoir le développement du pays, le Gouvernement rwandais a entrepris de mettre en application la position du Rwanda sur les réfugiés rwandais telle que rendue publique le 26 juillet 1986 par le Comité Central du MRND, en s'attachant sur le plan diplomatique, à expliquer auprès des partenaires la justesse et le bien-fondé de cette position qui préconise notamment que l'intégration dans le pays d'accueil est la meilleure solution durable au problème des réfugiés, là où le rapatriement volontaire n'est pas réalisable.

C'est ainsi que la délégation rwandaise qui a participé aux travaux de la 45ème session du Conseil des Ministres de l'OUA qui s'est tenue à Addis-Abéba du 23 février au 1er mars 1987, a défendu le principe d'intégration tel que défini ci-avant, lorsque le Conseil était en train d'examiner le point relatif à la situation des réfugiés en Afrique.

Malgré les nombreuses explications données pour faire accepter le point de vue du Rwanda, les délégations présentes sont restées intraitables, préférant parler seulement du rapatriement.

La leçon tirée des débats menés à cette occasion est que l'approche la plus sage serait d'éviter à l'avenir d'aborder la question dans les instances internationales, mais plutôt de privilégier les négociations au niveau bilatéral tout en favorisant les contacts avec les réfugiés comme l'a recommandé le Chef de l'Etat, pour les tirer de leur méfiance, leur expliquer la situation socio-économique du Rwanda qui rend difficile leur retour en masse, les assurer une fois de plus des possibilités leur offertes de faire des visites à leurs compatriotes restés au Rwanda et les amener à se convaincre eux-mêmes de la nécessité de s'installer dans les pays où ils vivent, tout en gardant le contact avec leurs compatriotes vivant au Rwanda.

C'est ce que le Président de la République a traduit dans le concret au cours de la rencontre qu'il a eue à Québec en septembre 1987 en marge du Sommet de la Francophonie, avec tous les ressortissants rwandais vivant au Canada qui ont pu venir à cette rencontre.

.../...

A cette occasion, Il a déclaré notamment que son voeu serait que l'expression "réfugiés rwandais" puisse disparaître de l'usage courant, pour ne plus parler que de "ressortissants rwandais installés à l'étranger".

Pour répondre à ce voeu du Chef de l'Etat cherchant à aboutir à une grande compréhension, à une symbiose entre tous les ressortissants rwandais vivant au pays et à l'étranger, des instructions ont été données aux missions diplomatiques du Rwanda à l'extérieur, d'associer les réfugiés rwandais vivant dans leurs juridictions, à la célébration des festivités qui ont marqué le 25ème Anniversaire de l'Indépendance de notre pays.

Cela fut fait et dans l'ensemble des résultats furent satisfaisants car beaucoup de réfugiés accueillirent bien ce geste et assistèrent à la réception organisée. Comme il fallait évidemment s'y attendre, quelques réfugiés, surtout dans les pays limitrophes, refusèrent de répondre à l'invitation, soit qu'ils craignaient du côté des autorités du pays d'asile, de perdre leur statut de réfugiés, soit qu'ils craignaient d'être mal vus ou traités de traîtres par quelques-uns de leurs congénères qui entretiennent encore des idées revanchardes.

Quoiqu'il en soit, il y a lieu de se féliciter de ce que cette approche a abouti à des résultats sensiblement positifs dans les contacts, surtout avec les réfugiés rwandais intellectuels qui vivent aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Suisse...

Au-delà du bon voisinage, notre diplomatie a favorisé la politique d'ouverture tous azimuts, dans l'optique de consolider et d'étendre le réseau d'amitiés permettant à notre pays de bénéficier des appuis nécessaires dans son processus de développement.

C'est dans l'objectif de consolider toujours davantage les relations d'amitié et de coopération établies avec nos divers partenaires que l'attention a été mobilisée jusqu'au Chef de l'Etat qui, au cours de la période du 14 septembre au 5 octobre 1987, a effectué une visite officielle respectivement dans le Département français du LOIRET et dans le Land de Rhénanie-Palatinat en République Fédérale d'Allemagne.

La visite du Président de la République Rwandaise dans le Loiret a permis de lancer officiellement le jumelage-coopération entre le Département du Loiret et la Préfecture de Butare, ajoutant ainsi une dimension complémentaire à la coopération franco-rwandaise.

.../...

Quant à la visite officielle de travail effectuée à Mayence (RFA), elle s'inscrivait dans le cadre du renforcement constant des relations d'amitié et de coopération exemplaire qui sont établies entre le Land de Rhénanie-Palatinat et la République Rwandaise.

C'est dans ce même cadre qu'il faudrait placer la participation du Président de la République Rwandaise en personne, à la 2ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, tenue à Québec du 2 au 4 septembre 1987.

En effet, en participant au plus haut niveau, à ce Sommet de Québec, le Rwanda a voulu d'une part prouver l'intérêt qu'il attache à ce forum original de concertation entre les pays du Nord et du Sud, qui permet d'affermir leur solidarité et de favoriser une meilleure connaissance réciproque des différents partenaires de la francophonie et de leurs dirigeants, afin que les nations industrialisées appartenant à ce groupe apportent leur appui aux pays les plus démunis (le Canada a donné l'exemple en effaçant les dettes que lui devaient sept pays africains) et que tous les pays du groupe conjuguent leurs efforts pour relever les défis auxquels la langue française fait face en tant que moyen de communication tant littéraire que culturelle et technique dans le monde moderne.

Mais d'autre part, en participant à ce Sommet, notre pays a voulu traduire le sentiment d'estime et d'attachement à l'égard du Canada, pays hôte du Sommet, pour les relations d'amitié sincère et de coopération très agissante que ce pays entretient avec le Rwanda.

C'est aussi dans l'optique de renforcer les relations avec les partenaires et amis du Rwanda qu'il y a lieu de rappeler les visites que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuées dans plusieurs pays, en 1987.

Ainsi, au cours du mois de janvier 1987, on notera la visite de travail effectuée aux Pays-Bas du 15 au 16, pour examiner avec les autorités néerlandaises, l'état de la coopération entre leur pays et le Rwanda et rencontrer les opérateurs du secteur privé néerlandais; la visite de contacts effectuée à Rome le 23 janvier 1987 pour exprimer aux autorités italiennes le souhait de voir se concrétiser rapidement les décisions prises pour aider notre pays; la visite de travail effectuée à Paris les 21 et 22 janvier 1987 pour maintenir les contacts directs avec les autorités françaises, dans le cadre

du suivi des entretiens que le Président de la République Rwandaise avait eus avec le Premier Ministre français Monsieur Jacques CHIRAC lors du Sommet franco-africain à Lomé en novembre 1986; la visite d'amitié effectuée en Belgique, du 26 au 28 janvier 1987 sur invitation du Secrétaire d'Etat belge chargé de la coopération, pour notamment assurer le suivi des entretiens que le Président de la République avait eus avec les hautes autorités belges lors de la visite privée qu'il a effectuée en Belgique en septembre 1986.

En mai 1987, la visite effectuée en République Fédérale d'Allemagne du 17 au 19 mai 1987, pour sonder les intentions des partenaires en matière de coopération, dans la perspective des négociations germano-rwandaïses qui devaient se tenir à Kigali du 10 au 13 juin 1987; la visite effectuée en Suisse pour sonder nos partenaires suisses sur leurs intentions en matière de coopération, dans la perspective des travaux de la Commission Mixte rwando-suisse qui se sont tenus à Kigali du 23 au 27 novembre 1987; la visite effectuée en Autriche le 22 mai 1987 pour examiner avec les autorités autrichiennes, les possibilités de renforcer la coopération entre leur pays et le Rwanda; la visite effectuée le même jour auprès du Fonds de l'OPEP à Vienne pour passer en revue avec le Directeur Général du Fonds, l'état de la coopération entre cet organisme et notre pays et examiner les perspectives de cette coopération.

En novembre 1987, la visite de travail effectuée à Alger du 2 au 4 novembre 1987 pour participer aux travaux de la session de la Commission Mixte rwando-algérienne, travaux en marge desquels le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a eu des entretiens avec le Chef de l'Etat algérien ainsi qu'avec quelques-uns de ses proches collaborateurs, pour faire le point des relations d'amitié et de coopération entre l'Algérie et le Rwanda.

Sur le plan politique et diplomatique, le résultat le plus marquant de cette visite est la promesse ferme donnée par les plus hautes autorités algériennes d'installer à Kigali dès le début de l'année 1988, une Ambassade algérienne résidente. Pour concrétiser cette promesse, l'attaché financier de l'Ambassade d'Algérie à Tokyo a été muté et est arrivé à Kigali le 29/12/1987 pour procéder à l'ouverture de l'Ambassade d'Algérie à Kigali.

Dans ce même cadre de renforcer les relations d'amitié et de coopération avec les partenaires, il y a lieu de rappeler qu'une délégation conduite par Monsieur KAVARUGANDA, Président de la Commission de la politique et de la coopération internationales du Comité Central du MRND et Président de la Cour de Cassation a quitté Kigali le 14 avril 1987 pour Pyongyang (RPDC), pour représenter le Rwanda aux festivités qui ont marqué le 75ème Anniversaire de la naissance du Président KIM IL SUNG.

.../...

Le Professeur KARENZI P.Claver, Président de la Commission Scientifique du Comité Central du MRND était à la tête d'une délégation qui a représenté le Rwanda aux festivités qui ont marqué le 5 juillet 1987, le 25ème Anniversaire de l'Indépendance de l'Algérie.

Monsieur KAREMERA Edouard, Membre du Comité Central du MRND et Ministre des Relations Institutionnelles a conduit à Addis-Abéba une délégation qui a représenté le Rwanda aux cérémonies qui ont marqué le 10 septembre 1987, la proclamation de la République Démocratique Populaire d'Ethiopie.

Monsieur HABANABAKIZE Thomas, Membre du Comité Central du MRND et Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal a conduit au Niger une délégation qui a représenté le Rwanda aux obsèques du Président Seyni KOUNTCHE du Niger qui ont eu lieu le 13 octobre 1987 à Niamey.

Monsieur NTAHOBALI Maurice, Président du Conseil National de Développement a conduit une délégation qui a participé à Moscou du 31 octobre au 8 novembre 1987, aux festivités qui ont marqué le 70ème Anniversaire de la Grande Révolution Socialiste d'Octobre.

Sans devoir relever toutes les missions effectuées et leur destination respective, il y a lieu de noter que le nombre de délégations rwandaises dirigées soit par le Président de la République soit par des Membres des Corps Constitués ou par de hauts fonctionnaires s'est élevé cette année à 476 soit 259 en Afrique, 153 en Europe, 38 en Amérique et 26 en Asie. Les missions de ces délégations avaient toutes pour objet la concrétisation de notre politique de bon voisinage et d'ouverture tous azimuts aux fins de mobiliser tant au niveau bilatéral que multilatéral une coopération active pour soutenir nos efforts de développement.

Les visites que diverses personnalités étrangères ont effectuées dans notre pays sont aussi à rappeler en évoquant l'objectif de consolider les amitiés acquises.

Ainsi, parmi les plus marquantes, il y a lieu de souligner la visite officielle que le Roi Baudouin Ier des Belges et la Reine Fabiola ont effectuée au Rwanda du 2 au 3 juillet 1987 après avoir participé aux festivités du 25ème anniversaire de l'Indépendance de notre pays.

Cette visite officielle au Rwanda du couple royal belge a constitué un témoignage éclatant de l'amitié que se portent les Gouvernements et les peuples belges et rwandais. Elle a aussi permis aux hauts responsables des

.../...

deux pays d'examiner ensemble les voies et moyens de renforcer la coopération belgo-rwandaise en mettant l'accent sur la cogestion des moyens humains, matériels et financiers affectés aux projets de coopération, de manière que chaque partie se sente pleinement satisfaite des actions de coopération réalisées.

Il y a lieu également de signaler l'arrivée au Rwanda le 17 février 1987, d'une délégation du Loiret conduite par Monsieur Kleber MALECOT, Président du Conseil Général du Loiret; l'arrivée le 19 février 1987, d'une délégation conduite par Monsieur Kurt BOECKMAN alors Ministre de l'Intérieur et des Sports du Land de Rhénanie-Palatinat pour une visite officielle au Rwanda; l'arrivée au Rwanda le 20/3/1987, de Monsieur Mohamed ABERKANE, Vice-Ministre chargé de la Coopération auprès du Ministère algérien des Affaires Etrangères, pour des entretiens avec les autorités rwandaises sur la coopération rwando-algérienne; la visite officielle au Rwanda, à partir du 7 mai 1987, de Madame Monique LANDRY, Ministre des Relations Extérieures du Canada; la visite officielle au Rwanda, à partir du 16 juin 1987, de Monsieur FOCCART, Conseiller du Premier Ministre français Monsieur Jacques CHIRAC; la visite officielle entamée le 26 juin 1987 par une délégation de dix Bourgmestres de Rhénanie-Palatinat, conduite par Monsieur Peter BASTEN, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur et des Sports du Land de Rhénanie-Palatinat et enfin, l'arrivée au Rwanda le 21 juillet 1987, de Madame Dr. IRMAGAD ADAM-SCHWAETZER, membre du Bureau Politique du FDP et Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, pour une visite officielle précédée par l'ouverture et la clôture d'un congrès médical de ceux dont la RFA (Land de Rhénanie-Palatinat) assure régulièrement le financement.

Dans le cadre de la politique d'ouverture, de bon voisinage, de non alignement et de neutralité positive prônée par le MRND, la diplomatie rwandaise s'est attachée au cours de l'année 1987, à étendre le réseau d'amitiés qui permettent d'avoir un cercle plus élargi de relations susceptibles de faire bénéficier à notre pays d'appuis nécessaires à son processus de développement.

C'est ainsi que le bureau de la Mission Permanente du Rwanda auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a été transféré cette année à Berne (Suisse), au titre d'une Ambassade résidente étendant sa juridiction sur la confédération suisse et sur l'Office des Nations Unies à Genève qui avant, dépendaient de l'Ambassade du Rwanda à Bonn.

.../...

L'installation de l'Ambassade à Berne a ainsi permis d'alléger le travail de l'Ambassade rwandaise à Bruxelles qui a pu ainsi céder à l'Ambassade de Bonn tous les pays nordiques. Cela constitue pour le Rwanda une preuve de plus des efforts déployés pour pratiquer la politique d'ouverture et pour mettre ses missions diplomatiques dans les conditions optimales pour promouvoir les relations d'amitié et de coopération avec les pays amis.

C'est dans le cadre de cette politique d'ouverture que le 30 octobre 1987, la République Rwandaise et le Royaume de Thaïlande ont établi les relations diplomatiques et ont décidé d'échanger les représentants diplomatiques au niveau d'Ambassadeurs.

De même, en septembre 1987, le Rwanda a autorisé la réouverture de l'Ambassade de la République de Corée, fermée en 1975 sur décision des Sud-coréens eux-mêmes dès qu'ils ont vu arriver les Nord-coréens pour installer leur mission diplomatique au Rwanda.

Cette réouverture de l'Ambassade sud-coréenne constitue un signe de plus de la politique de non alignement et de neutralité positive du Rwanda dans la mesure où les relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud n'ont pas influencé la décision du Rwanda d'accepter le retour des Sud-coréens en dépit des relations d'amitié et de coopération qui entretiens se sont développées avec la République Populaire Démocratique de Corée.

Le retour des Sud-coréens au Rwanda a offusqué nos amis nord-coréens qui, dans le contexte de l'antagonisme entre PYONGYANG et SEOUL, veulent garder l'exclusivité des relations avec notre pays alors que dans d'autres pays la cohabitation des deux Corée ne pose aucun problème.

Mais les autorités rwandaises leur ont fait comprendre que le retour des Sud-coréens ne signifie pas que le Gouvernement rwandais va changer son attitude vis-à-vis de la République Populaire Démocratique de Corée. Les autorités rwandaises ont par ailleurs fait remarquer aux Nord-coréens que si comme ils le disent, ils recherchent vraiment la réunification pacifique de la Nation coréenne, ils ne devraient pas refuser la cohabitation au Rwanda avec les Sud-coréens.

Devant la position sans équivoque ainsi adoptée par le Gouvernement rwandais sur cette question, les Nord-coréens ont fini par accepter les faits. Ils n'ont d'ailleurs pas tardé à constater que le Rwanda avait bien tenu sa promesse puisque quelques jours après le Discours prononcé au nom du Gouvernement rwandais, par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, à la Tribune des Nations Unies à la 42ème Session de l'Assemblée Générale de l'ONU, l'Ambassadeur de la RPDC en poste à Kigali a demandé une audience au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour remercier le Gouvernement rwandais d'avoir défendu la cause de la réunification de la Nation coréenne. A cette occasion, l'Ambassadeur s'est déclaré heureux de voir que l'attitude du Rwanda vis-à-vis de la République Populaire Démocratique de Corée n'a effectivement pas changé.

S'agissant de la vie des Organisations Régionales au cours de l'année 1987, elle a été essentiellement marquée par des actions de redynamisation, tant il est vrai que dans la plupart de ces Organisations la tendance générale était un certain relâchement du dynamisme initial, voire, à des exceptions près, une véritable léthargie. Cela s'explique principalement par la persistance de la crise économique mondiale qui pèse de tout son poids, d'une part sur les préoccupations de politique intérieure des Etats membres et, d'autre part, sur les finances mêmes desdites Organisations, la première situation expliquant l'autre.

Les principales questions politiques débattues au sein des Organisations Régionales cette année ont essentiellement un caractère répétitif. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement vu que les mêmes pays, membres d'Organisations différentes, sont confrontés aux mêmes problèmes politiques et économiques. Ce sont donc ces problèmes qui ont constitué les principaux thèmes des réunions de l'OUA, de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la Ligue des Etats Arabes et d'autres rencontres à caractère politique, aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral.

Il s'agit principalement du problème de la dette extérieure de l'Afrique, de la situation en Afrique Australe et en Namibie, au Moyen-Orient et en Palestine, de la situation au Sahara Occidental, de la guerre Iran-Irak et du conflit Tchad-Libye pour ne citer que les problèmes examinés au sein des grandes Organisations africaines et arabes.

A côté de ces questions politiques proprement dites, les Organisations régionales et sous-régionales ont poursuivi leurs efforts visant à promouvoir les objectifs qui ont motivé leur création, objectifs d'intégration économique pour la CEPGL et la CEEAC, et de promotion culturelle pour le CICIBA.

Dans le domaine politique, l'OUA a poursuivi ses efforts de libération politique qui se concentrent depuis de longues années déjà sur la région australe du continent africain, sans négliger la recherche de la paix pour d'autres régions d'Afrique et du Moyen-Orient en conflit.

Concernant les problèmes économiques qui se posent à l'Afrique avec une particulière acuité, celui du poids de la dette extérieure de l'Afrique a polarisé l'attention des instances de l'OUA à tous les niveaux depuis le début de cette année 1987 jusqu'aux importantes décisions prises par le 23ème Sommet de l'Organisation panafricaine tenu en juillet 1987. Ces décisions concernaient le démarrage des préparatifs d'une Conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique. A cet effet, nombreuses sont les actions qui ont été menées jusqu'à la tenue à Addis-Abéba, du 30 novembre au 1er décembre 1987, du 3ème Sommet extraordinaire de l'OUA sur la dette extérieure de l'Afrique.

A l'issue de cette session extraordinaire, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA ont adopté une "Position Africaine Commune sur la Crise de la Dette Extérieure de l'Afrique" dans laquelle ils invitent la communauté internationale dans son ensemble à prendre des mesures immédiates en vue d'alléger le fardeau de la dette extérieure du continent et de réduire le volume de celle-ci (actuellement 200 milliards de dollars US) afin de permettre la reprise de la croissance des pays africains. Ces mesures ont été explicitées et visent notamment à:

- l'amélioration de l'environnement économique international;
- l'accroissement des apports financiers à l'Afrique;
- la conversion de tous les anciens prêts publics bilatéraux en dons;
- la réduction des taux d'intérêts réels pour les anciens prêts;
- l'octroi d'échéances de 50 ans et de période de grâce de 10 ans pour le remboursement de tous les nouveaux prêts;
- le remboursement en monnaie locale d'une partie de la dette bilatérale publique;
- la suspension des paiements au titre de la dette extérieure pour une période de 10 ans à partir de 1988;
- le rééchelonnement pluriannuel avec des échéances d'au moins 50 ans, des périodes de grâce de 10 ans et des taux d'intérêts nuls.

Les leaders africains ont en outre réitéré leur appel en faveur de la convocation d'une Conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique en vue de l'instauration d'un dialogue constructif entre les pays africains et le groupe des créanciers pour l'adoption et la mise en œuvre des mesures énoncées dans la "Position Africaine Commune sur la Crise de la Dette Extérieure de l'Afrique".

.../...

Dans le concert de ces appels, la voix du Chef d'Etat rwandais a souligné que les pays africains ont tous dépassé actuellement la limite de leur capacité d'endettement et qu'ainsi, par exemple, le Rwanda se trouvait pris dans le cycle infernal de l'endettement au service de la dette. Le Président de la République Rwandaise a fait remarquer à cette occasion que la conjoncture économique internationale actuelle force impérativement les pays africains à identifier des solutions aussi bien conjoncturelles que structurelles pour rompre avec ce cercle vicieux de l'endettement.

Parmi les solutions suggérées par le Rwanda, il convient de mentionner la nécessité de réformes audacieuses et profondes dans les domaines vitaux pour l'Afrique et en évitant de répéter les mêmes erreurs que par le passé. Le Chef d'Etat Rwandais a, en effet, indiqué trois types de tentations auxquelles les pays africains n'ont pas pu résister:

- 1) la tentation de vivre au-dessus de ses moyens;
- 2) la tentation de regarder l'endettement massif dans tous les domaines comme un critère d'excellence de la gestion de celle-ci;
- 3) la tentation de s'endetter pour des choses pour lesquelles il n'y avait au fond aucun besoin de s'endetter.

En bref, le problème pour les pays africains consiste à maîtriser leur capacité d'endettement. A cet égard, le Président Rwandais a tenu à préciser que la maîtrise de l'endettement de l'Afrique dépend largement de la cohérence d'ensemble qui doit faire l'originalité, dans le cas de chaque pays, de ses politiques et stratégies concernant la restructuration des économies africaines. Cependant, il faudrait ajouter à cela des solutions acceptables et durables au problème de la dette extérieure de l'Afrique et, du point de vue du Rwanda, l'urgence devrait être accordée:

- au refinancement automatique des dettes à court terme, portant un intérêt élevé, par des prêts du type IDA;
- au placement automatique des prêts déjà accordés, mais non encore entamés sur des comptes, dans la devise du prêt, portant intérêts selon les taux du marché, et dont le rendement devrait, en collaboration avec le bailleur de fonds concerné, être affecté obligatoirement à la constitution d'un fonds de remboursement en faveur des pays débiteurs;
- à l'élimination pure et simple de tout paiement pour des prêts non encore entamés, mais pour lesquels souvent les intérêts courent dès leur attribution.

Parallèlement à ces actions, des discussions avec les bailleurs de fonds devraient être entamées d'urgence sur:

- le partage des risques de change;

.../...

- l'annulation des dettes de projets dont il n'existe plus aujourd'hui aucune trace dans la réalité;
- le remboursement en monnaie locale d'une partie des dettes contractées;
- la seule prise en charge, le cas échéant, des prestations réelles dépensées dans nos pays, afin d'éviter que nos paysans ne subventionnent certains secteurs des pays industrialisés.

Telle fut, en résumé, la contribution du Rwanda dans l'explicitation de certains points de la position africaine commune sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique.

A l'issue des travaux, des dispositions appropriées ont été prises pour que ladite position africaine commune soit communiqués à la communauté internationale en vue de la convocation de la Conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique.

Avec l'organisation de ce 3ème Sommet extraordinaire de l'OUA consacré à la dette extérieure du continent, l'organisation panafricaine peut se féliciter d'avoir clôturé l'année 1987 par le renforcement de l'unité africaine autour d'un problème essentiel, celui de son développement grâce à sa libération économique.

Malheureusement ce constat optimiste ne s'applique pas à la Coopération Afro-Arabe qui reste plongée dans sa longue léthargie suite aux divisions persistantes au sein du monde arabe qui bloquent le déroulement normal des actions programmées en vue de la redynamisation de ladite coopération. Le 23ème Sommet de l'OUA n'a pas manqué de stigmatiser de nouveau cet obstacle majeur à la relance de la Coopération Afro-Arabe qui devrait être le modèle d'une coopération sud-sud réussie.

Sur le plan sous-régional, l'année 1987 a été pour la CEPGL une période d'introspection qui s'est conclue par un constat de statu quo tendant à un léger mieux. En effet, il faut d'abord constater que la session annuelle de la Conférence des Chefs d'Etat n'a pas pu se tenir au cours de cette année suite à des circonstances qui ont abouti au coup d'Etat intervenu au Burundi au début du mois de septembre 1987.

Partant de ce constat de non-lieu en ce qui concerne les assises du 10ème Sommet de la CEPGL, il y a lieu cependant de se féliciter des progrès enregistrés cette année par rapport notamment aux deux années précédentes.

.../...

Ainsi dans le domaine politique, les Etats membres de la CEPGL ont bénéficié d'un climat de paix et de sécurité sur leurs frontières communes par rapport à la tension qui avait caractérisé, l'année passée et l'année précédente, les relations entre le Burundi et le Zaïre suite, d'une part à l'expulsion massive de Zaïrois résidant sur le territoire burundais et, d'autre part, à la visite inopinée du Colonel Khaddafi dans la sous-région. L'année qui s'achève a été à l'abri de tels événements, et mieux encore, le changement de pouvoir intervenu à Bujumbura a été accueilli sur le plan communautaire comme porteur d'espoir pour un avenir meilleur de la CEPGL.

Par ailleurs, à la veille du 10ème Sommet de la Communauté prévu à Bujumbura au début de l'année 1988, l'on peut se féliciter de ce que la CEPGL ne risque pas de buter sur des positions irréductiblement divergentes sur les principaux dossiers qui ont été examinés tout au long de cette année par le Secrétariat Exécutif Permanent et par les Commissions Techniques Spécialisées dont la quatrième session ordinaire s'est tenue à Gisenyi du 17 au 22 août 1987. Celle-ci n'a laissé que deux importants dossiers sans évolution qui seront soumis aux prochaines assises de la Communauté.

Le dossier des infrastructures dont il convient de doter l'IRAZ connaît toujours un important blocage du fait que les différentes réunions qui se sont tenues sur ce sujet depuis les assises de Gbado-Lite en novembre 1986 n'ont pas enregistré une évolution satisfaisante dans les positions des trois partenaires qui n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la mission de cet Institut.

Enfin, la question des tarifs préférentiels qui avait tardé à réunir le consensus a quant à elle connu une évolution puisque maintenant tous les partenaires sont d'accord sur l'essentiel en laissant de côté le problème des produits dits "sensibles" pour lesquels le Rwanda maintient ses réserves étant donné leur impact différencié sur les recettes douanières des pays membres.

Pour ce qui est du problème des contributions, l'année 1987 a enregistré du progrès puisque le Zaïre a apuré tous ses arriérés au budget du Secrétariat Exécutif Permanent tout en versant également sa contribution pour l'année en cours. Seuls les arriérés du Burundi restent à récupérer. Pour sa part, malgré les restrictions budgétaires qui ont abouti à la réduction du budget national, le Rwanda a continué à honorer tous ses engagements à l'égard de la Communauté.

.../...

Concernant les réunions institutionnelles de la CEPGL, le calendrier établi pour l'année 1987 n'a pas pu être intégralement respecté mais la plupart de ces réunions se sont tenues au cours de cette année et leurs résultats seront examinés par les prochaines assises de la Communauté prévues à Bujumbura au début de l'année prochaine. Il y a lieu de préciser que les réunions qui n'ont pas pu se tenir cette année ont été empêchées uniquement par des raisons d'ordre technique touchant soit la préparation, soit la disponibilité des services concernés des Etats.

S'agissant de la mise en application des accords et décisions ainsi que de l'état de réalisation des programmes de la Communauté, le bilan de la CEPGL pour cette année n'est pas brillant. Certains accords et conventions signés ne sont pas encore ratifiés, ce qui retarde leur mise en application. Parmi ceux-ci, on retiendra en particulier la Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et sur le droit d'établissement qui aurait dû être ratifiée par les 3 pays avant le début de cette année. Jusqu'à ce jour, elle n'a été ratifiée que par le Rwanda. Or la non-ratification de cette convention handicape sérieusement l'intégration recherchée au sein de notre Communauté Economique qui repose essentiellement sur sa mise en application.

Quant aux décisions des instances de la CEPGL, il y a lieu de relever que leur mise en application intégrale laisse encore à désirer et cette année n'a pas connu une évolution notable sur ce point. Toutefois, une amélioration progressive a été constatée dans la collaboration entre les Etats et le Secrétariat Exécutif Permanent à cet effet.

Concernant l'état de réalisation des programmes de la Communauté, il y a lieu de se féliciter globalement des actions entreprises et des progrès réalisés jusqu'à ce jour dans le cadre des secteurs prioritaires définis en 1985. Sachant que le programme d'activités de la CEPGL pour cette année consistait essentiellement en la réalisation d'un certain nombre d'études, il y a lieu de signaler la réalisation des activités suivantes au cours de l'année 1987:

- la finalisation du document du plan quinquennal de la CEPGL;
- l'élaboration d'un schéma-directeur d'industrialisation;
- l'élaboration de l'étude de faisabilité du complexe industriel forestier intégré;
- l'élaboration des projets de statuts-types des entreprises communes et communautaires.

.../...

Toujours dans le domaine des Organisations sous-régionales, la CEEAC a accompli au cours de cette année 1987 un sursaut salubre en réussissant à tenir sa quatrième réunion du Conseil des Ministres à Libreville le 13 août 1987 qui a préparé les assises de la troisième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenues dans la même capitale gabonaise les 27 et 28 août 1987.

Sur le plan politique, la tenue de ces assises est une réussite pour la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale dont le Secrétariat Général risquait de sombrer dans l'anémie faute de moyens financiers pour subsister et mettre en oeuvre les programmes de la CEEAC.

Il est bon de rappeler que ladite Conférence initialement prévue au début de l'année 1987 n'avait pas pu se tenir car la République Centrafricaine qui devait l'abriter était préoccupée par un important problème de politique intérieure, à savoir le procès de son ex-empereur Jean Bedel Bokassa.

Aussi les assises de Libreville étaient les bienvenues pour le Secrétariat Général notamment dont le personnel a pu sortir d'un jeûne de trois mois de salaire, le budget n'ayant pas été voté entretemps. Le 3ème Sommet a adopté le budget pour l'exercice 1987 et a procédé à la signature de la Convention sur les privilèges et immunités diplomatiques de la CEEAC en comblant une lacune qui handicapait le bon fonctionnement de celle-ci.

Comme autres résultats de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, elle a approuvé le programme d'action du Secrétariat Général pour l'année 1987, programme qui vise à poursuivre les actions entreprises en 1986 et qui s'étendra à l'agriculture et à l'industrie. La Conférence a également apporté son appui aux actions du Secrétariat Général en vue d'obtenir de certains organismes de coopération internationale une assistance technique et financière.

La présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a été confiée au Président Omar BONGO du Gabon pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1987. C'est dire que pour que le dynamisme nécessaire au fonctionnement de la CEEAC soit maintenu, le prochain Sommet de la Communauté prévu à Kinshasa devrait se tenir comme prévu dès le début de l'année 1988, parce que son report provoquerait de nouvelles difficultés financières ainsi qu'un vide dans la programmation des activités du Secrétariat Général.

.../...

Au demeurant, l'année 1987 s'est terminée sur une note d'optimisme pour la CEEAC qui a pu obtenir du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement les moyens nécessaires et suffisants pour poursuivre la mise en oeuvre des objectifs de la Communauté après une menace sérieuse d'engourdissement.

Dans le cadre de la recherche de l'intégration culturelle au niveau de la sous-région, le Centre International des Civilisations Bantu a tenu, cette année 1987, deux importantes réunions à savoir la cinquième session de son Conseil d'Administration et la quatrième session de la conférence des Ministres. Ces deux réunions ont pris d'importantes décisions visant à la redynamisation des activités du CICIBA.

Le 25ème session du Conseil d'Administration du CICIBA s'est tenue à Kinshasa du 20 au 22 juillet 1987 et ses décisions ont porté essentiellement sur la précision de la mission du Centre qui doit davantage jouer un rôle d'animation et de coordination en s'appuyant sur les structures des Etats constitués en réseaux. Elles ont porté également sur la politique d'exécution des programmes qui demande une coopération du CICIBA avec les Etats membres. Enfin, cette session a aussi examiné les comptes du Centre dont la gestion est défailante, et l'a également doté d'un budget de 624 millions de FCFA pour l'exercice 1988.

La 3ème session de la Conférence des Ministres qui s'est tenue à Kinshasa les 24 et 25 juillet 1987 s'est surtout penchée sur les programmes du biennium 1988-1989. Elle a également examiné le dossier relatif au barème de contributions des Etats membres. Sur ce dernier point, il convient de rappeler que la contribution actuelle de notre pays est fixée au taux de 3,9%. Le barème actuel reste d'application pour deux ans encore. Mais le Gabon a déjà exprimé le souhait de voir son quota actuel de 65% révisé, ce qui nous prépare à subir un taux de contribution plus élevé que le taux actuel qui est lui-même estimé excessif pour le Rwanda en rapport avec les services à attendre du CICIBA.

Enfin pour terminer avec les grandes rencontres à caractère continental auxquelles le Rwanda a pris part, il faut mentionner la tenue à Antibes (France) du 10 au 12 décembre 1987 de la quatorzième Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique. Le Président de la République a participé personnellement à ce Sommet.

Les débats sur les problèmes des matières premières et de la dette extérieure de l'Afrique ont retenu l'attention des participants au 14ème Sommet d'Antibes.

Au sujet des matières premières, le Sommet d'Antibes a situé leur crise dans le contexte de la crise économique internationale, où l'on constate le recul de la part de l'Afrique dans le commerce des produits de base.

La Conférence a relevé que l'Afrique est fortement dépendante des matières premières, dont la chute des cours sur le marché mondial entraîne une forte baisse des recettes d'exportation, influant défavorablement sur tous les programmes de développement des populations concernées.

Le Sommet a situé la responsabilité déterminante de la crise des produits de base dans les structures de l'économie mondiale, où persistent les déséquilibres au sein du monde industrialisé, peu soucieux de procéder à la stabilisation efficace des cours des matières premières.

Face à l'inévitable interdépendance entre le Nord et le Sud, la nécessité d'améliorer la situation des pays africains au bord de l'asphyxie économique s'est faite sentir au Sommet d'Antibes qui a établi la corrélation entre la crise des matières premières et la dette extérieure du continent.

A cet effet, les grandes solutions préconisées se rapportent aux mécanismes de stabilisation des cours et de financement compensatoire, sans omettre les efforts d'ajustement structurel, la correction des déséquilibres inhérents au monde industrialisé, la résorption des déficits commerciaux, la levée du protectionnisme, l'abaissement des taux d'intérêts réels de l'argent et l'aide accrue à l'Afrique sous forme de plan Marschall.

S'agissant de la dette extérieure, le Sommet d'Antibes a pris connaissance des résultats du dernier Sommet Extraordinaire de l'OUA sur la dette africaine.

Au cours de la réunion ministérielle du 10 décembre 1987, préparatoire au Sommet, la partie française affichait des réticences envers la position des Africains sur la dette extérieure du continent. Les travaux du Sommet extraordinaire de l'OUA sur la dette et l'idée de la Conférence Internationale en la matière ne semblaient pas emporter l'adhésion de la partie française à la thèse africaine.

Toutefois, les travaux du Sommet d'Antibes ont permis d'enregistrer une évolution positive de l'attitude française face à la position africaine sur la dette extérieure et les matières premières.

La position africaine relative au rééchelonnement de la dette sur 20,25 ou 50 ans et la transformation de certaines créances en dons purs et simples s'est toutefois heurtée à la position nuancée de la partie française.

En effet, la France insistait sur la confiance et la concertation entre débiteurs et créanciers pour le traitement de la dette, en soulignant que l'ajustement des pays endettés doit se faire par la croissance et non par la contraction du pouvoir d'achat.

Tout en déclarant soutenir l'Afrique dans ses efforts de redressement économique et en renouvelant sa volonté d'assumer solidairement son rôle d'avocat du continent auprès du monde industrialisé, la France a néanmoins rejeté l'annulation pure et simple de sa dette.

Pour convaincre, Paris argumentait qu'en matière d'endettement chaque pays représente un cas unique qui appelle des solutions particulières.

Sacrifiées sur l'autel des problèmes économiques, les questions politiques soulevées lors du Sommet d'Antibes concernaient brièvement l'Afrique australe, le Tchad et le Sahara occidental, les deux derniers ayant presque passé inaperçus.

La 14ème Conférence franco-africaine a suivi attentivement l'exposé du Ministre angolais des Relations extérieures qui dénonçait l'agression et l'invasion des troupes sud-africaines dans le sud de son pays. Son exposé pathétique a reçu l'appui de la France et le soutien des Africains, désireux de voir Prétoria retirer ses troupes de l'Angola et d'extirper du Continent l'odieuse épine de l'Apartheid.

.../...

Pour les Organisations régionales africaines et du monde arabe dont le Rwanda n'est pas membre, l'année 1987 a été là aussi essentiellement une période de redynamisation. Les problèmes politiques et économiques débattus au sein de leurs réunions sont sensiblement les mêmes que ceux déjà énumérés à l'occasion de la revue des activités des Organisations déjà citées.

Ainsi l'Organisation de la Conférence Islamique qui a tenu son cinquième Sommet en janvier 1987 au Koweït avait comme principal souci la paix dans le monde et en particulier au Moyen-Orient. Aussi ce Sommet a-t-il lancé les mêmes appels que lancent régulièrement l'OUA et l'ONU notamment concernant le conflit irano-irakien, le conflit tchado-libyen, la situation en Palestine, etc.

Ce sont ces mêmes thèmes qui préoccupent également la Ligue des Etats Arabes dont le 3ème Sommet extraordinaire s'est réuni à Amman (Jordanie) en novembre 1987 pour examiner le problème de la guerre entre l'Iran et l'Irak. Toutefois l'on notera que le règlement du conflit du Golfe n'est qu'un élément dans la recherche de l'unification des forces arabes pour une action commune. Le Sommet d'Amman a du reste été l'occasion de poser le problème du retour de l'Egypte au sein de la Ligue Arabe. Lors de ces assises et partant du cas de l'Egypte, le monde arabe a prouvé qu'il avait pris conscience de l'importance de son unité. Aussi l'Egypte renoue progressivement ses relations diplomatiques avec les autres pays arabes tout en réintégrant leurs Organisations.

Quant aux Organisations d'Afrique Occidentale, à savoir la CEAO et la CEDEAO, c'est surtout de redynamisation qu'ont traité leurs réunions qui se sont tenues cette année respectivement en avril (12ème Sommet de la CEAO) et en juillet (10ème Sommet de la CEDEAO). A part l'assainissement de la gestion financière et la restructuration des institutions desdites Organisations, il a été question notamment pour la CEDEAO d'activer les mécanismes existants pour une coopération plus efficiente entre les Etats membres.

Le souci d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des Organisations régionales à vocation économique a donc caractérisé leurs activités de cette année pendant que dans le domaine politique les autres Organisations ont poursuivi avec plus de détermination la recherche de solutions efficaces aux problèmes qui restent préoccupants et parmi lesquels ceux relatifs à la paix et à la libération totale des peuples opprimés occupent la première place.

Sur le plan international, l'année 1987 a été marquée par la poursuite des efforts visant à relever les multiples défis politiques, économiques, socio-humainitaires et autres qui marquent les relations internationales.

A cet égard, le bilan des activités réalisées par divers organismes internationaux, notamment dans le cadre des Nations Unies et du Mouvement des pays non-alignés, est satisfaisant dans le sens qu'il marque un pas en avant dans la recherche de solutions aux diverses hypothèques qui persistent dans tous les secteurs de la vie internationale.

Néanmoins, ce bilan satisfaisant quant aux efforts réalisés par la communauté internationale n'occulte pas les profondes préoccupations inhérentes à la persistance de foyers de tensions, de conflits et de frustrations qui se manifestent encore dans plusieurs régions du monde, en tant que sources d'insécurité pour des milliers de peuples confrontés aux affres de la guerre, de la famine, de la pauvreté, de la malnutrition ainsi qu'aux autres fléaux naturels qui hypothèquent dangereusement le mieux-être de l'humanité.

Au titre des défis politiques, la communauté internationale a mis tout en oeuvre pour que la situation en Afrique australe se normalise, pour que les conflits du Sahara Occidental et du Tchad trouvent une issue pacifique et définitive, pour que le peuple palestinien puisse jouir de tous ses droits fondamentaux et inaliénables, pour que la guerre irano-iraquienne, la question de l'Afghanistan et celle du Kampuchéa soient réglées conformément aux principes et normes universels qui consacrent la coexistence pacifique, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats.

Bien que la diplomatie internationale déployée au cours de cette année ait permis de réveiller la conscience universelle quant à l'impact négatif de la persistance de ces défis politiques sur la paix et la sécurité dans le monde, il y a lieu de relever que dans le concret, peu de résultats ont été enregistrés à cet égard.

Ainsi l'année 1987 se termine sans que l'Afrique du Sud se montre disposée à abandonner son système d'apartheid, ses pratiques inhumaines de discrimination raciale, sa politique de déstabilisation à l'égard des pays voisins, et à accepter le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, défini dans la résolution 435 Conseil de Sécurité en 1978.

.../...

Cette situation en Afrique australe persistera encore longtemps tant que la communauté internationale ne sera pas unanime pour imposer des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, suite à l'opposition résolue de certains pays développés comme les USA, la RFA et la Grande-Bretagne, celle-ci ayant de nouveau réaffirmé sa position de refus lors du 28ème Sommet du Commonwealth tenu à Vancouver (Canada) du 13 au 17 octobre 1987. Suite à l'attitude de ces derniers pays, la conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, tenue à Paris en juin 1986, n'a pas connu de suite.

Le conflit du Sahara occidental reste également sans issue malgré les démarches diplomatiques menées d'une part par le Roi FADH d'Arabie Saoudite au premier trimestre de cette année 1987, pour aboutir à la tenue d'un second Sommet algéro-marocain du 14 mai 1987 et d'autre part par le Président en exercice de l'OUA et le Secrétaire Général de l'ONU qui ont décidé d'envoyer en novembre 1987 une mission conjointe OUA/ONU au Sahara Occidental afin de recueillir des données pouvant permettre l'établissement d'un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum d'autodétermination dans ce territoire en application de la résolution 104 de l'OUA.

Toujours sur le continent africain, le conflit tchadolibyen s'éternise suite aux divergences entre les deux parties qui continuent de faire prévaloir, chacune de son côté, le droit de souveraineté sur la bande d'Aouzou. Plus que par le passé, la question tchadolibyenne a eu au cours de cette année un large écho sur la scène internationale, puisqu'elle a pour la première fois suscité de longs débats controversés à l'Assemblée générale des Nations Unies, débats qui n'ont malheureusement abouti à aucun compromis, en laissant à l'OUA le soin de poursuivre ses démarches en vue d'un règlement négocié du conflit opposant le Tchad à la Libye.

Au Moyen-Orient, l'escalade du conflit Iran-Irak, enregistrée en 1987 avec une tendance plus marquée vers l'internationalisation suite au renforcement de la présence militaire occidentale dans le Golfe, ainsi que le blocage de la question palestinienne au sujet de laquelle les perspectives de convoquer une conférence internationale ad hoc dans le cadre des Nations Unies s'éloignent toujours davantage à cause de l'intransigeance d'Israël et des USA, sont les deux grands défis que la communauté internationale s'emploie toujours à relever pour assurer la paix et la sécurité dans la région du Golfe.

En Asie, les questions de l'Afghanistan et du Kampuchéa constituent encore aujourd'hui un sujet de graves préoccupations pour tous les pays épris de paix et de justice. Au lieu d'évoluer vers une solution définitive, elles se compliquent davantage suite aux ingérences extérieures persistantes.

Ce constat négatif des efforts que la Communauté internationale a fait en 1987 pour trouver une solution aux différentes situations conflictuelles dans le monde ne doit pas la pousser au pessimisme où à la résignation mais doit plutôt servir de référence pour redoubler ses démarches et ses pressions auprès des parties concernées afin qu'elles se conforment à l'éthique internationale.

Consciente que la paix et la sécurité dans le monde ne peuvent pas être garanties sous la menace nucléaire, la communauté internationale a de nouveau, au cours de cette année, consacré ses énergies à l'examen des voies susceptibles d'amorcer le processus du désarmement pour la promotion du développement. L'importance de cette question et les préoccupations de la communauté internationale à ce sujet ont motivé la tenue, sous les auspices des Nations Unies, de la conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Tenue à New-York en août-septembre 1987, cette conférence a permis de sensibiliser l'opinion publique internationale sur les dangers de la course aux armements et sur le contraste criant entre le surarmement et le sous-développement afin de provoquer, de la part des décideurs politiques, des réactions positives allant dans le sens du désarmement en faveur de la promotion du développement, en particulier dans les pays du Tiers-Monde gravement confrontés aux problèmes économiques qui rendent de plus en plus incertaines leurs perspectives d'avenir en dépit des efforts consacrés en la matière par la communauté internationale.

Toutefois, il faut reconnaître que le processus de désarmement en faveur du développement ne sera pas concrétisé si tôt car sa mise en oeuvre reste et restera toujours tributaire de l'évolution de l'environnement politique international qui, à court terme, n'inspire aucun optimisme vu la lenteur des négociations multilatérales et bilatérales sur le désarmement et la persistance de tensions et de conflits multiples dans diverses parties du monde ayant pour effet d'attiser davantage la course aux armements.

.../...

Abordant les défis économiques, la communauté internationale a à son actif, au cours de l'année 1987, beaucoup d'activités qui témoignent de sa bonne volonté et sa détermination d'endiguer les facteurs qui minent l'économie mondiale avec des effets quasi-dramatiques pour les économies des pays du Tiers-Monde.

Ainsi, pour les pays en développement, la 7ème session ministérielle de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), tenue à Genève du 9 juillet au 3 août 1987 dans un contexte de marasme économique et commercial persistant, constituait le cadre privilégié pour harmoniser les points de vue des pays du Nord et du Sud sur la problématique qui ont marqué les travaux de cette session devraient contribuer à donner un nouveau souffle à la relance du dialogue Nord-Sud et à la promotion des relations économiques et commerciales internationales.

Les résultats enregistrés à cet égard inspirent d'emblée un sentiment d'optimisme et de satisfaction, les pays développés s'étant engagés à aider les pays du Tiers-Monde à sortir de l'impasse économique et financière. Mais il faudrait attendre que les pays industrialisés traduisent dans les faits les engagements pris lors de ladite session de la CNUCED, pour ne pas nourrir les mêmes espoirs qu'avait suscités l'adoption, en mai 1986, du Programme d'action des Nations Unies pour le Redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990) à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée à la situation économique critique de l'Afrique.

Décus par le manque d'engagements des pays développés dans l'optique de donner une nouvelle impulsion à la coopération Nord-Sud, les pays en développement manifestent de plus en plus leur ferme volonté de renforcer la coopération Sud-Sud, régionale et sous-régionale, conçue non pas comme une solution de rechange à la coopération Nord-Sud mais comme un volet indispensable de la coopération multilatérale.

C'est dans ce cadre qu'il faut notamment situer la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non-alignés sur la coopération Sud-Sud, tenue à Pyongyang en juin 1987, conférence au cours de laquelle les participants ont adopté une stratégie visant la redynamisation de la coopération Sud-Sud pour la réalisation effective de l'autonomie collective.

Au-delà des actions qu'elle a menées dans les domaines politique et économique, la communauté internationale s'est aussi intéressée à d'autres secteurs; notamment socio-humanitaire, sanitaire et culturel afin d'assurer la jouissance de tous les droits de l'homme consacrés par la Charte des Nations Unies et par la Charte internationale des droits de l'homme.

Dans cette optique, plusieurs conférences et réunions internationales se sont tenues au cours de l'année 1987. Il y a lieu de citer, à titre d'illustration, la 40ème Assemblée mondiale de la Santé (OMS), la 73ème session de la Conférence internationale du travail (OIT), la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), la 43ème session de la Commission des droits de l'homme, les sessions du Conseil Economique et Social (ECOSOC), la Conférence internationale sur l'abus et le trafic

.../...

illicite des drogues, la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

Pour sa part, le Rwanda est resté fidèle à ses engagements de contribuer activement à la solution des divers problèmes de portée mondiale qui ont été débattus lors des dites conférences et réunions auxquelles notre pays a participé malgré les contraintes budgétaires imposées par les aléas de la conjoncture économique actuelle. Cette participation régulière du Rwanda aux activités de la communauté internationale reflète sa détermination de manifester une présence active sur la scène internationale et concrétise son attachement à la réalisation des objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies.

Soucieux de préserver toujours sa crédibilité pour le respect des principes et normes universellement reconnus et consacrés par le droit international, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, le Rwanda a mis tout en oeuvre pour dissiper les affirmations tendancieuses d'une certaine opinion internationale incriminant notre pays de violation des droits de l'homme à l'égard des adeptes de certaines sectes religieuses. A ce propos, il y a lieu de se féliciter de l'heureux aboutissement de cette affaire grâce à la clémence que le Président de la République a accordée aux condamnés, à l'occasion du 25ème Anniversaire de l'Indépendance de notre pays.

Par ailleurs, au titre de sa participation à la recherche de solutions aux problèmes préoccupant la communauté internationale, le Rwanda a été confronté au cours de l'année 1987, à de multiples sollicitations parfois pressantes des pays développés pour obtenir notre appui à leur cause lors des votes à l'ONU et au sein de ses organes comme le Conseil Economique et Social et la Commission des droits de l'homme.

Partant du fait que la contribution à l'évolution des relations internationales ne concerne pas seulement les grands pays développés et que les petits pays ont aussi leur rôle à jouer à cet égard après leur accession à la souveraineté internationale, le Rwanda a chaque fois adopté ses positions sur la scène internationale en référence aux principes connus qui régissent sa politique extérieure et au souci de sauvegarder sa souveraineté et de servir les intérêts supérieurs de la Nation qui vient de célébrer 25 ans d'indépendance.

Tous comptes faits, il y a lieu d'affirmer que dans le cadre de nos activités de politique extérieure au cours de l'année 1987, la diplomatie rwandaise s'est attachée, comme d'habitude, avec toute l'attention voulue, à soigner les relations de bon voisinage, à concrétiser la politique d'élargir le cercle des amis et à être présent dans les forums internationaux traitant des questions intéressant la vie du Rwanda, en mobilisant une coopération active pour soutenir nos efforts de développement.

X

X

X

L'année 1987 a en effet été marquée par les cérémonies de commémoration d'un heureux anniversaire; 25 ans d'Indépendance, c'est-à-dire aussi 25 ans de coopération. Le 1er juillet fut alors une journée de fête mais aussi une journée de réflexion sur l'avenir de la coopération. Le Président de la République a Lui-même rendu hommage à la Coopération Internationale à laquelle "nous devons tant de notre progrès, tant de notre développement, tant de nos espoirs et tant de nos acquis". Mais d'ajouter que "la coopération internationale devra être le fait d'une concertation intense, transparente, cohérente et concise avec nos partenaires engagés dans ce qui devrait être un jour considéré comme un véritable contrat de solidarité".

C'est dire que la coopération devra être redynamisée dans le sens de la recherche d'une gestion visant une croissance équilibrée de l'économie rwandaise. La stratégie de la coopération en cours d'élaboration comporte en son sein un chapitre consacré à ce concept. En somme, une gestion commune et concertée avec le bailleur de fonds des actions qu'il finance en faveur du développement du Rwanda.

Pour revenir à l'année 1987, la satisfaction est de mise pour les résultats atteints lors des différentes rencontres soit spécialement au niveau des Commissions Mixtes soit dans le cadre de la coopération régionale et internationale. En effet, rares sont les années qui ont enregistré des succès aussi importants dans le cadre de la coopération bilatérale. En effet cette année, des commissions mixtes avec la France, la République Fédérale d'Allemagne et la Suisse se sont réunies à Kigali pour renforcer notre programme de coopération avec ces pays, D'autres consultations bilatérales notamment avec l'Autriche, le Burundi, les Pays-Bas, l'Uganda, l'Algérie, ont renforcés les liens d'amitié et de coopération que le Rwanda entretient avec ses partenaires.

1987 n'aura pas été totalement une année de prospérité, l'environnement économique international n'a pas été très favorable pour la plupart des pays du Tiers-Monde et notre pays n'a pas été épargné. La charge

.../...

de la dette extérieure préoccupe encore différentes nations confrontées à la chute des cours de leurs matières premières, tandis que les flux financiers nés de leurs exportations sont frappés à la fois par la chute des cours du dollar américain et par le renchérissement des prix des produits finis qu'elles doivent importer. En particulier pour le Rwanda, les prix du café et du thé ont précipité le pays dans une situation de crise financière qui s'est inexorablement répercutée sur les budgets nationaux.

Au titre de la solidarité internationale, il y a lieu de signaler néanmoins que notre pays a bénéficié d'appuis importants en 1987. La moisson aura été légèrement plus abondante qu'en 1986. Le seul secteur en régression a été les aides alimentaires que le Gouvernement rwandais a de son propre gré réorienté vers des actions visant plutôt l'augmentation de la production nationale. En effet, le Gouvernement a banni toute rémunération d'un travail sous forme d'aliment. Le recours aux importations d'aides alimentaires ne sera autorisé que dans l'optique de combler le déficit de la production nationale.

Le bilan de la coopération en 1987 est repris ci-dessous et relève les principaux événements qui ont marqué la diplomatie du développement tant au niveau bilatéral que multilatéral y compris des considérations sur l'assistance technique.

I. SUR LE PLAN BILATERAL

A. PAYS D'AFRIQUE

Comme par le passé, les relations de coopération entre le Rwanda et les pays de l'Afrique subsaharienne s'inscrivent dans le cadre du bon voisinage étant entendu que ce cadre peut être gradué suivant la proximité du pays concerné, le niveau des relations culturelles et commerciales ainsi que le rôle que joue ce pays dans les questions de transport et de transit en provenance ou à destination du Rwanda.

.../...

Ces relations restent par ailleurs renforcées par la coopération régionale à laquelle notre pays se fait l'honneur de participer activement.

En ce qui concerne les pays de l'Afrique du Nord, les relations de coopération se situent dans le contexte de la solidarité africaine, elle-même plongeant ses racines dans la coopération Sud-Sud.

1. BURUNDI

Cette année, le Rwanda et le Burundi ont concrétisé leur volonté de redynamiser leurs liens d'amitié et de coopération en tenant au niveau des Chefs d'Etat le 3 juin 1987 à Cyangugu, la première réunion de la Grande Commission Mixte conformément aux dispositions de l'Accord Général de Coopération signé entre les deux pays le 25 janvier 1985 à Ngozi. Cette rencontre a été pour les deux parties une occasion de passer en revue toutes les questions intéressant nos relations de coopération.

Pour ce qui est des échanges commerciaux, les deux parties ont orienté le débat dans le sens de préconiser des mesures incitatives de nature à promouvoir et à équilibrer ces échanges. Elles ont en effet relevé que les mécanismes pour y parvenir sont déjà en place dans le cadre des organisations régionales dont les deux pays sont membres. Concrètement, les deux parties pourront s'accorder les facilités d'ouverture des marchés et prendront les dispositions nécessaires pour la mise en application de l'Accord relatif aux produits du cru conclu dans le cadre de la CEPGL, de contribuer pour ce qui concerne les autres produits à l'aboutissement des négociations portant sur le tarif préférentiel dans le cadre de la CEPGL et de la ZEP. Elles ont aussi décidé d'instituer une commission mixte composée de représentants des services du commerce, commission dont le rôle sera d'examiner toutes les possibilités de promouvoir les échanges entre les deux pays et de proposer les mesures visant à lever les entraves qui ne seraient pas levées par les accords portant sur le tarif préférentiel dans le cadre de la CEPGL et de la ZEP.

Dans le domaine de la coopération culturelle, scientifique et technique, les deux parties ont reconnu que la coopération dans ce domaine s'opère par le truchement des différents accords conclus à cet effet dans le cadre de la CEPGL. C'est en vertu de ces accords que malgré que le Burundi n'a toujours pas présenté des candidatures à l'UNR, le Rwanda a présenté pour l'année académique 1987/1988 10 candidatures dont 6 à la Polytechnique de Bujumbura et 4 à l'Institut Supérieur d'Agriculture (ISA) de Gitega. Neuf candidats ont été retenus mais seulement six dont 3 pour la Polytechnique et 3 pour l'ISA ont pu partir pour les études. En outre, les deux parties ont

.../...

invité les responsables de la recherche scientifique, de la culture et des arts, des sports et de la jeunesse à se concerter pour établir des programmes de coopération intéressant leurs secteurs respectifs.

Dans le domaine des infrastructures routières, les deux parties ont reconnu la nécessité de maintenir en bon état les routes Butare-Akanyaru Bas-Ngozi, Rugombo-Bugarama, Butare-Runyinya-Mubuga-Runyombyi-Douane et décidé, eu égard aux réticences de la partie burundaise, de poursuivre et d'approfondir ultérieurement les discussions sur l'intérêt régional de la route Kigali-Nyamata-Nemba-Kirundo-Muyange.

Afin que les deux pays puissent davantage tirer profit des infrastructures existantes, la Commission Mixte a demandé aux responsables de l'ONATRACOM et de l'OTRABU d'examiner les voies et moyens de promouvoir le transport des personnes par liaisons régulières sur la ligne Kigali-Bujumbura et aux responsables des services des télécommunications des deux pays d'améliorer les liaisons téléphoniques et télex entre les deux capitales.

En ce qui concerne le développement agricole, la Commission Mixte a retenu la concertation entre les responsables de l'OCIR-CAFE et de l'OCIBU avant l'ouverture de chaque campagne café et la recherche conjointe du financement des études et de l'exécution des projets qui seront retenus dans le cadre de la valorisation de la vallée de l'Akanyaru.

2. ZAIRE

La réunion de la Grande Commission Mixte zaïro-rwandaise qui était prévue à Kigali du 17 au 21 juin 1987 a été reportée à l'initiative de la partie zaïroise. Elle aura lieu fin janvier-début février 1988.

Les principaux événements à mettre à l'actif de la Coopération rwando-zaïroise en 1987 concernent les secteurs du tourisme et des relations culturelles et commerciales.

En matière du Tourisme, une délégation de l'ORTPN en mission à Kinshasa du 11 au 16 septembre a discuté avec les autorités zaïroises compétentes la possibilité de permettre aux touristes de visiter des deux côtés de la frontière commune les groupes de gorilles ainsi que les modalités de coopération en matière de conservation de la nature.

Sur le plan culturel, le Conseil Exécutif du Zaïre a accordé à la République Rwandaise 10 places dont 5 à l'ISDR et 5 à l'ISTM de Bukavu. En guise de réciprocité, le Gouvernement rwandais lui a accordé 10 places à l'UNR.

En ce qui concerne les relations commerciales, il y a lieu de noter qu'une délégation d'hommes d'affaires du Nord-Kivu conduite par le Président de l'ANEZA (Association Nationale des Entreprises) Nord-Kivu a séjourné à Kigali du 21 au 23 avril. Cette visite s'inscrit dans le cadre de l'exécution des recommandations émises par la réunion mixte gouvernementale d'experts sur la petite industrie dans les pays de la CEPGL tenue à Bujumbura du 13 au 14 janvier 1987.

A l'issue de leur rencontre avec leurs homologues rwandais, les recommandations suivantes ont été formulées:

Le Secrétariat Exécutif devrait organiser de manière régulière les réunions des chambres de commerce des trois pays membres en vue de chercher les solutions à apporter aux problèmes qui handicapent les échanges commerciaux au sein de la CEPGL. Il devrait en outre organiser une réunion technique regroupant d'une part les représentants des trois chambres de commerce et des banques centrales et des banques de développement en vue d'étudier l'assouplissement des mécanismes de paiement et d'autre part les représentants des trois chambres de commerce et des douanes des trois pays membres en vue d'étudier la réduction effective des tarifs douaniers devant faciliter la promotion des échanges commerciaux.

Les chambres de commerce des 3 pays devraient porter à la connaissance des pouvoirs publics des nouveaux produits complémentaires identifiés à insérer sur la liste des produits du cru. Elles devraient également mettre en application effective les décisions relatives à la promotion industrielle et aux échanges commerciaux arrêtés par nos trois Chefs d'Etat tel que stipulé dans le Code des Investissements de la CEPGL signé à Gisenyi le 31 janvier 1982.

Par ailleurs, une délégation rwandaise a participé à la 10ème édition de la Foire Internationale de Kinshasa qui a eu lieu du 11 au 27 juillet et à cette occasion, les produits rwandais ont été l'objet de beaucoup d'admiration et d'intérêt de la part des visiteurs zaïrois. La délégation rwandaise a toutefois relevé que certains problèmes handicapent les échanges commerciaux entre le Zaïre et le Rwanda notamment la non application

de l'accord commercial et douanier signé à Gisenyi le 10 janvier 1978 et de l'arrangement monétaire signé à Kigali le 13 mars 1981, l'absence de tarif préférentiel, le manque de moyen de transport direct entre Kigali et Kinshasa ainsi que la fluctuation des cours de la monnaie zaïroise.

Quant au dossier Gaz méthane du Lac Kivu, il y a lieu de souligner que la Commission Technique Mixte zaïro-rwandaise (CTMRZ) a relevé chez le Bureau d'Etudes Technip un certain manque d'intérêt pour le projet et une défaillance notoire dans l'exécution des travaux.

La Commission a en effet constaté que les essais de dégazage conçus et réalisés par Technip n'ont pas conduit à l'optimisation des modules de captage du gaz qui est l'élément principal dans l'exploitation du gisement.

La Commission a en outre constaté que le Bureau d'Etudes n'avait pas approfondi l'étude économique et l'étude du marché dans la 1ère phase des études et que les investissements pour les stations de captage du gaz et pour les unités de compression étaient surévalués.

Il a alors été convenu avec les bailleurs de fonds de surseoir à la réalisation de ces essais et de poursuivre les études relatives à la distribution du gaz méthane pour l'alimentation des cimenteries (Mashyuza et Katana) et des stations de compression et pour une usine d'urée à implanter dans la région de Gisenyi.

Dès lors, il a été demandé au Bureau Technitas de soumettre à l'administration des termes de référence pour sa mission d'ingénieur-conseil du projet pour un meilleur suivi ainsi que les termes de référence des études de Technip ci-dessus mentionnées.

Dans le cadre de la coordination des études sur le projet global et sur le projet d'extension de Cap Rubona, la Commission a confié au Bureau d'Etudes Technitas la mission d'établir une comparaison entre les contrats et les termes de référence des deux études pour aider la Commission à se prononcer sur les éléments communs qui feraient l'objet de duplication. Elle compte en outre organiser en janvier 1988 une réunion de TRACTEBEL, TECHNIP et TECHNITAS afin de faire une mise au point des interventions de l'un et l'autre dans ce projet.

Quant à SOCIGAZ, la Commission Technique Mixte zaïro-rwandaise définira les orientations de cette société lors de la 23ème réunion prévue en janvier 1988 après avoir examiné les avantages et les inconvénients entre une société commerciale intégrée et un holding. L'étape suivante serait alors la finalisation des statuts de SOCIGAZ.

3. TANZANIE

Au cours de l'année 1987, les relations d'amitié et de coopération rwando-tanzanienne se sont renforcées davantage grâce à l'échange de visites politiques. A cet égard, il y a lieu de citer la visite officielle que le Président de la République Rwandaise a effectuée en Tanzanie du 24 au 27 avril et à l'occasion de laquelle Il a procédé à la pose de la première pierre à l'endroit où seront érigés les entrepôts d'Isaka. Cette visite a également permis aux deux Chefs d'Etat de procéder aux échanges de vues sur les questions intéressant nos relations de coopération.

S'agissant des échanges commerciaux, les deux parties ont souligné la nécessité de les renforcer. La délégation rwandaise a particulièrement insisté sur le déséquilibre de la balance commerciale entre nos deux pays. Dans ce contexte, l'accent a été mis sur la nécessité de favoriser les échanges d'information portant sur les produits disponibles, et de promouvoir les contacts entre opérateurs économiques.

Concernant les échanges frontaliers, il a été retenu que les experts en commerce, finances, douanes et immigration des deux pays ainsi que les experts des banques centrales et des banques commerciales devraient se réunir avant le mois de juin 1987 à Kigali. Les autorités tanzaniennes suite à des imprévus d'ordre divers ont trois fois reporté la réunion qui finalement n'a pas eu lieu. S'agissant de la fraude l'accent a été mis sur le contrôle à la frontière commune et de collaborer dans la lutte contre le bradage de la monnaie.

Le dossier de construction d'entrepôts rwandais à Isaka avance normalement: les études qui avaient été commencées par la CNUCED ont été finalement confiées au Bureau allemand Rhein Ruhr Gm BH; le lancement des offres a eu lieu le 3 novembre 1987 tandis que le dépouillement se fera le 26 janvier 1988; du 9 au 11 décembre 1987, les soumissionnaires ont visité les lieux; l'analyse des offres se fera en Tanzanie et l'attribution du marché pourrait intervenir au début de mars 1988. En ce qui concerne le financement du projet, la CCE a donné un accord de principe de financer la totalité des coûts. Toutefois, elle se prononcera définitivement au vu des offres des soumissionnaires.

.../...

Dans le domaine des télécommunications, les deux pays ont convenu qu'en attendant que la liaison micro-ondes Ngara-Jari devienne effective, ils devraient exploiter la possibilité de faire transiter leurs communications par un pays tiers, l'Uganda notamment dont la liaison entre Kigali et Kampala venait d'être rétablie.

Quant à la coopération dans le domaine pénitentiaire, les deux parties se sont félicitées des résultats déjà atteints et se sont décidées à la poursuivre et à la renforcer.

La coopération dans le domaine du tourisme a également reçu un élan prometteur. En effet, les responsables de ce secteur se sont réunis successivement à Kigali du 10 au 17 octobre 1986, à Arusha du 29 au 30 avril 1987, et à Gisenyi du 20 au 21 août 1987, en vue d'examiner les questions relatives à la lutte contre le braconnage et la fraude, à la conservation de la nature, à la formation et à l'échange du personnel, à la recherche et à l'échange d'information, à la coopération en matière de pêche, à la promotion conjointe du produit touristique sur les marchés extérieurs, à la distribution mutuelle des documents publicitaires, etc...

Sur le plan culturel, des progrès remarquables ont été réalisés: 15 professeurs tanzaniens de Swahili enseignent dans nos écoles secondaires et 3 à l'UNR; trois bourses d'études pour l'année académique 87-88 ont été octroyées par le Gouvernement tanzanien ainsi que 9 places de baccalauréat dans différentes disciplines. Néanmoins, seules les 3 bourses d'études ont pu être utilisées par le Gouvernement rwandais, ce qui n'a pas été le cas pour les 9 places de baccalauréat car la partie rwandaise a présenté les candidatures tardivement.

4. UGANDA

Avec ce pays se sont poursuivis des contacts et des efforts visant à apporter la solution aux questions de sécurité à la frontière, de lutte contre la fraude et le banditisme et de promotion du commerce entre les deux pays.

Ces questions ont été largement discutées au cours de la 2ème session de la Commission Mixte rwando-ugandaise qui s'est tenue à Kigali du 10 au 14 juillet 1987. Cette session a également passé en revue diverses questions intéressant la coopération entre nos deux pays.

.../...

En ce qui concerne les échanges commerciaux, les difficultés de mettre en application l'accord commercial signé en août 1986 n'ont pas encore trouvé de solution tant que les modalités d'application du système de troc proposé par la partie ougandaise ne sont pas encore déterminées par les deux Banques centrales même si l'Accord portant sur le système de troc a été discuté et accepté.

Dans ce contexte, les représentants des 2 banques centrales ont tenu une réunion à Kampala du 15 au 18 décembre. Ils ont convenu de pratiquer le troc en utilisant le système "des comptes réciproques". Toutefois, les consultations doivent se poursuivre car ce système ne respecte pas les dispositions du Traité de la ZEP en ce qui concerne les compensations.

Concernant les échanges frontaliers, le trafic et la coopération douanière, la position des deux parties reste nettement opposée. Pour la partie ougandaise, les trois thèmes devraient être dissociés. En plus, selon elle, les populations frontalières font un usage abusif du trafic frontalier. Par conséquent, le contrôle strict de tout mouvement de marchandises reste indispensable, alors que pour la partie rwandaise les trois questions restent intimement liées: le trafic frontalier qui ne concerne pas les objets destinés au commerce ne peut être supprimé compte tenu des liens de consanguinité entre les populations frontalières.

Dans le domaine des télécommunications, la liaison téléphonique entre Kigali et Kampala a été rétablie. Il a été recommandé que les experts se réunissent aussitôt que possible pour mettre au point un accord d'exploitation. De même, les responsables des transports et communications devraient se rencontrer pour examiner les problèmes qui se posent à la coopération dans ce domaine.

En ce qui concerne le transport routier, la partie rwandaise a exprimé ses préoccupations face aux décisions prises par le Gouvernement ougandais et qui vont dans le sens contraire des objectifs de l'Accord de Transit sur le Corridor Nord. Elle a notamment fait observer qu'en Ouganda, la taxe relative au droit de circulation a récemment été portée à 600 \$US; la nouvelle taxe dite "licence de visite" était portée de 20 à 30 \$US pour chaque entrée d'un véhicule enregistré à l'étranger; toute personne étrangère doit pour entrer dans le pays échanger au moins 150 \$US, à l'exception des chauffeurs et des boy-chauffeurs en transit; l'approvisionnement en fuel des camions en transit requiert une autorisation spéciale du Ministère ougandais de l'Energie.

En matière de tourisme et de conservation de la nature, la 1ère réunion du comité de travail rwando-ougandais s'est tenue à Kigali du 15 au 19 décembre. Pour ce qui est de la conservation de la nature, la réunion a recommandé notamment que l'Ouganda examine les voies et moyens d'ériger en parc national la "Gorilla Game Reserve" de manière à disposer d'un cadre légal permettant d'assurer la protection et la conservation de cette réserve naturelle; ainsi que la mise sur pied d'un comité d'experts au niveau régional (Ouganda-Zaire-Rwanda) pour élaborer des projets à présenter aux organismes internationaux (UICN CEE...) disposés à aider les pays concernés dans la sauvegarde du patrimoine de la chaîne des volcans. Quant au tourisme, la réunion a émis des propositions relatives aux possibilités d'intensifier la coopération notamment par l'échange de manifestations folkloriques, matériel publicitaire commun, création de circuits touristiques intégrés etc.

La coopération dans le domaine de la santé fait également l'objet de contacts entre les autorités des deux pays. Il y a lieu de noter à cet égard que le Ministre rwandais de la Santé Publique et des Affaires Sociales a effectué en janvier une visite en Uganda en vue d'étudier avec son homologue ougandais les problèmes relatifs à la coopération dans ce secteur. Par la suite, une mission conduite par le Directeur Général de la Santé Publique a séjourné à Kabale du 6 au 7 août en vue de participer à la 2ème réunion des autorités sanitaires de cette rencontre, les deux parties ont tracé le cadre de travail de ce genre de réunions et ont défini les voies et moyens de poursuivre la lutte contre les maladies le long de la frontière commune, de faciliter le transfert des malades d'un pays à l'autre et l'échange d'informations sur les maladies endémo-épidémiques.

5. KENYA

Les relations rwando-kenyanes ont été marquées au cours de l'année 1987 par la visite officielle que Monsieur K.S. Matiba, Ministre kenyan des Travaux Publics, du Logement et de l'Aménagement du Territoire a effectuée au Rwanda du 28 avril au 5 mai 1987 et celle que M. Elijah MWANGALE, Ministre kenyan des Affaires Etrangères a effectuée du 1er au 5 mai 1987. Les deux Ministres se sont entretenus avec les autorités rwandaises sur les voies et moyens de renforcer davantage les relations d'amitié et de coopération entre le Rwanda et le Kenya.

A l'occasion de la visite du Ministre MWANGALE, les entretiens ont notamment porté sur la nécessité d'équilibrer les échanges commerciaux entre nos deux pays; la réciprocité en matière d'octroi de visas aux transporteurs internationaux, soit un visa valable pour 6 mois avec entrées multiples; l'échange d'expériences en matière de tourisme, de recherches agronomiques, en particulier les recherches sur les variétés caféières, le souhait rwandais d'obtenir une dizaine de places à l'Université de Nairobi. Pour ce dernier point, le Rwanda a présenté 11 candidatures à l'Université de Nairobi mais ce dossier n'a pas abouti à des résultats positifs.

Dans le cadre des relations commerciales rwando-kenyanes, le Gouvernement kenyan a organisé à Kigali une semaine d'exposition commerciale.

.../...

La délégation kenyane était conduite par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le Professeur NG'ENO Jonathan. Selon le rapport établi à ce sujet, la semaine kenyane a connu un succès moyen car la représentation des produits était très faible, néanmoins, les exposants kenyans ont déclaré avoir enregistré beaucoup de commandes de la part des importateurs rwandais.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'une délégation rwandaise conduite par un fonctionnaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda a participé du 29 septembre au 3 octobre 1987 à la Foire Internationale de Nairobi. La présence des représentants des entreprises rwandaises notamment de l'OVIBAR, de Rwanda Chillington, d'UTEXRWA, de la Société Arts et Modes, de Rwanda Foam, des Ets RWIGARA Assinapol, de GAKWAYA Jean Damascène, des Etablissements KABUGA Félicien, etc... était fort remarquée. La participation rwandaise a été une autre occasion de choix de nouer des relations d'affaires. De plus, les produits rwandais ont suscité beaucoup d'intérêts de la part des visiteurs de la foire.

En ce qui concerne les entrepôts rwandais à Mombasa, il ya lieu de signaler que les études économiques ont été déjà réalisées. Suite à un appel d'offres en vue de réaliser les études d'exécution, le Bureau français SECMO a gagné le marché pour un montant équivalent à 15.651.000 FRW et sortira l'étude dans un délai de 11 mois. L'étude définitive est donc attendue en juin 1988.

Aucun bailleur de fonds ne s'est encore prononcé pour financer ce projet. Comme la Caisse Centrale de Coopération Economique qui a été approchée a répondu négativement, les autorités rwandaises examinent l'opportunité d'adresser une requête à la Banque Africaine de Développement.

6. CAMEROUN

La 2ème session de la Commission Permanente rwando-camerounaise s'est tenue à Kigali du 5 au 7 mars 1987. Les entretiens ont été centrés sur la coopération dans le domaine culturel, technique et scientifique, les transports et les échanges commerciaux.

A cette occasion, la partie camerounaise a noté une demande rwandaise portant sur un quota de bourses d'études universitaires. Comme résultats des travaux, les deux parties se sont mises d'accords sur l'inscription des étudiants dans les Universités et grandes écoles des deux pays, l'échange de Professeurs, la recherche scientifique, inter-universitaire,

.../...

l'organisation de visites d'équipes sportives et de troupes artistiques et enfin la coopération dans le domaine du journalisme par l'organisation de stages et de voyages d'études pour les journalistes des deux pays. Elles ont également constaté que les échanges commerciaux ne peuvent pas être promus avant que ne soit réglée la question de transport, en l'occurrence la mise en service d'une liaison aérienne régulière entre les deux pays qui postule l'exploitation conjointe en 3ème et 4ème libertés de la ligne Kigali-Nairobi et vice versa par Cameroun Airlines et Air Rwanda. Pour faire aboutir ce dossier, il faut au préalable obtenir l'accord des autorités aéronautiques zaïroises et kenyanes. Le Gouvernement rwandais a déjà contacté les autorités zaïroises.

Pour faire avancer le dossier, une réunion groupant les experts d'Air Rwanda et de Cameroun Airlines s'est tenue à Kigali du 30 septembre au 2 octobre 1987. Cette réunion avait pour but entre autres d'échanger des informations sur l'état d'avancement du projet d'exploitation de la ligne Douala-Kinshasa-Kigali-Nairobi.

Il est envisagé que le Directeur Général de CAMAIR pourrait venir au Rwanda en 1988. A cette occasion, tous les documents mis au point seront finalisés, ce qui permettra de faire aboutir le dossier et de commencer les opérations sur la ligne vers le 1er avril 1988.

De plus, il y a lieu de signaler qu'une mission commerciale camerounaise a séjourné à Kigali du 8 au 12 mai 1987 et a eu des entretiens avec les autorités rwandaises concernées, visité des unités industrielles et certains opérateurs économiques et tenu une séance de travail avec les responsables de l'aviation Civile d'Air Rwanda. Pour rendre possible les échanges commerciaux, la mission camerounaise et la partie rwandaise ont reconnu que le problème de transport aérien ainsi que celui de la signature d'un accord commercial doivent être préalablement résolus.

7. CONGO

Suite aux nombreux contacts entre officiels et opérateurs économiques qui ont eu lieu pendant l'année 1985 et 1986 et ceux continuellement entretenus entre les responsables des compagnies aériennes de fret des deux pays, le 25 juillet 1987 a eu lieu à l'aéroport international Grégoire KAYIBANDA, la cérémonie marquant le 1er vol inaugural de la ligne aérienne Pointe Noire-Brazzaville-Kigali par la Compagnie Africargo.

Il se pose actuellement le problème d'assurer la liaison régulière maintenant que le vol inaugural a été fait. D'abord, selon les dispositions de l'accord liant les deux pays, Africargo n'est pas l'instrument désigné pour exploiter la ligne Pointe Noire-Brazzaville-Kigali; ensuite les prix des produits à transporter ne sont pas encore compétitifs tant sur le marché rwandais que sur le marché congolais. Du côté rwandais, la viande était considérée non seulement comme le principal produit d'exportation mais encore le produit le mieux indiqué pour assurer le lancement du trafic entre les deux pays. Les négociations entre l'ONIVEG et l'OPROVIA avaient alors buté sur les droits de sortie sur la viande au Rwanda et le blocage des prix au Congo. Selon le rapport établi par un haut fonctionnaire de l'OPROVIA qui a effectué une mission au Congo au mois d'octobre, la viande rwandaise ne pourra être compétitive sur le marché congolais malgré la suppression de la taxe à l'exportation car d'une part les prix du bétail ont augmenté au Rwanda et d'autre part en plus de la concurrence des viandes subventionnées importées de la Zambie et du marché commun, le Congo a instauré une taxe de 15% pour la viande importée.

Enfin, le cargo à transporter n'est pas suffisant pour assurer la rentabilité de la ligne. Autant de problèmes qui devront être éclaircis à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission Mixte.

8. ZAMBIE

Cette année-ci devait se tenir à Kigali la 2ème session de la Commission Mixte rwando-zambienne. Il avait en effet été convenu que ladite session devait se tenir vers fin novembre et être précédée de la tenue des réunions sectorielles des responsables des Instituts et Centres de recherche agricole, des Compagnies de transport aérien des deux pays et de l'organisation à Kigali de la semaine commerciale zambienne.

Comme la période fixée n'a pas été acceptée par la partie rwandaise qui avait pris d'autres engagements notamment en rapport avec les réunions de l'OUA et de la ZEP, et que le mois de janvier 1988 ne convenait pas pour la partie zambienne, les deux parties ont retenu la période de fin février pour la tenue de la semaine commerciale.

Suite au report de la tenue de la 2ème session de la Commission Mixte et de la Semaine Commerciale zambienne, l'Association des Industries zambiennes a décidé d'envoyer à Kigali le 20 novembre une délégation d'hommes d'affaires pour prospecter le marché rwandais. Cette délégation qui,

par ailleurs avait apporté des échantillons des produits zambiens en vue d'en faire la publicité, a rencontré les officiels rwandais et visité certains établissements commerciaux ainsi que quelques unités industrielles dont l'OVIBAR, la BRALIRWA, la TRAFIPRO, l'ELECTROGAZ. A cette occasion, les opérateurs économiques rwandais ont soulevé le problème de transport, en faisant remarquer que les changements peuvent se faire ou au port de Mombasa ou au port de Mpulungu. Aussi a-t-il été demandé à la partie zambienne d'envoyer les prix FOB Mombasa et Mpulungu, ce qui permettra de choisir le port le plus avantageux tant au niveau des prix que celui de la sécurité.

9. ALGERIE

Au cours de l'année 1987, la coopération algéro-rwandaise a été essentiellement marquée par l'échange de visites de hautes personnalités des deux pays. A cet égard, il convient de signaler la visite de travail qu'a effectuée au Rwanda au mois de mars, M. Mohamed ABERKANE, Vice-Ministre algérien chargé de la Coopération ainsi que la visite effectuée du 2 au 4 novembre à ALGER par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au cours de laquelle s'est tenue la 3ème session de la commission Mixte algéro-rwandaise.

A l'issue des travaux de ladite Commission, deux accords ont été signés: l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle des diplômes et l'accord de coopération technique, scientifique et culturelle.

En ce qui concerne les projets en cours d'exécution, les deux parties sont parvenues à des solutions permettant à accélérer l'achèvement des travaux. C'est dans cet esprit que la partie algérienne a promis de régler rapidement les factures émises par l'Entreprise USENGIMANA Richard qui exécute les travaux de construction de l'hôpital de Kaduha (250 lits) et d'acheter deux groupes électrogènes pour l'hôpital en utilisant une partie du poste imprévu. En ce qui concerne l'école agro-vétérinaire de Busogo (400 élèves avec internat) dont le financement prévu s'élève à 4.300.000 \$US, en dépassement de l'enveloppe s'élevant à 788.103.79 \$US a été enregistré. L'Algérie ayant refusé de supporter seul le coût de l'opération, il a été convenu que la partie rwandaise prendra en charge:

- l'avenant n°1, deuxième partie au marché accordé à Un Toit à Toi pour un montant de 9.638.889 FRW;
- l'acquisition du mobilier pour un montant de 37.953.941 FRW;
- l'appel d'offres complémentaires sur les équipements qui porte sur un montant de 23.709.767 FRW;
- l'achat du bétail pour l'école;
- le transport des équipements d'Algérie sur le tronçon Kigali-Busogo tandis que la partie algérienne prendra en charge:

.../...

- tous les travaux de génie civil et construction y compris l'avenant n°1, première partie (régularisation des quantités présumées pour les bâtiments et les VRD), soit un montant de 3.661.276,31 \$US;
- la livraison et l'installation de tout l'équipement à l'exception du mobilier, du bétail, et de l'appel d'offres complémentaires.

En ce qui concerne l'utilisation de la ligne de crédit de 1.100.000 \$US, la partie rwandaise présentera un autre projet de développement rural parce qu'il a retiré le projet de machinisme agricole dont la viabilité s'est avérée peu sûre. Quant à la réalisation de l'étude du projet cuirs et peaux pour une somme de 75.000 \$US, elle sera confiée à une entreprise spécialisée de l'Algérie. Les termes de référence ont été déjà remis à la partie algérienne.

Les autres projets présentés dans le mémorandum, à savoir le projet de reconversion de la ferme de Rusumo en une ferme laitière et la production du lait de soja n'ont pas été pris en considération par le partenaire algérien qui s'est déclaré techniquement peu outillé pour les réaliser.

Sur le plan commercial, la partie rwandaise a fait connaître sa disponibilité de vendre à l'Algérie 500 à 1000 tonnes de thé et 3.000 tonnes de café en 1987/88 et 6.000 tonnes de café à partir de 1988/89. La partie algérienne a promis de soumettre cette offre à l'ENAPAL qui l'examinera dans le cadre de ses approvisionnements.

Concernant les bourses de longue durée, la partie rwandaise a souhaité bénéficier d'un quota de bourses d'études à réserver annuellement au Rwanda. Ce à quoi, la partie algérienne a répondu que le nombre de bourses est déterminé par la Commission nationale des bourses d'études réservées aux étrangers.

Quant aux bourses de post graduation demandées également par la partie rwandaise, la partie algérienne a expliqué que de telles bourses n'existent pas et qu'en conséquence les places à mettre à la disposition du Rwanda seraient complètement prises en charge par lui-même. En ce qui concerne les bourses de courte durée, elle a indiqué qu'elles sont subordonnées à la mise sur pied d'un cadre juridique à même de régler tous les problèmes y relatifs.

A signaler que pour cette année, le gouvernement algérien a mis à la disposition du Rwanda 12 bourses d'études portant ainsi le nombre

.../...

d'étudiants rwandais en Algérie à 67 non compris les dix qui ont terminé et sont déjà rentrés au Rwanda.

En guise de conclusion, il y a lieu de retenir que l'Algérie reste un partenaire politiquement engagé à renforcer davantage les liens d'amitié et de coopération qu'elle entretient avec le Rwanda. Cependant, comme ce pays traverse une crise financière qui est la résultante de la baisse des prix du pétrole et de la chute du cours du dollar, il n'est pas permis d'envisager, dans un proche avenir, la réalisation de projets de coopération à la dimension de l'Ecole de Busogo et de l'Hôpital de Kaduha, projets que l'Algérie s'efforce de mener à bonne fin pour respecter les engagements pris.

Par contre, eu égard à cette situation de crise financière complexe, l'Algérie, à l'instar d'un certain nombre de partenaires, est en train d'orienter sa coopération dans des projets qui n'exigent pas de sortie de devises. C'est dans cet esprit qu'elle se déclare disponible pour renforcer:

- la coopération en matière de formation dans ses établissements d'enseignement;
- l'assistance technique dans la mesure où la grande partie des salaires payés aux coopérants est libérée en dinars algériens;
- les industries pouvant faire appel aux équipements produits par les unités algériennes.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, notre partenaire n'est pas en mesure de payer le prix de notre café et de notre thé qu'il estime prohibitif alors que d'autres pays producteurs lui vendent ces produits à un prix nettement inférieur. Cependant, la porte reste ouverte puisque l'évolution de ce dossier dépendra de la volonté de réussir des services concernés qui, au demeurant, peuvent se mettre d'accord sur leurs marges commerciales.

10. LIBYE

L'image de la coopération libyo-rwandaise reste actuellement réfléchi par les deux sociétés mixtes, la SODEPARAL et la SOPROTEL dans lesquelles les Gouvernements des deux pays participent au capital social.

En date du 9 décembre 1987, le Ministre des Finances et de l'Economie a pris la décision de supprimer avec effet retroactif les cotisations à la CSR et taxes professionnelles du personnel libyen, lesquelles grevaient lourdement le budget des deux sociétés. Ils atteignaient le montant de 19.985.938 FRW au 31/12/1986 pour la SOPROTEL et environ 128.000.000 FRW pour la SODEPARAL au cours de la période 1981-1987.

.../...

Aussi, la 9ème session de l'Assemblée Générale de la SOPROTEL, tenu à Kigali le 10 décembre a-t-elle entériné cette décision. Ses actionnaires se sont alors engagés à accélérer la procédure d'augmentation du capital, en vue de réaliser dans les meilleurs délais le projet de construction d'un hôtel de 30 chambres à Ruhengeri, puisque toutes les conditions auxquelles était assujettie cette augmentation du capital sont désormais satisfaites.

En outre, les actionnaires ont donné mandat au Conseil d'Administration, pour ce qui est du contrat de gestion de l'hôtel Umubano-Méridien, de négocier un contrat révisé, ou en cas d'échec, d'examiner la possibilité de confier la gestion à une autre société ou de procéder à une gestion directe.

Sur le plan culturel, la Libye vient d'accorder pour l'année académique 87-88 au Gouvernement rwandais 17 bourses portant ainsi le nombre d'étudiants rwandais en Libye à 57 unités dont 23 en études islamiques.

Il convient de rappeler que la Libye n'a pas encore honoré son engagement librement pris de porter sa promesse de 300.000 \$US à 800.000 \$US pour participer au financement de l'Ecole Secondaire Technique de Kibungo et que le programme spécial soumis à la partie libyenne lors de la visite à Kigali du Colonel Kadhafi au Rwanda en mai 1985 comprenant trois projets, à savoir: l'aménagement du quartier de Nyamirambo; l'aménagement de la cuvette de Rusumo et le remplissage des dépôts stratégiques de carburant n'a pas été concrétisé malgré l'engagement de la partie libyenne d'envoyer les experts pour en étudier les modalités.

11. AUTRES PAYS D'AFRIQUE

Pour certains pays d'Afrique, la coopération avec le Rwanda est à considérer dans le cadre des organisations régionales notamment la ZEP et la CEEAC. Pour d'autres, la coopération s'oriente dans le secteur culturel. C'est ainsi que le Maroc nous a offert 5 bourses pour l'année académique 1987-1988, la Tunisie, 4 bourses. Toutes ces offres ont été exploitées. L'Egypte de son côté, nous a offert 5 bourses de stage au cours de cet exercice et 6 coopérants égyptiens oeuvrent dans notre pays. Le Nigeria, dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, a présenté une offre d'assistance technique pour laquelle le Gouvernement rwandais devrait se charger des billets d'avion des experts et de leurs salaires. La situation économique du Rwanda ne permet pas l'exploitation de telles offres.

.../...

B. PAYS D'ASIE

1. PAYS ARABES DU GOLFE

La coopération avec les pays arabes du Golfe se réalise par l'intermédiaire des Fonds de Développement de ces pays. Ces Fonds interviennent régulièrement dans l'exécution de projets de développement sous forme de cofinancement, suivant leur principe de financer au maximum 50% du coût total du projet et un seul projet par an pour un même pays.

a) ARABIE SAOUDITE

Le Fonds Saoudien a participé à la Table Ronde des bailleurs de Fonds de la route Gitarama-Mukamira tenue à DORTMUND du 15 au 29 janvier 1987. A cette occasion, la délégation du Fonds a promis de communiquer plus tard le montant de sa participation au financement de projet.

Il a par ailleurs envoyé au Rwanda une mission technique du 24 au 30 octobre pour collecter des informations sur les derniers développements de ce projet afin de permettre au Conseil d'Administration d'arrêter définitivement l'enveloppe à accorder à notre pays pour ce projet.

Cette délégation devait également rassembler toutes les informations et justifications sur les modifications apportées au projet de l'hôpital Roi FAYCAL à Kigali ainsi que sur les coûts supplémentaires d'environ 326 millions FRW qui ont porté le montant global du marché à 1.470 millions de FRW non compris les coûts de surveillance des travaux. La requête relative au financement complémentaire de 22.077.539 Riyals Saoudiens a été transmise en octobre.

Par ailleurs, il a été convenu entre le Fonds Saoudien, la Banque Mondiale et le Gouvernement rwandais que le montant de 11 millions de Riials, soit environ 2,9 millions \$US accordé au Rwanda dans le cadre de l'aide spéciale à l'Afrique Subsaharienne sera utilisé pour la réfection de la route Cyangugu-Bugarama.

b) KOWEIT

Le Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe vient d'arrêter sa participation au financement du projet d'exécution de la route Gitarama-Mukamira à 3.000.000 Dinars Koweïtiens, soit environ 10,1 millions \$US. L'Accord de crédit portant sur ce montant a été signé le 11 décembre 1987 en marge de la visite que le Directeur Général du Fonds Koweïtien de Développement a effectuée dans notre pays du 10 au 11 décembre 1987.

.../...

Par ailleurs, le Fonds Koweïtien a proposé d'annuler le solde de 329.365 DK constituant le reliquat sur le prêt n°197 utilisé pour la construction de l'Aérogare à Kanombe et d'ajuster les modalités de paiement en conséquence. En réaction, le Ministère des Transports et des Communications a demandé au Fonds l'autorisation d'utiliser ce reliquat pour la réalisation des travaux d'amélioration des infrastructures existantes et la fourniture de certains équipements.

Enfin, le Gouvernement rwandais a présenté au Fonds Koweïtien de Développement, dans le cadre de l'aménagement des marais de Kagitumba-Muvumba, une requête officielle portant sur la participation à l'exécution des travaux. Le coût estimatif de ces travaux atteint 2.605.150.000FRW.

En réaction à cette requête, le Fonds Koweïtien a confirmé son accord de principe de participer au financement de ce projet, tout en précisant que les actions de la hauteur de sa participation seront déterminées sur la base des coûts actualisés du plan de financement global et du plan de financement de chaque lot et de concert avec les autres bailleurs de fonds.

c) EMIRATS ARABES UNIS

Le Gouvernement rwandais a proposé au Fonds d'Abu Dhabi d'utiliser les reliquats sur le prêt n°571 destiné au financement de la construction de l'Aérogare à Kanombe pour l'amélioration du bâtiment de l'Aérogare. Les travaux et fourniture à financer par ce reliquat sont estimés à 69.000.000 FRW. Comme ce Fonds n'a approuvé que les travaux d'une valeur de 19.500.000 FRW, le Gouvernement rwandais devra donc présenter au Fonds d'autres travaux à exécuter dans la limite de ce reliquat.

Après 2 ans d'arrêt de la coopération, le Gouvernement rwandais a également présenté au Fonds d'Abu Dhabi 3 projets du secteur agricole parmi lesquels le Fonds devra choisir celui qu'il pourra financer. Il s'agit des projets:

- Aménagement intégré de Bugesera-Cyohoha.
- Projet Butare Nord et Butare Sud.
- Projet de Développement des Communes KARENTERA, NYAKABUYE et BUGARAMA.

La réaction du Fonds d'Abu Dhabi sur ces projets reste attendue.

Pour leur part, les Gouvernements Omanais et du Qatar se sont déclarés prêts à considérer le financement d'un projet de construction et d'équipement d'une école secondaire. Au Gouvernement Omanais, le ~~Gouvernement~~ rwandais a présenté un projet de construction et d'équipement d'une école

.../...

technique secondaire A2 d'une capacité de 720 élèves dont 360 externes. La position de ces deux pays sur ces requêtes reste attendue.

2. CHINE

La coopération avec ce pays s'est poursuivie dans le cadre des Accords de coopération économique, technique et scientifique qui constituent des Accords de financement des projets de la 2ème programmation devant être terminés en 1988.

Il s'agit des projets de construction de la caserne militaire, du stade national qui se termineront en 1988. Au cours de l'année 1987, les deux parties ont poursuivi les contacts pour s'entendre sur le mode de gestion qui conviendra le mieux pour les périmètres rizicoles de Rwamagana et le complexe sportif de Remera.

Dans le cadre de la préparation des projets nouveaux, après le séjour au Rwanda du 16 décembre 1986 à fin février 1987 d'une mission chinoise d'études pour l'extension et l'équipement de l'hôpital de Kibungo, la partie chinoise a présenté un projet d'échange de notes et un projet de contrat de conception de l'extension de cet hôpital. La partie rwandaise a déjà communiqué à la partie chinoise ses observations sur ces projets de textes. La réaction de la partie chinoise reste attendue. Il y a lieu de signaler aussi que dans le cadre de la préparation des projets nouveaux, la partie chinoise compte envoyer au Rwanda, après la signature de l'échange de notes sur l'extension de l'hôpital de Kibungo, les missions d'études pour les projets d'aménagement d'un périmètre rizicole au Mutara et de construction et équipement d'une école agri-vétérinaire à NTENDEZI.

Dans le cadre de la préparation de la 2ème réunion de la Commission Mixte sino-rwandaise prévue en avril-mai 1988, un nouveau memorandum de coopération est en cours d'élaboration et porte essentiellement sur l'état actuel de la coopération, le développement de la coopération par l'exécution des nouveaux projets cités plus haut, le renforcement de la coopération hors programme (création de sociétés mixtes, joint ventures entre corporations chinoises et des privés rwandais, jumelage-coopération), les échanges commerciaux et la coopération technique et scientifique.

En ce qui concerne la coopération avec les corporations chinoises, force est de noter que les missions d'études prévues par la CHINA FUJIAN CORPORATION pour le projet de traitement des bambous et par la corporation

.../...

de SHANGHAI pour les projets fabrication de ballons et de tubes fluorescents, confections des vêtements et amélioration des briqueteries artisanales n'ont toujours pas encore été envoyées au Rwanda.

Pour ce qui est des sociétés mixtes, la SOMITRAP dont la constitution effective date du 16 décembre 1986 connaît toujours les difficultés de gagner des marchés, faute de références techniques. La SOPRORIZ elle, a été constituée effectivement le 2 janvier 1987 et est directement entrée en service en attendant que les deux parties s'accordent sur la valeur des apports du Gouvernement rwandais. Ces apports sont actuellement estimés à 55.938.986 FRW dépassant ainsi de 5.938.986 FRW le montant des apports de la partie rwandaise prévus dans les statuts de la société.

Par ailleurs, une délégation de scientifique chinois conduite par le Vice-Ministre de la Commission d'Etat pour les sciences et les techniques a effectué au Rwanda une visite de travail du 17 au 20 novembre pour se rendre compte sur terrain des réalités rwandaises et s'armer pour lancer la coopération scientifique et technique sur des bases solides. Au terme de cette mission, la délégation chinoise a promis d'envoyer au Rwanda une mission d'études pour évaluer la richesse de notre pays en plantes sauvages,

- 2 spécialistes en médecine traditionnelle et en pharmacopée qui seront affectés au Centre Universitaire sur la pharmacopée et la médecine traditionnelle (CURPHAMETRA);

- 2 spécialistes pour la recherche sur le riz qui seront affectés à l'ISAR;
- et 2 techniciens spécialistes de l'utilisation du Biogaz pour former sur le tas des techniciens rwandais.

La mission d'étude sera entièrement prise en charge par la partie chinoise tandis que pour l'envoi des experts la partie chinoise prendra en charge les équipements et les frais de voyage, les coûts locaux (logement, transport au Rwanda, salaire local) devant être supportés par la partie rwandaise.

Enfin, il y a lieu de noter que sur l'offre de 14 bourses d'études en 1987, 10 étudiants sont partis en Chine pour les études universitaires de 1^{er} cycle et 2 pour le 3^{ème} cycle.

3. JAPON

Cette année, l'aide japonaise n'a atteint que 618.787.000 Yens, le programme de coopération pour cette année n'étant que partiellement réalisé. En effet, le gouvernement japonais a accordé à l'ONATRACOM le 18 février 1987 un don de 87.787.000 Yens en guise de remise d'intérêts dans

.../...

le cadre du prêt RW-1 de 1.107 millions de Yens du 2 décembre 1974. Il a en outre accordé un don de 353 millions de Yens le 14 avril 1987 pour relever l'enveloppe accordée à notre pays en 1986. Ce don sera utilisé pour l'acquisition des équipements et l'entretien des routes nationales en remplacement de l'aide alimentaire 1986 que le Gouvernement rwandais a refusé conformément à la nouvelle politique en matière d'aides alimentaires.

Le Japon a également accordé le 3 juillet, un don de 178 millions de Yens représentant la 2ème tranche de financement du projet d'alimentation en eau potable de la région orientale du Rwanda.

Il y a lieu de signaler que le Gouvernement japonais vient de faire connaître son intention d'accorder au Rwanda un don d'environ 300 millions de yens au titre de l'aide pour l'augmentation de la production vivrière pour l'année 1987 et une remise d'intérêts de 80.026.000 yens pour l'achat de pièces de rechange en faveur de l'ONATRACOM. Les projets de notes à échanger ayant été approuvés par les deux parties, la signature interviendra au début de l'année 1988.

En outre, après que le Gouvernement japonais s'est déclaré disposé à accorder à notre pays un crédit de 2 à 3 milliards de Yens, le Gouvernement rwandais lui a présenté un requête officielle pour le financement de l'exécution du projet de construction de la centrale hydro-électrique de Mukungwa II.

En tenant compte des éléments exposés ci-dessus, la nouvelle programmation de coopération nippo-rwandaise a été établie comme suit:

- 1987-1988: -hydraulique rurale, 2ème tranche;
 - autobus pour l'ONATRACOM;
 - aide pour l'augmentation de la production vivrière.
- 1988-1989: - aide en marchandises (équipements pour l'hygiène et l'assainissement urbain et le projet d'assistance aux projets de télécommunications et de météorologie);
 - école technique secondaire (1ère phase);
 - aide pour l'augmentation de la production vivrière.
- 1989-1990: - école technique secondaire (2ème phase);
 - équipements médicaux III;
 - aide pour l'augmentation de la production vivrière.

Il sied de noter que le Japon a décidé de mettre à la disposition des pays en développement une enveloppe de 500 millions de Yens

destinée à les appuyer dans leurs efforts d'ajustements structurels en vue notamment de faire face au fardeau de l'endettement. Ce programme sera réalisé en collaboration avec la Banque Mondiale et le FMI. Le Rwanda a fait une requête officielle pour marquer son intérêt à bénéficier d'une partie de ces fonds.

Concernant les perspectives de coopération rwando-japonaise dans le domaine agricole, le Ministère japonais de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche a, suite aux conclusions de 2 missions effectuées au Rwanda en 1985 et 1986 par l'Association pour la Coopération Internationale de l'Agriculture et des Forêts (AICAF), envoyé au Rwanda en juillet 1987 une mission de l'Association de Consultants pour le Développement Agricole (ADCA) pour identifier un petit marais qui serait aménagé par la Coopération japonaise et établi un programme de développement de la production animale par insémination artificielle. Cette mission a identifié le marais RUGERAMIGOZI-MIGURAMO qui sera programmé définitivement après la réalisation des études. Ce même Ministère a envoyé en novembre une nouvelle mission ADCA pour établir avec les services rwandais concernés la requête à présenter au Gouvernement japonais pour le financement du projet de construction des entrepôts pour stockage des pommes de terre.

4. COREE DU NORD

Après l'achèvement de la maïserie de Mukamira, la coopération rwando-coréenne ne compte à son actif que le seul projet d'irrigation au Bugarama qui du reste avance difficilement.

La Maïserie de Mukamira a été mise en service en avril 1987 après que le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat ait réalisé lui-même l'étude de rentabilité de ce projet. L'usine a été inaugurée en juillet tandis que le contrat d'assistance technique est encore en négociation.

En ce qui concerne les négociations de ce contrat, les deux parties se sont rencontrées le 13 août et le 17 novembre 1987 mais elles n'ont pas pu s'entendre sur le projet de contrat à signer. Les points de blocage ont été les suivants:

- la partie coréenne n'accepte pas la procédure rwandaise de recrutement des experts suivant laquelle chaque partenaire doit présenter au Gouvernement rwandais les dossiers de candidatures pour agrément. Pour les experts nord-coréens, le Gouvernement coréen a le droit de choisir les techniciens compétents et de communiquer les noms au Gouvernement rwandais.

.../...

- les experts nord-coréens n'acceptent pas l'autorité du Directeur de l'Entreprise qui sera un rwandais nommé par le Gouvernement rwandais. Les experts coréens considèrent qu'ils ne sont pas là pour être sous les ordres du Directeur rwandais, mais qu'ils agissent comme des conseillers et dépendent du Gouvernement coréen.

- En comparant les prestations que les experts coréens sont appelés à remplir et les avantages qu'ils réclament, ce contrat semble malgré tout onéreux. En effet l'intervention des techniciens nord-coréens se limitera au fonctionnement des machines, alors qu'en contrepartie, ils réclament un salaire net de 30.000 FRW, une maison bien équipée, un moyen de transport, des frais de voyage aller-retour Pyongyang-Kigali et les frais de voyage de congé aller-retour en Corée, le paiement des soins médicaux etc... La partie rwandaise considère que la signature d'un contrat de ce genre pourrait être un précédent dangereux pour l'avenir de l'assistance technique au Rwanda.

Quant au projet d'irrigation au Bugarama, la partie coréenne refuse de corriger les erreurs commises en première phase sous prétexte que le sol est impropre à la culture du riz. La partie rwandaise envisage de constituer une nouvelle Commission d'évaluation du projet qui fera des recommandations visant la poursuite du projet.

5. COREE DU SUD

Il sied de rappeler qu'en novembre 1986, une mission sud-coréenne a séjourné au Rwanda pour identifier les projets qui serviraient de point de départ pour la redynamisation de nos relations diplomatiques. La partie rwandaise avait alors proposé plusieurs projets dont notamment l'étude et/ou la réalisation d'une dizaine de projets industriels, l'envoi au Rwanda d'une mission d'étude sur la culture du riz dans la zone du Bugesera-Cyohoha, la fourniture de véhicules pour l'entretien des routes nationales et des équipements médicaux et l'octroi des bourses de stage. Au terme de ces contacts, le Gouvernement Sud-Coréen a accepté d'envoyer au Rwanda une mission d'étude sur la culture du riz dans la zone du BUGESERA-CYOHOKA et de fournir 15 véhicules et des médicaments et équipements médicaux, la partie rwandaise devant assurer le transport de ces véhicules et équipements de MOMBASA-KIGALI. Après insistance de la partie rwandaise pour que la République de Corée se charge du transport jusqu'à Kigali, la partie coréenne a accepté de prendre en charge tous les frais de transport de tous les équipements à condition que la partie rwandaise assure le recrutement des chauffeurs et la sécurité du convoi et fournisse un camion pour le transport des médicaments et équipements médicaux.

.../...

AUTRES PAYS D'ASIE

En ce qui concerne l'Inde, notre coopération porte essentiellement sur la coopération culturelle et technique. Elle se concrétise d'une part par des offres de bourses de stages que le Gouvernement rwandais ne parvient malheureusement pas encore à exploiter à cause des problèmes posés par la langue d'enseignement et d'autre part par des échanges de délégations. C'est ainsi qu'une mission d'hommes d'affaires rwandais conduite par le Secrétaire Général au Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat a séjourné en Inde en novembre pour prendre contact avec les partenaires indiens dans le cadre de la promotion et du développement de petites et moyennes industries, telle que la fabrication de lampes tempêtes, de vélos, de chambres à air pour vélos, de plaques agglomérées etc... En outre, une délégation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts conduite par le Secrétaire Général de ce même Ministère a effectué un voyage d'études en Inde en mai 1987 pour se rendre compte auprès des institutions indiennes spécialisées, de l'expérience acquise par ce pays dans le domaine du développement de l'élevage et de la valorisation de la production laitière, de la vulgarisation et du crédit agricole.

Avec le Pakistan, le Rwanda a reçu dans le but d'augmenter la production alimentaire, un don de 200 kg de semences de riz, variété Basmati d'origine pakistanaise. Par ailleurs, ce pays est le 3ème acheteur du thé rwandais avec une consommation de plus ou moins 2000 tonnes de thé par an. Sa balance commerciale étant déficitaire en faveur du Rwanda depuis plus de 4 ans, le Pakistan, dans le cadre de sa politique commerciale de favoriser les importations du thé en provenance des pays importateurs des biens pakistanais, souhaiterait signer avec notre pays un accord commercial qui lui garantirait un certain équilibre des échanges commerciaux avec notre pays.

C. PAYS D'EUROPE

1. BELGIQUE

La coopération entre le Rwanda et la Belgique a été marquée au cours de cette année par la visite officielle effectuée en République Rwandaise par leurs Majestés le Roi BAUDOIN Ier et la Reine FABIOLA du 30 juin au 3 juillet 1987 dans l'ambiance des festivités commémorant le 25ème Anniversaire d'Indépendance du Rwanda. Au cours de cette visite, le Roi BAUDOIN a promis le financement hors programme de la construction d'une nouvelle Maternité au Centre Hospitalier de Kigali.

.../...

En ce qui concerne l'évolution des projets de coopération à mi-chemin de la présente programmation couvrant la période 1984-89, il y a lieu de déplorer les mêmes blocages que par le passé qui se traduisent surtout par un grand retard de déblocage de fonds alloués aux projets retenus de commun accord et le manque de gestion commune.

L'état d'exécution des projets à l'issue de l'année 1987 se présente comme suit:

1. Projet agricoles en cours

- Projet Semences sélectionnées: Ce projet fonctionne encore sur le reliquat des années antérieures. L'enveloppe de 108,9 millions FB qui avait été prévue en 1984 n'est pas encore débloquée. Comme le dossier technique ad hoc a été accepté par la partie belge, la signature de l'Arrangement Particulier y relatif sera signé très prochainement.
- Projet GITI-RUTARE: Une enveloppe de 34 millions FB avait été mise à la disposition du projet en octobre 1984. Les dossiers techniques ayant été transmis à la partie belge pour agrément, la signature des Accords ad hoc devrait intervenir sous peu.
- Projet MUDASOMWA: Une enveloppe de 26,8 millions FB avait été retenue en 1984. Les dossiers techniques ayant été transmis à la partie belge pour approbation, il reste à signer l'Arrangement Particulier y relatif.
- Projet KIBUNGO II: A ce projet a été réservé une enveloppe de 136,6 millions FB en 1984. Les études ont été transmises à la partie belge pour approbation. Il reste à signer très prochainement l'Arrangement Particulier ad hoc.
- Carte pédologique: Un montant de 121,6 millions FB a été attribué à ce projet en 1984. Le dossier technique ad hoc a été transmis à la partie belge qui l'a accepté comme tel. Il reste à signer l'Arrangement Particulier y relatif.
- Projet Pêche au Lac IHEMA et MUHAZI: Les activités de ce projet se poursuivent à la satisfaction des deux parties..
- Assistance technique au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts: Trois experts belges oeuvrent au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts; les 2 experts supplémentaires promis en 1984 ne sont pas encore arrivés.
- Couvoir National RUBILIZI: Une requête officielle a été adressée en avril 1987 au Gouvernement Belge pour lui demander de débloquer le montant 28 millions FB retenu en 1984 mais la partie belge a répondu négativement à cette demande car le FENU/FAO est actuellement impliqué dans ce même projet. La partie belge estime qu'il y a lieu d'attendre l'évolution de ce projet quitte à procéder ultérieurement à son extension si l'expérience s'avère concluante. Dans l'entretemps, elle propose d'affecter l'enveloppe disponible au projet de télécommunications rurales en Préfecture de Kibungo.

.../...

2. Projets relevant de la stratégie alimentaire

- Aménagement du bassin versant du Lac MUHAZI: La partie rwandaise a déjà approuvé le rapport établi par la mission VANESTE-VANDEPUTTE. Le dossier technique sera finalisé par les experts rwandais assistés de spécialistes belges qui se trouvent sur le terrain sans qu'il y ait nécessité d'envoyer d'autres missions d'identification.
- Programme de recherche sur le manioc et la patate douce: Il subsiste des divergences profondes entre les deux parties au niveau de la conception du projet. La partie belge souhaite l'intégration du projet au sein de l'ISAR tandis que la partie rwandaise souhaite la mise en place d'un Centre autonome de recherche à Gitarama. Les contacts se poursuivent pour trouver une solution à ce problème.

3. Projets du Secteur de la Santé

- Centre Hospitalier de Kigali: Le dossier technique portant sur la construction et l'équipement du bloc opératoire et de la réfection de la maternité a été envoyé à la partie belge. Le montant y consacré est de 100 millions FB dont 33 millions FB pour les travaux de construction et 67 millions FB pour l'équipement.

Par ailleurs, une nouvelle maternité a été offerte par Sa Majesté le Roi BAUDOUIN au cours de sa visite officielle en juillet 1987 à l'occasion du 25ème Anniversaire de l'Indépendance du Rwanda. Le dossier technique est en cours et les appels d'offres auront lieu en même temps que ceux du bloc opératoire. Le coût des constructions de la nouvelle maternité est estimé à un montant de 35 millions FB et la Belgique a accepté de le placer hors-enveloppe.

- Centres de Santé de la Région Sanitaire de Kigali: Ce projet qui se poursuit normalement procède à la transformation des dispensaires de la région concernée en Centres de santé. 13 dispensaires ont été transformés en centres de santé et équipés en énergie solaire pour ceux qui ne sont pas raccordés au réseau électrique national.
- Ecoles Paramédicales de Kabgayi et Rwamagana: Les Arrangements Particuliers relatifs à ces deux projets sont venus à l'échéance en juillet 1987. La partie rwandaise a demandé leur prolongation pour 4 ans après une évaluation ad hoc. Entretemps, les deux projets fonctionnent avec l'assistance technique du FOMETRO.
- Laboratoire Pharmaceutique du Rwanda à Butare: Une demande de prolongation du projet a été adressée à la partie belge et celle-ci a marqué son Accord de principe. Entretemps la Belgique a accordé une rallonge budgétaire de 14 millions FB pour faire fonctionner le projet durant la phase de transition.
- Fonds Médical Tropical: Un montant annuel de 17 millions FB est alloué annuellement au FOMETRO et le projet se poursuit normalement.

- Projet SIDA: Une enveloppe de 3 millions FB est programmée par an jusqu'en 1991. Le Gouvernement rwandais a demandé une assistance supplémentaire pour la fourniture de médicaments.
 - Centre de santé du Groupe Scolaire de Butare: L'Arrangement Particulier y relatif a été signé mais les bâtiments ne sont pas encore achevés pour rendre ce centre opérationnel.
 - CURPHAMETRA: Ce projet suit son cours normal. Une enveloppe de 10,6 millions FB accordée en 1987 finance l'Assistance technique.
 - Assistance technique aux Hôpitaux et endémies: Ce projet évolue normalement et dispose d'une enveloppe de 33,6 millions FB accordée en 1984.
 - Faculté de Médecine de l'Université Nationale du Rwanda: le reliquat dégagé en 1984 à l'issue du projet ainsi que les Fonds de fonctionnement promis par la Belgique ne sont pas encore débloqués. Les montants en question sont respectivement de 3.329.646 FB et de 4.500.000 FB.
 - Projet gérés par les ONG: Ces projets poursuivent normalement leurs activités. Il y a lieu de rappeler qu'il s'agit du projet interCROIX-ROUGE de transfusion sanguine (prolongation demandée), du projet Santé mentale CARAES et du Programme de lutte contre la lèpre exécuté par les Amis du Père Damien.
4. Projets du Secteur de l'Enseignement
- a. Enseignement Primaire et Secondaire
- Centre National de Recyclage à Remera: Ce Centre est opérationnel et fonctionne sous régime d'internat. Il reste à signer l'Arrangement Particulier ad hoc.
 - Collège de Gisenyi: En vue de ne pas gêner la rentrée scolaire de septembre 1987 par manque de locaux, trois classes ont déjà été construites en attendant la finalisation du reste des travaux de la 2ème phase dont le coût total est de 50 millions FB. Le marché a été attribué à l'entreprise belge PIRARD et les travaux se déroulent normalement.
 - Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire: Les deux parties ont convenu de prolonger de 4 ans la durée du projet. Il reste à signer l'Arrangement Particulier ad hoc. 12 Coopérants belges travaillent actuellement au sein de ce projet.
 - Ecole technique officielle de Kicukiro: Une nouvelle section d'électronique a ouvert ses portes au sein de cette Ecole pour l'année 1987-1988. L'Arrangement Particulier y relatif n'est cependant pas encore signé.
 - Groupe Scolaire de Butare: 4 Assistants techniques opèrent au sein de cette Ecole.
 - Assistance en Planification de l'Education: Un expert belge opère au sein de ce projet.

b. Enseignement Supérieur

- Faculté de Droit de l'Université Nationale du Rwanda: Une requête a été introduite pour le financement des 9ème et 10 cohortes des juristes. La partie belge a fait connaître ses bonnes dispositions à financer ce projet.
- Formation de Médecins: La partie belge a accepté de soutenir l'accord de jumelage signé entre l'Université Nationale du Rwanda et l'Université de Gand en accordant des bourses de formation, des missions de professeurs visiteurs ainsi qu'un appui logistique.
- Formation d'Ingénieurs Civils en Construction et d'Ingénieurs Electromécaniciens: La partie belge financera à partir de l'année prochaine une nouvelle cohorte d'Ingénieur Civils et Electromécaniciens.
- Formation Pédagogique à l'Université Nationale du Rwanda: L'Arrangement Particulier ad hoc est en voie de signature.
- Formation des 3ème et 4ème cohortes de Pharmaciens de Clinique: La Belgique financera une 3ème et 4ème cohortes de pharmaciens de clinique. L'Arrangement Particulier ad hoc portant sur une enveloppe de 47 millions FB est en cours de finalisation.
- Bourses d'Etudes: Compte tenu des reliquats antérieurs, les bourses d'études disponibles pour l'année 1987/1988 ont atteint le nombre de 34. Sur ce quota, 25 ressortissants rwandais ont pu bénéficier de bourses d'études en Belgique.

5. Projet de Secteur des Infrastructures

- Musée National à Butare: Les travaux de construction confiés à l'entreprise SIX CONSTRUCT ont commencé en mars 1987 et avancent normalement. Il a été demandé à la Belgique de placer hors enveloppe le coût total de ce projet qui est un don du Roi BAUDOIN Ier et qui se monte à une enveloppe de 99.423.275 FB dont 15 millions FB réservés à l'équipement.
- Projet Pouzzolanes -Chaux -Tourbe: Le déblocage des fonds prévus pour la phase de transition et pour la phase de production était lié aux conclusions des études qui ont été élaborées par le Bureau BASSE SAMBRE. Ces études ayant conclu à la non-rentabilité du projet, la partie rwandaise a demandé le transfert de l'enveloppe de 65 millions FB y allouée au projet télécommunications rurales. Ce projet va se poursuivre dans le cadre de la coopération avec la Chine qui possède la technologie requise ainsi que le liant constitué de ciment Portland qui est fabriqué à Mashyuza. La nouvelle unité d'une capacité de 6.000 Tonnes de liant pouzzolanique serait implantée dans la commune Mutura.

.../...

- Aéroport International Grégoire KAYIBANDA: Une enveloppe de 22,4 millions FB a été mise à la disposition de ce projet jusque fin 1989. Un appel d'offres pour la fourniture d'un nouvel émetteur-radio à installer au centre d'émission vient d'être lancé.
- Télécommunications: La Banque Mondiale a accepté de prendre en charge la liaison H.T. Kigali-Ruhengeri pour laquelle la partie belge avait réservé un montant de 5 millions FB. Ce montant est mis en réserve au profit du projet de télécommunications rurales en Préfecture de Kibungo.
- Projet Tourisme et Parcs Nationaux: Une enveloppe de 100 millions FB a été mise à la disposition du projet et l'Accord Particulier ad hoc signé. La Belgique a donné son accord de principe d'octroyer au Rwanda une enveloppe additionnelle de 27 millions FB pour augmenter la part des investissements réels sur le terrain.
- Adduction d'eau en milieu rural: Une liste de 25 projets totalisant 205.214.000 FRW a été transmise à la partie belge et il reste à lui en communiquer les études techniques détaillées en vue du déblocage des fonds.
- Electrification rurale: Le dossier technique élaboré par ELECTROGAZ a été transmis à la partie belge. Il reste à débloquer le montant de 100 millions FB retenu en 1984 et à désigner l'entreprise adjudicatrice du marché. Le Gouvernement rwandais insiste pour que les travaux soient exécutés par Electrogaz.
- Projet Gaz Méthane du Lac Kivu: Un montant de 500 millions FB a été mis à la disposition du projet depuis novembre 1979. 38 millions FB servent au financement de l'étude d'extension de la capacité de captage du camp RUBONA.
- Projet BEC: Le projet a été prolongé jusque fin 1989 et un montant de 142,8 millions FB y a été réservé pour financer le coût des experts ainsi que l'appui logistique.
- Energies alternatives: Un montant de 50 millions FB y est réservé mais son utilisation est subordonnée aux résultats d'une étude ad hoc qui sera menée par le consultant belge qui se rendra prochainement au Rwanda.
- Mises à terre des lignes électriques financées par la Belgique: Le matériel de mise à terre des lignes électriques Rwinkwavu-Ihema, Gikongoro-Kitabi et Kabarondo-Zaza a été fourni à Electrogaz qui s'est chargée de l'exécution des travaux.
- Abattoir de Kigali: L'inventaire des pièces défectueuses a été réalisé par un expert belge et la partie belge a promis de procéder rapidement à leur réparation.
- Carte topographique du Rwanda au 1/50.000ème: Les travaux se poursuivent normalement et le calendrier prévu, soit le 1er juillet 1988, devrait pouvoir être respecté.

.../...

- Carte géologique et lithologique du Rwanda: Les travaux sont en cours de finalisation sur une enveloppe de 6,3 millions FB y réservée.

2. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

La coopération entre la République Fédérale d'Allemagne et le Rwanda a été marquée au cours de cette année par la tenue à Kigali du 10 au 13 juin des négociations intergouvernementales germano-rwandaïses caractérisées essentiellement par l'augmentation substantielle de l'enveloppe allouée à notre pays pour la période 1987-1988.

Cette enveloppe a été fixée à 88 millions DM dont 50 millions DM au titre de la Coopération Financière et 38 millions DM au titre de la Coopération Technique. Comparée à l'enveloppe accordée pour la programmation 1985-1986, soit 73,5 millions DM, l'augmentation enregistrée est de l'ordre de 25% alors que le budget global de la Coopération de ce pays n'a été augmenté que de 3% sur la même période.

Au niveau des projets proprement dits, il y a lieu de relever que le projet de remplacement de l'émetteur de 50 kw de Radio Rwanda par un émetteur plus moderne et plus puissant de 100 kw constitue un compromis honorable. En ce qui concerne le financement, la RFA accordera 4,5 millions DM dans le cadre de l'aide en marchandises et le Rwanda supportera le supplément de 1,4 million DM pour boucler tout le financement estimé à 5,9 millions DM.

Pour le reste, la ventilation de l'enveloppe accordée se présente comme suit:

COOPERATION FINANCIERE

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| 1. Routes bitumées V. | 2 millions DM |
| 2. Projets Ponts V. | 4 millions DM |
| 3. Aide en marchandises | 6 millions DM |
| 4. Projet Nshili-Kivu | 8 millions DM |
| 5. Voie de Transit à Kigali | 4 millions DM |
| 6. Adduction d'eau au Bugesera-Sud | 14 millions DM |
| 7. Fonds d'études et d'expertises | 1 million. DM |
| 8. Route Kayonza-Rusumo | 11 millions DM |
| TOTAL : | 50 millions DM. |

.../...

COOPERATION TECHNIQUE

| | |
|--|--------------------------|
| 1. Projet agro-pastoral de Nyabisindu | 8 millions DM |
| 2. Radio Rwanda | 1,8 million DM |
| 3. Développement rural dans les Communes KARAGO-GICIYE et SATINSKYI-KIBILIRA. | 0,5 million DM |
| 4. Conseillers auprès de la Direction Générale des Ponts & Chaussées. | 1,5 million DM |
| 5. Conseiller en matière d'Adduction d'eau et d'eaux usées. | 3,0 millions DM |
| 6. Service mobile d'encadrement pédagogique | 3,4 millions DM |
| 7. Amélioration de la santé en zones rurales | 2,5 millions DM |
| 8. Appui à l'ONAPO | 2,5 millions DM |
| 9. Renforcement de la recherche à l'ISAR | 0,9 million DM |
| 10. Conseiller au Ministère des Finances et de l'Economie | 1,0 million DM |
| 11. Appui à l'ELECTROGAZ | 3,5 millions DM |
| 12. Centre National de Vulgarisation agricole | 2,0 millions DM |
| 13. Fonds d'études et d'expertises | 1,5 million DM |
| 14. Programme Spécial d'Energie | 4,9 millions DM |
| 15. Fourniture de moyens de Production agricole | 1,0 million DM |
| TOTAL: | <u>38,0 millions DM.</u> |

Parmi les projets repris ci-dessus, il y a lieu de relever ci-après les nouvelles actions qui ne faisaient pas partie du programme habituel de coopération.

Au niveau de la Coopération Financière, le Gouvernement Fédéral Allemand va mettre à la disposition du Rwanda une enveloppe de 11 millions DM pour l'entretien et la réhabilitation de la route Kayonza-Rusumo.

Au niveau de la coopération technique, 4 projets nouveaux figurent à l'actif de la coopération germano-rwandaise. Il s'agit de:

- Centre National de Vulgarisation Agricole: La partie allemande a prévu pour la phase de démarrage de ce projet pour une durée de 2 ans une enveloppe de 2 millions DM.
- Fonds d'Etudes et d'expertise: Une enveloppe de 1,5 million DM est prévue pour la préparation des Etudes des Projets futurs.
- Programme Spécial d'Energie: Une enveloppe de 4,9 millions DM a été mise à la disposition pour une période de 4 ans et servira à financer un expert électricien généraliste et des missions de courte durée.

.../...

- Fourniture des moyens de Production agricole: Une enveloppe de 1 million DM a été retenue pour l'acquisition des moyens de production agricole, notamment la fourniture d'intrants.

PROJETS HORS ENVELOPPE

- Bourses d'Etudes et de Stages: Pour la période 1987/1988, la République Fédérale d'Allemagne a accordé 15 bourses d'études et de stages pour la formation en Allemagne et 7 bourses d'études aux étudiants de 2ème cycle de la Faculté des Sciences de l'Université Nationale du Rwanda.

- COOPERATION-JUMELAGE AVEC LE LAND DE RHENANIE-PALATINAT:

Au titre de la coopération-jumelage plusieurs visites à tous les niveaux ont été échangées, notamment celle que le Président de la République a effectuée du 28 septembre au 3 octobre 1987. Les autres visites importantes sont reprises ci-après:

- Du 19 au 24 février 1987: Visite en Rhénie-Palatinat d'une délégation des Préfets de Préfecture Kigali, Gisenyi, Gikongoro, Gitarama et Kibungo conduite par le Secrétaire Général au Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal.

- Du 27 juin au 6 juillet 1987: Visite au Rwanda d'une délégation composée des Sous-Préfets, des Bourgmestres et des Représentants de Comités de Jumelage de Rhénanie-Palatinat et conduite par Monsieur KURT BOECKMAN, Ancien Ministre de l'Intérieur et des Sports de Rhénanie-Palatinat qui a également participé aux festivités du 25ème Anniversaire de notre Indépendance.

Dans le domaine du jumelage-coopération, nous enregistrons à ce jour 23 Communes rwandaises déjà jumelées avec des partenaires de ce Land, tandis que le processus est avancé pour 8 autres Communes. Rappelons que la coopération-jumelage s'étend à de nombreux petits projets qui ont été réalisés grâce aux initiatives notamment des Eglises, écoles, clubs, organisations et associations de Rhénanie-Palatinat.

A cet égard, il y a lieu de se féliciter de ce que 50 Communes rwandaises bénéficient effectivement de l'action du jumelage-coopération et qu'il existe actuellement 160 jumelages entre écoles ainsi que 120 projets divers profitant directement à la population rurale du Rwanda. Par ailleurs il existe un projet de jumelage entre l'Ecole de Police d'Enkenbach et l'Ecole de la Gendarmerie Nationale (EGENA) de Ruhengeri.

.../...

Dans le domaine de la santé, la Rhénanie-Palatinat en collaboration avec CARE DEUTSCHLAND a financé les réalisations suivantes pour un total de 6.193.493,10 DM:

- Centre de Santé de Buramba: 767.846,66 DM
- Centre de Santé de Busengo: 500.000 DM
- Hôpital de Bushenge et habitations pour le personnel: 1.016.677,42 DM
- Hôpital de Kabaya et habitations pour le personnel: 258.537,08 DM
- Centre de santé de Kabere: 632.628,10 DM
- Centre de santé de Kibayi: 211.424,03 DM
- Centre de santé de Kiziguro: 24.457,27 DM
- Centre de santé de Kigeme: 88.856,43 DM
- Centre de santé de Nyagatare: 194.875 DM
- Centre de Santé de Nyakizu et habitation pour le personnel: 536.013,79 DM
- Centre de santé de Nyamagabe: 589.032 DM
- Orphelinat de Nyundo : 23.000 DM
- Centre de Santé de Rushaki : 4.742,80 DM
- Centre d'Approvisionnement de Kigogo : 323.452,39 DM
- Formation de médecins rwandais à Mayence : 50.000 DM
- Congrès médicaux(4) à Butare: 955.676,91 DM
- Mission d'évaluation des équipements dans les hôpitaux et centres de santé et état des besoins : 37.273,22 DM

Il y a lieu d'ajouter que la Rhénanie-Palatinat, toujours en collaboration avec CARE DEUTSCHLAND a financé également la transformation de nombreux dispensaires en centres de santé dont ceux de Rukomo, Save et Gikondo.

Enfin, des contacts sont en cours pour jumeler la Croix-Rouge Rwandaise avec celle du Land de Rhénanie Palatinat dont le Président vient d'effectuer une visite au Rwanda.

Parmi les décisions prises à cette occasion, il y a lieu de mentionner notamment l'accord de financement du centre de formation et de production de la jeunesse à Kanombe pour un montant de 26 millions FRW.

.../...

D'autres interventions sont prévues ultérieurement telles que l'appui au service des interventions d'urgence de la Croix-Rouge Rwandaise, l'intervention en faveur des prisons notamment l'envoi de médicaments et l'appui au projet de lutte contre le SIDA.

Dans le domaine de l'Enseignement, la Rhénanie-Palatinat a accordé un montant de 100.557,15 DM dans le cadre du jumelage interscolaire tandis que des équipements ont été accordés aux CERAI et écoles primaires et secondaires suivants:

Rushashi: 30.000 DM; Giciye: 20.000 DM; Musange: 70.000 DM; Kigarama: 40.000 DM; Ecole Primaire Kagitumba: 214.385 DM; Ecoles Primaires du Diocèse de Kigali: 120.000 DM; AJEPO: 38.500 DM; APACOPE: 43.942 DM; EFOTEC Kanombe: 250.828 DM.

La Rhénanie-Palatinat a en outre financé la construction des écoles secondaires suivantes:

- Ecole d'Economie et de Commerce de Janja en collaboration avec Misereor: 561.146 DM
- Ecole Normale Primaire de Mururu : 908.000 DM.

En outre, 6 bourses d'études ont été accordées en 1987 tandis que le Rwanda compte un total de 32 boursiers présents actuellement en Rhénanie-Palatinat. Enfin, dans le cadre des relations nouées avec la Police du Land, il y a lieu de signaler que six bourses de courte durée ont été accordées dans les domaines suivants:

- bourse de recherche sur l'histoire du Rwanda au cours de la période coloniale allemande;
- stage en préparation des trophées; - stage de laboratoire pour l'UNR (Faculté de Médecine);
- bourse à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda; - 2 bourses de stage à l'Ecole Supérieure d'Administration de Speyer; - bourse de stage en athlétisme.

En ce qui concerne la coopération interuniversitaire, les Universités de Mayence, Kaiserslautern et Trèves ont noué des relations directes avec l'UNR.

Dans le domaine de la promotion des métiers et de l'artisanat, il y a lieu de mentionner particulièrement la mise en place de centre de Perfectionnement artisanal en Préfecture de Gisenyi sans oublier qu'en Rhénanie-Palatinat même, des chambres de commerce sont en train de lancer un programme de promotion de l'artisanat rwandais. La première exposition est prévue au cours de l'année 1988.

En matière de promotion industrielle, il est prévu au début de 1988 une mission d'identification d'hommes d'affaires du Land qui seront conduits par M.SCHLEYER, Secrétaire d'Etat à la Chancellerie. Il y a lieu d'enregistrer à cet égard que d'ores et déjà un projet de construction d'une unité de céramique à Gisenyi a été identifié. La firme Kinderbeuren qui bénéficie d'un financement de la DEG va lancer ce projet en collaboration avec un promoteur rwandais que le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat est en train d'identifier.

Pour ce qui est du secteur de la pêche, la Rhénanie-Palatinat a, en collaboration avec l'organisme Welthungerhilfe financé l'appui à une coopération de pêche au Lac Rwampanga ainsi que la pisciculture dans les lacs du pays. Ce projet a été lancé en février 1987.

La Rhénanie-Palatinat a en outre contribué au développement d'autres secteurs tels que le domaine sportif où elle finance des stages pour nos sportifs et envoie

.../...

régulièrement des équipements de sport. Il y a lieu également de citer la promotion de l'information et de la publicité sur le Rwanda. A ce titre, les ballets rwandais "Urukerereza" et Amasimbi n'Amakombe" ainsi que l'équipe nationale de football ont successivement séjourné dans le Land tandis que deux livres sur le Rwanda et un film sur notre pays ont été réalisés.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, la priorité sera accordée au renforcement de la Commune, cellule de base du développement global du Rwanda. C'est ainsi que la Rhénanie-Palatinat accordera quelques bourses de spécialisation dans ce domaine et enverra une mission de trois experts chargés de définir la stratégie globale du développement communal ainsi que la promotion de certains secteurs de base dont la décentralisation de l'administration, la définition de meilleures structures communales adaptées au Rwanda et la gestion cohérente des finances communales.

Des sessions de recyclage pour les autorités et tout le personnel des communes rwandaises seront organisées de même qu'un accent particulier sera mis sur la promotion de la petite industrie en milieu rural en vue de valoriser les ressources naturelles locales.

Concernant les actions de jumelage-coopération, il est envisagé de renforcer spécialement la coopération en faveur de la Gendarmerie Nationale en matière de formation, d'octroi d'un équipement d'accompagnement devant permettre aux gendarmes ainsi formés de contribuer à raffermir la politique de paix et d'unité nationales, notamment par la prévention de la criminalité.

- COOPERATION AVEC LE LAND DE BADE-WURTEMBERG

Le projet agricole de Mugusa inauguré en octobre 1986, s'est poursuivi dans le cadre de l'enveloppe de 500.000 DM lui accordé à cet effet.

3. FRANCE

L'événement ^{qui a} / marqué la coopération entre notre pays et la France est la tenue, en marge de la visite officielle du Ministre français de la Coopération, M. Michel AURILLAC, de la réunion de la commission Mixte à Kigali du 8 au 10 avril 1987. Cette grande rencontre a été préparée par la visite que le Ministre rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée en France en janvier 1987.

A cette occasion, la France s'est engagée à poursuivre et à renforcer son aide tant au niveau du FAC que de la COCE. L'enveloppe globale du FAC pour 1987/1988 s'élèvera à environ 25 millions FF.

A l'issue des travaux de la Commission Mixte, il y a lieu de relever les résultats suivants:

A. COOPERATION AU NIVEAU DU FAC

Au titre du FAC, cinq Conventions ont été signées pour un montant global de 9,4 millions FF. Ainsi le 27 octobre 1987 ont été signées la Convention de financement se rapportant au projet "Appui à l'Hôpital de Ruhengeri" pour un montant de 1 million FF et la Convention de financement portant sur l'Assistance Technique de la France au laboratoire des travaux publics pour un montant de 2 millions FF. Le 1er décembre 1987, 3 Conventions ont été signées et se rapportent aux projets ci-après: Appui au Fonds de Développement Communal pour 2 millions FF; Mobilier Scolaire 2ème tranche pour 3,7 millions FF; Ecole agri-vétérinaire de Kabutare pour 0,7 million FF.

.../...

a) Secteur du Développement Agricole et Rural

- Projet Kigali-Est: La partie française a accepté d'accorder le financement pour la 2ème phase du projet à concurrence d'un montant de 180 millions FRW. La contrepartie rwandaise s'élève à 70 millions FRW.
- Projet Kigali-Nord: La partie française a accepté d'accorder le financement de la 2ème phase de ce projet dont le coût sera déterminé par l'évaluation de la 1ère phase.
- Projet B.G.M. II: L'intervention française dans ce projet a pris fin avec le transfert des 3 experts au projet d'Aménagement de la Forêt de Nyungwe.
- Projet Crête Zaïre-Nil: La poursuite de l'intervention française dans ce projet sera conditionnée par le rapport de la mission d'évaluation qui sera envoyée dans ce projet.
- Appui technique au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts: Un expert français sera envoyé pour procéder à l'examen du projet "Plan Directeur et évaluation des ressources en eau". En outre, la France reste disposée à intervenir dans le volet assistance technique au projet GBK, la recherche rizicole et la formation permanente des cadres du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

b) Secteur de la Santé

- Hôpital et Région sanitaire de Ruhengeri: La France continuera à prendre en charge les dépenses de fonctionnement technique de l'Hôpital tandis que les dépenses de fonctionnement ordinaire seront assurées par le Rwanda. Une Convention de financement portant sur un million FF a été signée le 27 octobre 1987.
- Hôpital et Région sanitaire de Gisenyi: Les extensions prévues à cet Hôpital sont terminées mais la partie française n'assurera plus le financement des frais de fonctionnement. Quant au programme de réhabilitation des Centres de santé, il va se poursuivre dans le cadre du budget disponible de 1,8 million FF.
- Lutte contre le SIDA: La France est disposée à financer le volet relatif à la surveillance du sang à transfuser.

c) Secteur de l'Enseignement

- Ecole des Sciences Infirmières de Ruhengeri: L'Ecole a ouvert ses portes depuis le mois de septembre 1987 en accueillant 80 élèves.
- Lycée de Kigali: La France continuera à participer à la fourniture des livres mais n'envisage plus de fournir des crédits de fonctionnement.
- Lycée de Nyundo: La France maintiendra son assistance en personnel et en livres.

.../...

- Ecole agri-vétérinaire de Kabutare: Ce projet fonctionne normalement et la France y maintiendra son assistance technique. Une convention de financement portant sur un montant de 0,7 million FF a été signée le 1er décembre 1987.
- Centre de formation pédagogique de Butare: La France continuera à accorder des moyens pédagogiques à ce centre à l'exclusion des crédits de fonctionnement.
- Appui à la réforme scolaire: La France maintient son intérêt pour le relèvement du niveau de l'enseignement du français à l'école primaire, y compris la mise à disposition de moyens adéquats pour assurer le recyclage des enseignements.
- Appui à la Faculté des Sciences et la Faculté des Lettres: L'Assistance technique à ces deux Facultés va se poursuivre.
- Centre de Recyclage à Remera et BPEPERAI: Le Centre est terminé et est opérationnel; la réception définitive a eu lieu le 5 octobre 1987. Concernant le BPEPERAI, deux nouveaux experts seront affectés en plus de l'équipe de 6 experts en place actuellement.
- Production de Mobilier Scolaire: Le projet se déroule à la satisfaction des deux parties. Une nouvelle convention portant sur la 2ème phase de ce projet a été signée en décembre 1987 pour un montant de 3,7 millions FF.
- Atlas scolaire: La demande de 250.000 FF pour l'édition de cet Atlas est en cours d'examen par la partie française.
- Bourses d'études: Le quota de bourses accordées à notre pays pour l'année académique 1987/88 s'éleva à 32 bourses dont 15 bourses de stage.

d) Secteur de l'Information et de la Culture

- Projet Télévision: La France a réaffirmé sa disponibilité pour s'engager dans cette opération. La formation des cadres ne pourra commencer que quand le Rwanda aura fait connaître le calendrier d'exécution du projet. En outre, la France est prête à envoyer une mission de spécialistes pour aider le Gouvernement rwandais à bien délimiter les contours du projet.
- Formation de journalistes: La France va augmenter à partir de 1988 le quota annuel de bourses de stage auprès du Centre de Perfectionnement des Journalistes de Paris, de même qu'elle continuera à organiser des sessions de formation sur place et des stages groupés au profit des journalistes de la "Relève". Elle équipera aussi cet organe en ouvrages et documents de référence.
- Agence Rwandaise de Presse: En plus d'une enveloppe de 11.000 \$US émergeant du Fonds français auprès de l'UNESCO, la partie française est prête à octroyer une 2ème tranche en vue de la modernisation de l'ARP.

- Bibliothèque Nationale: La France appuiera la nouvelle bibliothèque nationale en lui fournissant des livres et de la documentation et en accordant des bourses de formation aux bibliothécaires et aux documentalistes rwandais. Il est aussi envisagé de jumeler la nouvelle bibliothèque nationale du Rwanda et la bibliothèque nationale de France.

- Lecture Publique: La mise en place de bibliothèques rurales se poursuit à travers tout le pays. De 1987 à 1991, 29 nouvelles bibliothèques seront ouvertes et 58 bibliothécaires seront formés.

e) Secteur du Développement Communal et de la Jeunesse

- CCDFP - Maisons Familiales Rurales: Une nouvelle Convention a été signée et la nouvelle phase de ce projet consistera à consolider les acquis en insistant surtout sur la formation paysanne en Préfecture de Gisenyi.

- Centre de formation d'animateurs sportifs polyvalents: La rénovation du Centre de Rukali a été terminée et la réception provisoire a eu lieu en janvier 1987. Les travaux ont coûté 7 millions FRW. Le reliquat de 450.000 FF dégagé par cette opération servira à équiper l'un ou l'autre stade à désigner de commun accord.

- Appui au Fonds de Développement Communal: Une subvention d'un montant de 2 millions FF destinée à reconstituer le montant de l'aide initialement accordée, soit 4 millions FF dont la moitié avait été affectée au financement d'une opération en faveur des rapatriés d'Uganda vient d'être accordée par la signature d'une convention ad hoc le 1er décembre 1987.

f) Secteur des Infrastructures

- Appui au Laboratoire des Ponts et Chaussées: Le FAC cofinancera ce projet avec la Banque Mondiale et prendra en charge la partie "Assistance Technique" à raison de 2 millions FF. La convention ad hoc a été signée le 27 octobre 1987.

- Plan Minéral: La Convention portant sur un montant de 750.000 FRW a été signée le 15 juin 1987.

g) Divers

- Formation sur place: Le Président de l'Association pour la Formation et le Perfectionnement de Gestionnaires des collectivités territoriales franco-phones a séjourné au Rwanda en septembre pour identifier avec les autorités rwandaises les priorités, la nature, la durée et le calendrier des interventions de formation souhaitées.

- Jumelage Butare-Loiret: Un protocole de jumelage-coopération a été signé entre la Préfecture de Butare et le Département du Loiret en date du 17 septembre, en marge de la visite effectuée par le Président de la République

dans ce Département. Un représentant de l'Association Butare-Loiret est installé à Kigali depuis le mois d'octobre et supervise les actions entreprises ou à entreprendre dans le cadre de ce jumelage.

- Jumelage Mushubati-Bourget: Une charte de jumelage entre les deux entités a été signée en février.

B. COOPERATION AVEC LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE

- Electrification rurale: Les études portant sur l'électrification de lignes rurales seront financées par la CCCE sur un crédit de 500.000 FF qui ne sera remboursé qu'en cas de conclusion positive. Dans cette optique, la CCCE est prête à financer également l'exécution de ces lignes dont les coûts sont estimés à 390 millions FRW.

- Projet. Télécommunications: Une Convention de financement d'un montant de 26,6 millions FF pour un Central E 10B à Kigali, un deuxième point de commutation à Kacyiru et un central télex de 512 lignes a été signée à Kigali le 4 mars.

- Alimentation en eau de la région des laves: La CCCE contribuera à l'exécution de ce projet pour un montant de 113 millions FF.

4. SUISSE

L'événement qui a marqué la coopération entre le Rwanda et la Suisse a été la tenue à Kigali du 23 au 27 novembre 1987 de la Commission Mixte entre le Rwanda et la Suisse.

Cette Commission a été préparée par divers contacts à plusieurs niveaux, notamment par la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée en Suisse du 20 au 21 mai 1987, visite au cours de laquelle il s'est entretenu respectivement avec M. Pierre AUBERT, Président de la Confédération Suisse et Chef du Département des Affaires Etrangères ainsi qu'avec l'Ambassadeur STAEHELIN, Directeur de la Coopération Suisse au Développement et à l'Aide Humanitaire.

A l'issue de la commission Mixte, il y a lieu de retenir que les deux parties se sont félicitées de la qualité de la Coopération rwandoise marquée par un souci de responsabilisation des cadres nationaux.

Le Gouvernement Suisse a accordé une enveloppe globale indicative de 36 millions FS pour 1988-1989 ainsi qu'une contribution spéciale

.../...

de 4 millions FS destinée à soutenir les efforts entrepris par le Gouvernement rwandais pour faire face à la chute des prix du Café et du taux de change du dollar US. L'Accord relatif à cette contribution a été signé en marge de la commission mixte le 26/11/1987.

En ce qui concerne les projets dans lesquels la Suisse intervient, la situation se présente comme suit:

- Electrification rurale: Le solde dégagé à l'issue de ce projet a été définitivement fixé à 46.211,52 FS et versé au compte de l'Ordonnateur Trésorier du Rwanda à la Banque Nationale du Rwanda. Le projet a été ainsi clôturé. La partie suisse souhaite cependant que l'énergie électrique soit réellement utilisée dans le monde rural et devienne ainsi un moteur du développement.
- Route Gitarama-Kibuye: La partie suisse a reconnu que ce projet est justifié du point de vue socio-économique et a accepté de participer à sa réalisation à concurrence d'environ 15 millions FS.
- Projet de réhabilitation des adductions d'eau en milieu rural: La Suisse a répondu favorablement à l'appel lancé par le gouvernement à divers bailleurs de fonds pour appuyer cet important programme d'adductions d'eau. Elle s'est engagée à prendre en charge une enveloppe de 15 millions FS.
- Projet agricole de Kibuye: La partie suisse a transmis en juin 1987 le rapport sur les activités de ce projet durant cette période.

Il ressort de ce rapport que beaucoup d'actions de développement agricole dans les 5 Communes couvertes par ce projet à savoir Mabanza, Gitesi, Gisovu, Kivumu et Mwendo ont été réalisées et que le taux d'utilisation des montants alloués au projet est très élevé, soit 90% de l'enveloppe totale.

Le projet va entreprendre dès 1988 une phase de transition pour se transformer progressivement en service d'appui aux activités agricoles du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts en Préfecture de Kibuye. Une enveloppe de 1,8 million FS a été prévue à cet effet.

- Projet d'action au développement communal: Ce projet vise la fourniture d'une expertise et de conseils aux communes pour la réalisation de leurs projets.

Ainsi, un appui a été accordé à la commune BWAKIRA pour l'élaboration de son plan de développement, de même qu'une expertise a été accordée au Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal pour la restructuration du FDC et la redéfinition du rôle des Communes.

.../ ...

Il est envisagé dès 1988 de poursuivre et d'accentuer cet appui à la conception et à la planification du développement communal.

- Unité appui à la Gestion (UAG): Ce projet fournit également des conseils et des recherches/adaptation aux projets. Un montant de 0,35 million FS est prévu à cet effet.

- Fonds de Développement Communal: La partie suisse a donné son accord de principe pour une nouvelle participation financière dès que la loi portant réorganisation du Fonds aura été votée.

- Appui aux Coopératives d'Epargne et de crédit

"Banques Populaires du Rwanda": Les Banques populaires se développent normalement et jouent un rôle fondamental dans la mobilisation de l'épargne et la distribution du crédit rural. Une enveloppe de 4,5 millions FS a été retenue pour le programme 1988-1989.

- Unité de Gestion de la Zone 1 de la Forêt naturelle de NYUNGWE (UGZ1): Ce projet vise la valorisation et la préservation des ressources de la forêt de Nyungwe sur l'un des quatre massifs forestiers accordé à la Suisse.

La partie suisse intervient dans ce projet depuis 1986 et une nouvelle phase opérationnelle de 3 ans (1988-1990) a été retenue pour une enveloppe de 2,9 millions FS.

La partie suisse a insisté sur la nécessité de coordonner les interventions des divers bailleurs de fonds qui interviennent dans l'aménagement des autres massifs forestiers.

- Appui au Département de foresterie de l'ISAR: Une nouvelle phase opérationnelle de 3 ans est en préparation pour une enveloppe de 1,9 million FS à partir de 1988.

- Appui à l'Ecole Agricole et Forestière de Nyamishaba: Un accord a été signé sous forme d'échanges de lettres concernant la seconde phase de 3 ans pour un montant de 1,2 million FS. Ce montant financera l'Assistance Technique et appuiera le fonctionnement de cette école.

- Centre de Formation et de Recherche Coopératives: La partie suisse finance les activités de l'une des 4 unités du CFRC, à savoir l'unité de recherches-documentation. Pour la période 1988-89, il est prévu une enveloppe de 0,9 mio FS.

- INADES-Formation-Rwanda: La Suisse poursuit son appui à l'INADES-Formation et l'Accord ad hoc sera finalisé à la mi-1988.

- Appui aux entrepreneurs forestiers et du bois: Ce projet se penchera sur la recherche/action dans le milieu des artisans du bois dans le monde rural, l'exploitation-commercialisation du bois ainsi que son utilisation comme source d'énergie. Une enveloppe de 0,6 million FS a été retenue pour 1988-1989.
- Programme pour l'amélioration des matériaux de construction et la valorisation des produits en terre cuite: Ce projet s'articule autour de la Cellule d'Appui aux Innovations Industrielles (CAI) et du Fonds d'Appui aux Innovations industrielles (FAI) qui permettent la fourniture par l'Association de conseils et la réalisation d'études techniques pour les projets. C'est dans ce cadre que sera financée une étude globale sur l'argile au Rwanda. Une enveloppe indicative de 0,8 million FS a été prévue à cet effet.
- Crédit promotion de petites et moyennes entreprises: (Briqueterie Ruliba): Un crédit de 5 millions FS a servi à la construction de la briqueterie de Ruliba actuellement en phase d'essai de production. Une évaluation du projet sera effectuée en vue de s'inspirer de cette expérience pour le montage éventuel d'autres entreprises.
- Télécommunications rurales: Un 2ème appel d'offres a été lancé et une nouvelle entreprise a été désignée fin novembre mais des dépassements de coût importants ont été enregistrés. La partie suisse s'est engagée à accorder le supplément nécessaire qui s'élève à 0,9 millions FS.
- Conseiller à la Présidence de la République: Ce poste a été prolongé jusque mi-1989.
- Conseiller fiscal: Ce poste est prolongé pour deux ans supplémentaires.
- Gestion des importations et exportations (CCI/CNUCED/GATT): Vu le succès enregistré par ce projet, un nouvel accord a été signé le 2 juin 1987 pour un montant de 1,6 million \$US. Cet accord prévoit également l'envoi d'assistants techniques et de consultants.

La partie suisse a accepté le principe de reconduire ce projet à l'issue de la phase en cours.

- Recherche sur le Haricot (CIAT): Ce projet, compte tenu des résultats très positifs qu'il a atteints a été reconduit pour 3 ans. Une enveloppe de 3,2 millions FS a été retenue à cet effet.
- Programme de bourses: La Suisse continuera à fournir des bourses d'études au Rwanda mais les procédures de sélection en vigueur restent inchangées.

Pour 1987/1988, 5 bourses de formation d'ingénieurs forestiers ont été accordées au Rwanda.

.../...

- Coopérative TRAFIPRO: La partie suisse est disponible pour aider TRAFIPRO dans ses nouvelles orientations visant la reprise en main de sa mission initiale de coopérative destinée à desservir les coins les plus défavorisées du pays et à stabiliser les prix des biens de première nécessité. Elle a enregistré avec satisfaction le fait que TRAFIPRO a déjà apuré sa dette de 1966 d'un montant de 48.182.683 FRW et accepté que le prêt de 1974 soit exclusivement consacré au stockage du sel, ce montant étant désormais considéré comme fonds propre de TRAFIPRO.

Concernant le prêt de centralisation d'un montant de 7 millions FS, la partie suisse fera connaître sa réponse dès qu'elle aura été informée des efforts de restructuration ainsi que de la position des autres bailleurs de fonds.

Elle est prête à financer une nouvelle mission de la FIDUCIAIRE COLOMBUS qui va inventorier les besoins et faire rapport sur la situation de la Coopérative.

5. ITALIE

Mis à part la livraison de 40 camions, de 20 remorques et de 10 ambulances, la coopération rwando-italienne n'a connu aucune évolution significative tant pour ce qui est du programme bilatéral ordinaire que pour les projets retenus dans le cadre du FAI malgré les visites effectuées en Italie par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération en janvier 1987 et par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts en septembre 1987 aux fins de hâter l'exécution des projets convenus de commun accord.

6. AUTRICHE

La Coopération austro-rwandaise a été marquée par la visite de travail que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée en Autriche le 22 mai 1987 au cours de laquelle il s'est entretenu de l'état de la coopération austro-rwandaise avec l'Ambassadeur SCHMID, Directeur de la Coopération au Développement au Ministère autrichien des Affaires Etrangères.

Cette visite a été suivie par des négociations bilatérales tenues à Kigali du 2 au 5 novembre 1987 au cours desquelles les deux délégations ont examiné l'état d'avancement des projets convenus de commun accord et programmés depuis 1983.

.../...

- Projet CYGAND: Pour ce projet agricole couvrant les Communes de Cyabingo, Gatonde et Ndusu, il était question de définir les modalités de mise en marche d'une 3ème phase.

A l'issue des négociations, un montant de 250 millions FRW, assistance technique non comprise, y a été réservé pour une période de 5 ans. Des consultations se poursuivent pour inclure la commune de Nyarutovu dans la zone du projet. Il y a lieu cependant d'enregistrer que dans l'attente d'une décision définitive à ce sujet, l'Autriche vient d'accorder un financement d'un montant de 43 millions FRW pour la construction de routes de desserte en commune Nyarutovu dans le cadre du programme à haute intensité de main d'œuvre exécuté par le BIT. Par ailleurs, la Banque Africaine de Développement, dans son étude sur le Plan Directeur de Ruhengeri, examinera les possibilités de renforcer les actions auxquelles la coopération autrichienne n'aurait pas accordé suffisamment de moyens.

- Extraction de Wolframite: L'Autriche va libérer le reliquat estimé à 9,5 millions FRW dégagé sur l'enveloppe de 9.923.246 SHS accordé en 1977. Cette somme servira à l'acquisition de matériel pour l'artisanat minier.

- Bourses d'études: Au cours des négociations de novembre 1987, la délégation autrichienne a accepté le principe de reconduire l'année prochaine les 2 bourses d'études qui n'ont pas été consommées en 1984 et 1987. Il est à noter que l'Autriche a accordé à notre pays en 1987/1988 5 bourses d'études, ce qui porte à 39 le nombre de boursiers rwandais dans ce pays. Elle a promis d'autre part d'envoyer très prochainement une mission qui va débattre des problèmes de recherche scientifique, de coopération universitaire et des bourses de 3ème cycle.

- Assainissement des eaux usées de la ville de Ruhengeri: Le Gouvernement autrichien enverra début 1988 une mission qui devra actualiser avec les services techniques rwandais le dossier technique ad hoc suivant la nouvelle orientation à savoir l'assainissement de la ville de Ruhengeri quartier par quartier.

- Mini-centrale de SECOKO: Vu sa faible puissance, ce projet sera abandonné au profit d'une ligne MT raccordée au réseau électrique national.

La partie autrichienne a promis d'envoyer une mission au cours du 1er trimestre 1988 qui va examiner avec les services techniques rwandais les détails de cette nouvelle variante.

- Centre National de Formation et de Perfectionnement Professionnel: La partie autrichienne a demandé qu'un document de projet faisant état de la nature des besoins de formation et de leur quantification lui soit remis. Aussi, des experts du BIT et du Gouvernement rwandais sont en train de finaliser ce dossier.

.../...

7. GRECE

La promesse de la partie grecque de livrer deux vedettes pour l'exploitation touristique du Lac Kivu et de construction du Centre d'Application d'Hotellerie et de Tourisme prévu à Gisenyi n'a pas connu d'évolution.

8. ESPAGNE

Les cinq bourses de spécialisation dont 2 en médecine humaine et trois en médecine vétérinaire offertes par le Gouvernement Espagnol pour l'année académique 1987-1988 n'ont pas encore été utilisées en raison des difficultés liées au paiement du ticket aller-retour par le Gouvernement rwandais et de l'apprentissage de la langue par les étudiants rwandais.

9. GRANDE BRETAGNE

Le secteur de l'enseignement (quelques bourses de stage et envoi de 2 professeurs britanniques) est la seule action bilatérale concrète à mentionner au titre de la coopération bilatérale entre le Rwanda et la Grande-Bretagne. Cependant les deux pays ont engagé des discussions intéressant le secteur industriel mais qui n'ont pas encore abouti, en raison du taux d'intérêt élevé exigé pour la ligne de crédit de 5 millions de Livres Stérling que la Grande-Bretagne, à travers la MIDLAND BANK et APV Hall International souhaitait octroyer aux entreprises rwandaises par le biais de la Banque Rwandaise de Développement.

Cependant, la Grande-Bretagne est prête à financer à des conditions de faveur, 50,1% de l'enveloppe totale seraient accordés à titre de don, une laiterie industrielle dans notre pays. Le montant accordé à titre de don s'élèverait ainsi à 1.852.698 Livres Sterling pour appuyer l'offre soumise par la Société APV Hall International dont l'offre initiale ne portait que sur une enveloppe de 752.000 Livre Sterling à un taux d'intérêt de l'ordre de 7,8%.

10. PAYS-BAS

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué en janvier une visite de travail au cours de laquelle la partie néerlandaise s'est engagée à poursuivre et à renforcer son appui au Rwanda, surtout dans le développement du monde rural à travers des projets appuyés par l'Association des Volontaires Néerlandais.

Au titre des actions engagées au cours de cette année, le Gouvernement des Pays-Bas a consenti au Gouvernement rwandais la libération de la 2ème tranche du crédit de 10 millions FL accordés pour appuyer notre

.../...

balance des paiements. Le marché ad hoc a été attribué en octobre 1987 et porte sur un montant de 6,8 millions FL.

11. LUXEMBOURG

Mis à part la réception provisoire de l'extension de l'Ecole des Infirmières de Rwamagana en janvier 1987, aucune autre activité majeure n'a marqué la coopération rwando-luxembourgeoise pour cette période. Les autres projets n'ont connu aucune évolution. Il s'agit de la Rénovation de l'Hôpital de Rwamagana, de l'Appui à AIR RWANDA et de l'Octroi de bourses de stage.

12. PAYS SCANDINAVES

Outre le secteur de l'Education où intervient l'Eglise Pentecôtiste de SUEDE au Rwanda, la coopération rwando-suédoise se limite à la création de la société rwandaise d'allumettes, le SORWAL, Société dans laquelle souhaitent participer la SWEDFUND et la SWEDISH MATCH INTERNATIONAL (BITS). La société a été constituée le 2 décembre 1987.

Avec le DANEMARK, des contacts sont en cours dans le domaine industriel. La société CEREMEM reste toujours intéressée par la création d'une nouvelle brasserie au Rwanda et la Société DDS est prête à investir dans la création ou l'extension d'une sucrerie.

Pour que ces projets puissent se réaliser, le Gouvernement rwandais a posé ses propres conditions axées en ce qui concerne la Brasserie sur trois éléments principaux à savoir:

- l'impossibilité pour l'Etat rwandais d'accorder son aval pour les crédits extérieurs qui seraient contractés par la société CEREMEM
- la non-participation de l'Etat au capital social de la société à créer.
- la révision à la baisse de la capacité de production de la brasserie de façon à atteindre 150.000 hl extensibles ultérieurement et par voie de conséquence, la réduction du coût du financement requis.

Pour ce qui est des projets sucriers, la construction d'un complexe sucrier dans la région du lac Nasho a été abandonnée au profit de la réhabilitation de la Sucrerie de Kabuye dont l'élaboration des termes de référence est en cours. La DDS, à côté d'autres bailleurs de fonds intéressés par ce projet, sera appelée à produire une offre sur la réhabilitation envisagée.

En ce qui concerne la FINLANDE, il y a lieu de mentionner son intervention dans le projet de construction d'une école agri-vétérinaire de

Rushashi dont la première pierre a été posée en juillet 1987 au cours de la quinzaine des projets. A cet égard, il y a lieu de rappeler qu'une enveloppe de 3.973.796 \$US sera consacrée à la construction et à l'équipement de cette école d'une capacité de 300 élèves. La contribution du Rwanda s'élèvera à 47.456.000 FRW.

3. PAYS SOCIALISTES DE L'EUROPE DE L'EST

Comme d'habitude, les pays socialistes de l'Europe de l'Est ont orienté leur appui au Rwanda dans l'unique secteur de la Formation des cadres en octroyant des bourses d'études. L'URSS s'est placée en tête avec 79 bourses offertes au Rwanda et 63 étudiants admis pour l'année académique 1987/1988.

En ce qui concerne les autres domaines de coopération, ils sont régis par le principe de l'avantage mutuel qui prévoit une contrepartie rwandaise onéreuse que notre pays n'est pas à même d'assurer et qui ne correspond par ailleurs pas à nos principes de coopération qui préconisent que le Rwanda privilégie d'abord les subventions, suivies par des crédits à des taux d'intérêt préférentiels de type IDA. C'est pourquoi le Rwanda fait tout son possible pour privilégier la coopération en matière culturelle domaine dans lequel ces pays offrent de grandes possibilités.

Mis à part le quota de bourses octroyé par l'URSS à notre pays, il y a lieu de mentionner également la Tchécoslovaquie qui en a accueilli trois, la RDA, la Pologne et la Bulgarie qui ont accordé respectivement deux bourses d'études, la Yougoslavie qui en a accueilli un ainsi que la Roumanie qui a accordé une bourse de stage.

D. PAYS D'AMERIQUE

1. ETATS-UNIS D'AMERIQUE

L'USAID a élaboré le plan quinquennal fixant les priorités de coopération avec le Rwanda, document que les services rwandais examinent encore avant de répondre au souhait américain d'organiser un séminaire au cours duquel les deux parties discuteront les éléments contenus dans ce document en même temps qu'elles fixeront les objectifs et les moyens pour la coopération future.

Il y a lieu de relever que dans ce document, la partie américaine établit les axes de priorité suivants où devrait être orientée son intervention: diminution de la pression démographique; augmentation de la productivité agricole; création d'emplois en dehors du secteur agricole engorgé.

La partie américaine conditionne cependant la libération des fonds requis à toute une série de réformes de type économique et institutionnel dont certaines ont d'ailleurs entretemps été réalisées par le Gouvernement rwandais. A cet égard, il y a lieu de citer les propositions de réformes suivantes: la suppression de l'homologation des prix, la révision du code des investissements, la modification du tarif douanier, la privatisation des entreprises publiques, la dévaluation de la monnaie, l'encouragement des PME par une législation appropriée, la réforme de certaines institutions publiques en vue d'une meilleure efficacité notamment le Ministère chargé de l'enseignement, le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat etc...

.../...

La partie rwandaise souhaite quant à elle que le Gouvernement américain puisse programmer son intervention en affectant à chaque projet l'enveloppe appropriée à partir d'un mémorandum qui serait élaboré par la partie rwandaise compte tenu de ses besoins et qui serait discuté par les 2 parties.

L'enveloppe accordée en 1987 est évaluée à 6 millions \$US et est restée constante par rapport à 1986 et 1985.

Pour le reste, les projets en exécution en 1987 sont repris ci-après:

- Projet "Amélioration des Systèmes de récoltes" (1983-1988): Ce projet est principalement axé sur la recherche des systèmes de récoltes et la vulgarisation de nouvelles techniques agricoles dans 5 communes de la Préfecture de Ruhengeri (Cyeru, Nyamugali, Butaro, Nyarutovu et Kidaho) pour une enveloppe de 13 millions de dollars. L'ISAR pilote ce projet qui a été récemment évalué.
- Projet "Aménagement des Ressources Naturelles dans la Préfecture de Ruhengeri (RRAM)" (1983-1989): L'objectif de ce projet est de promouvoir une politique de protection de l'environnement en général et en particulier une politique de gestion des ressources naturelles pour une enveloppe de 3 millions de dollars. L'évaluation de la 1ère phase s'est terminée en avril tandis que les services rwandais se concertent sur les orientations à donner pour la 2ème phase qu'envisage favorablement l'USAID.
- Projet "Agro-foresterie communale" (1983-1987): Ce projet qui vient de prendre fin s'est occupé du reboisement et de l'amélioration des sols dans les Communes Cyeru, Butaro et Nyamugali en Préfecture de Ruhengeri pour un montant de 500.000 dollars.
- Projet "Stockage local coopératif des récoltes" (1979-1987): Ce projet qui a été clôturé le 30 juin 1987 s'est occupé de la construction de silos coopératifs, de la formation des encadreurs coopératifs, de l'octroi de crédits aux coopératives et de la recherche sur le stockage des haricots. Le projet a absorbé une enveloppe de 2.573.000 dollars.
- Projet "Crédits et Formation aux Unions Coopératives (1984-1987)": Ce projet a été clôturé cette année-ci après s'être penché sur la formation des cadres des coopératives et ^{accordé un} appui financier. Une enveloppe globale de 4 millions de dollars lui a été consacrée.
- Projet "Lutte contre les maladies infantiles transmissibles (1984-1989)": L'enveloppe réservée à ce projet est de 1,1 million de dollars. Le projet appuie le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales dans la lutte contre les maladies infantiles transmissibles. L'USAID n'envisage pas d'autre phase pour ce projet.
- Projet "Développement des Entreprises Privées (1984-1988)": Ce projet exécuté par TECHNOSERVE sur financement de l'USAID vise l'assistance technique et la formation des entrepreneurs pour les PME et fonctionne sur une enveloppe de 4.064.000 dollars. La priorité a été accordée au secteur de l'agro-industrie.
- Projet Pisciculture Nationale (1981-1987)": Une enveloppe de 2.450.000 \$US a été consacrée à ce projet destiné à la vulgarisation piscicole à partir du Centre de Kigembe. L'USAID n'a pas encore déterminé l'enveloppe à réserver à la 2ème phase de ce projet.

.../...

- Projet "GRENARWA II - Recherches" (1981-1987): L'enveloppe réservée à ce projet se chiffre à 2,9 millions de dollars. Le projet est réalisé par l'OPROVIA et l'Université de MINNESOTA. L'USAID n'envisage pas une autre phase pour ce projet.

- Projet "Aquaculture": Les activités de ce projet sont orientées vers la recherche sur la dynamique des étangs piscicoles et la production d'alevins. Ce projet est exécuté par l'UNR et l'OREGON State University et devra prendre fin cette année. Le montant réservé à sa dernière phase (1985-87) est de 168.000\$US.

- Projet "PRIME": Un montant de 3,5 millions \$US a été libéré en juin 1986 et déposé auprès de la Banque Nationale du Rwanda au titre de la 1ère tranche sur l'enveloppe globale de 12 millions de dollars allouée à notre pays par le Gouvernement américain dans le cadre de la Reforme de la Politique Industrielle et de l'Emploi.

L'évaluation de ce projet a été faite en juillet-août 1987 par une équipe dont les membres ont été désignés respectivement par l'USAID et le Ministère des Finances et de l'Economie. C'est ainsi que depuis octobre, ce projet qui avait cessé de fonctionner depuis juin 1987, a repris vigoureusement ses activités car la tranche débloquée en juin 1986 a pu être effectivement utilisée. Les principaux bénéficiaires sont la BRD, le Fonds Spécial de Garantie et le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat.

- Projet "Enquête et Analyse des Politiques Economiques du Secteur Rural Phase II": La deuxième phase de ce projet a débuté en 1987 sur une enveloppe de 7 millions de dollars et se concentre sur la formation, l'exploitation et la mise en application des résultats de la première phase.

- Projet "Santé Maternelle et Infantile/Planning Familial" (1981-1987): Ce projet conçu pour l'appui au programme de planning familial de l'ONAPO est dans sa première phase qui se termine cette année. Cette phase a utilisé un montant de 6,25 millions de dollars.

Une 2ème phase est envisagée pour un montant de 2 millions \$US à partir de 1988.

- Développement du Personnel Cadre Africain: L'Amendement de l'Accord portant sur ce projet a été signé le 29 mai 1987 par l'USAID et le Gouvernement rwandais. Le domaine prioritaire de formation est la formation des femmes. C'est dans ce contexte que le bureau de l'USAID à Kigali a réservé au Gouvernement rwandais environ 30.000 \$US pour financer soit une maîtrise soit deux programmes à court-terme d'environ 3 mois chacun pour des candidats de sexe féminin.

.../...

- Lutte contre le SIDA: Les Etats-Unis viennent d'octroyer un montant de 400.000 \$US dans le cadre du projet de lutte contre le SIDA.

- Jumelage-coopération entre l'Université Nationale du Rwanda et l'Université de Minnesota: Un accord de jumelage-coopération couvrant la période du 30 juillet à fin septembre 1992 a été signé entre ces deux Universités. Une enveloppe de 2.046.000\$US a été prévue pour financer les activités de ce jumelage.

En ce qui concerne la coopération avec les ONG, les principales organisations américaines impliquées au Rwanda sont:

-AFRICARE qui exécute principalement le projet d'aménagement de la région du Lac NASHO pour 4,4 millions \$US;

- CARE INTERNATIONAL dont les projets principaux sont le reboisement en Commune GITUZA pour 3 millions \$US ainsi que les adductions d'eau en commune Muhura et Murambi;

- AFRICAN DEVELOPMENT FOUNDATION qui finance de petits projets d'élevage et d'amélioration des semences à concurrence de 102.704 \$US ainsi que la formation et l'octroi de crédits aux coopératives pour 233.000 \$US.

2. CANADA

Plusieurs personnalités canadiennes se sont rendues au Rwanda en 1987. A ce sujet, on retient spécialement la visite que Madame Monique LANDRY, Ministre des Relations Extérieures, a effectuée dans notre pays au mois de mai. A toutes ces occasions, les deux parties ont passé en revue le programme de leur coopération bilatérale dont le constat est très positif.

Les projets bilatéraux repris ci-après ont retenu l'attention des deux parties:

- Projet Université Nationale du Rwanda: Ce projet est entré dans sa phase de coopération institutionnelle à partir d'octobre 1987. Une enveloppe de 15 mio \$CAN sera réservée pour une période de 5 ans à cette phase à l'issue de laquelle les deux parties procéderont à une évaluation qui déterminera la suite qu'il conviendra de réserver à ce projet.

- Projet DERVAM: Les activités visant le renforcement des acquis des phases précédentes se sont poursuivies à la satisfaction des deux partenaires, notamment pour l'amélioration du rendement rizicole. Il y a lieu de rappeler qu'un montant de 3 millions \$CAN a été consacré à cette 3ème phase. Le Canada conserve de très bonnes dispositions quant au rôle à jouer dans la mobilisation des fonds extérieurs et ^{vis à vis de} son intervention financière pour les actions ultérieures d'aménagement de la région du MUTARA.

.../...

- Projet Télécommunications: Le programme d'actions complémentaires menées conjointement pour renforcer les acquis de ce projet s'est poursuivi sur le reliquat de la 1ère phase de 3,3 millions \$CAN. La partie canadienne a en outre financé une étude portant sur les télécommunications rurales dont le coût total de réalisation est estimé à environ 6 millions \$CAN.

- Appui institutionnel et formation forestière: Alors que le volet "Formation" a été bouclé avec le recrutement des derniers candidats boursiers, le volet "Institutionnel" n'a fait que démarrer avec l'arrivée du chef de projet en mai 1987. Il y a lieu de rappeler qu'une enveloppe de 6,6 millions \$CAN a été réservée à ce projet.

- Amélioration de la Productivité agricole de RUHENGARI: Les préparatifs nécessaires au démarrage du projet ont été menés sans relâche. Ainsi la signature du Protocole d'Entente a eu lieu en octobre 1986 et celle du Plan d'Opération en mars 1987, tandis que le recrutement et l'agrément d'experts canadiens a eu lieu en novembre 1987. L'enveloppe globale consacrée à ce projet s'élève à 7.493.000 \$CAN.

- Projet d'appui administratif à RUHENGARI: Le Protocole d'Entente ad hoc a été signé en avril 1986 et porte sur la construction d'un centre administratif pour la supervision des projets canadiens à RUHENGARI pour un montant de 264.918 \$CAN. L'achèvement des constructions est prévu pour avril 1988.

- Projet d'appui au développement communal à RUHENGARI: Un montant de 5 millions \$CAN est réservé à ce projet axé sur l'organisation communautaire et le renforcement de la capacité de gestion de la Commune.

- Appui à l'aviation civile: Le Rwanda a reçu de QUEBECAIR en avril 1987 le rapport d'analyse globale d'AIR RWANDA. Ce document dont l'examen est mené par les services compétents va servir à déterminer l'orientation à donner à l'intervention ultérieure du Canada dans ce domaine.

- Projet de micro-réalisations: Le Protocole d'Entente et le Plan d'Opération y relatifs furent signés respectivement en mai et juillet 1987. Vu que le Coordinateur des Opérations est sur place depuis septembre 1987, le démarrage effectif du projet ne pose pas de problème. Une enveloppe de 5 millions \$CAN a été réservée à ce projet.

- Appui aux petites entreprises à RUHENGARI: La signature du Protocole d'Entente a eu lieu en mai 1987 pour un montant de 3.253.000 \$CAN. Le reste du processus visant au démarrage du projet n'a pas pu être finalisé en 1987.

.../...

- Programme d'aide alimentaire: L'aide du Canada en ce domaine va se poursuivre pour les denrées non disponibles au Rwanda à savoir l'huile végétale, conformément à la politique du Gouvernement rwandais qui a décidé d'arrêter l'aide alimentaire pour les denrées produites localement. Pour cet exercice, 600 tonnes d'huile ont été accordées.

- Ligne de crédit non remboursable: Une subvention de 5 millions \$CAN a été accordée dont 2 millions \$CAN serviront à l'achat de papier pour l'Imprimerie Scolaire. Les négociations se poursuivent en ce qui concerne l'utilisation de ce crédit dans le domaine de l'électrification rurale.

- Sécurité aux Aéroports: La partie canadienne a promis l'octroi d'une enveloppe de 500.000 \$CAN pour assister notre pays dans ce projet qui vise à assurer la sécurité des bagages et des passagers aux aéroports.

- Projet lutte contre le SIDA: Le Canada a promis d'octroyer au Rwanda un montant de 500.000 \$CAN pour la formation technique du personnel et la diffusion de l'information sur le SIDA. Ce financement sera établi sur une période de 2 ans.

- Programmes canadiens relevant de la francophonie: Un montant de 427.000 \$CAN établi sur cinq ans est réservé au projet d'immunisation universelle tandis qu'un programme de bourses d'études a été mis en place. Un groupe de 7 étudiants rwandais a été admis dans les Etablissements d'enseignement supérieur au CANADA.

Outre les projets synthétisés ci-dessus, des pourparlers bilatéraux ont embrassé plusieurs autres projets à démarrer d'un moment à l'autre.

Enfin, en prévision d'une réunion de la Commission Mixte Rwando-canadienne à tenir au cours du premier trimestre de 1988, la partie rwandaise a élaboré un mémorandum qui reprend l'ensemble de l'aide du Canada au Rwanda et propose au partenaire canadien de nouvelles actions de développement à inscrire au nouveau programme.

3. AMERIQUE LATINE

La coopération avec ces pays en est à ses premiers balbutiements en raison de la situation économique difficile que connaissent ces pays qui font face à un très lourd service de la dette extérieure.

BRESIL: Ce pays est disposé à offrir au Rwanda quelques bourses d'études à l'Institut Brésilien de Diplomatie en supportant les frais de voyage des boursiers.

MEXIQUE: Ce pays a offert de coopérer avec le Rwanda dans le domaine de la Recherche (production/traitement) sur le café par le biais de l'Institut Mexicain du Café. Il reste à exploiter cette possibilité.

CUBA: Le Gouvernement cubain a offert au Rwanda (1987-1988) 6 bourses d'études et les candidats rwandais sont déjà partis mais 2 sont revenus pour raisons médicales, ce qui porte à 6 le nombre de boursiers rwandais dans ce pays.

.../...

II. SUR LE PLAN MULTILATERAL

A. COOPERATION REGIONALE

Au cours de l'année écoulée, la coopération régionale a été marquée principalement par la conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC à Libreville les 27 et 28 août 1987 et la 6ème réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP tenue à Kampala les 3 et 4 décembre 1987.

1. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS (CEPGL).

a) Banque de Développement des Pays des Grands Lacs (BDEGL)

Les négociations entamées à la BAD les 2 et 3 juin 1987 par les délégations du Rwanda et de la BDEGL pour le financement des projets industriels (5 millions UCF) et le renforcement institutionnel de la BDEGL (1 million UCF) se sont poursuivies à Abidjan les 29, 30 et 31 juillet en présence de toutes les parties concernées : BDEGL, le Rwanda, le Zaïre et le Burundi. Le Conseil d'Administration de la BAD a approuvé le 17 septembre l'octroi de toutes les lignes de crédit sollicitées en faveur de ces projets.

La 7ème Assemblée Générale Ordinaire et la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs se sont tenues à Bujumbura du 20 au 23 décembre 1987.

La 7ème Assemblée Générale Ordinaire a pris les principales décisions suivantes:

- Elle a pris acte de la décision du Conseil d'Administration de la BAD d'augmenter sa souscription au capital social de la BDEGL de 2.062.000 UC, ce qui porte la prise de participation de la BAD à 3.062.000 UC, et a demandé à l'Actionnaire BAD de désigner son représentant au Conseil d'Administration.

Elle a nommé MM. Salvator NKESHIMANA et Gaëtan RWABUKUMBA, Administrateurs représentant respectivement la République du Burundi et la République Rwandaise, pour achever les mandats de leurs prédécesseurs.

Elle a demandé au Conseil d'Administration de mener une étude approfondie sur la question du risque de change lié à la dépréciation des monnaies de la CEPGL par rapport au DTS.

Elle a créé un Comité composé du Directeur Général et de deux Administrateurs chargé de négocier le financement de la construction du siège administratif de la BDEGL.

Elle a recommandé que les accords de garantie relatifs aux lignes de crédit de 6 millions UCF et de 5 millions UCB octroyées à la BDEGL par la BAD soient ratifiés le plus rapidement possible.

Quant à la 4ème Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté que les Statuts en vigueur comportent un certain nombre de lacunes et jugé inopportun de procéder à la seule révision de l'article 51, elle a chargé le Conseil d'Administration de procéder à une étude approfondie sur la révision desdits Statuts.

b) Institut de Recherches Agronomiques et Zootechniques (IRAZ)

Concernant les programmes à collaboration pour lesquels l'IRAZ assume le rôle de Secrétaire Scientifique, la 9ème Assemblée Générale Ordinaire tenue à Gisenyi en octobre a accepté les programmes en cours lui présentés par le comité de gestion. Ces programmes concernant notamment :

- le programme régional d'amélioration de la pomme de terre en Afrique Centrale (PRAPAC);
- le programme régional haricot;
- le programme manioc et patates douces;
- le programme régional maïs;
- l'étude régionale de sélection du riz.

Quant aux programmes pour lesquels l'IRAZ exécute un volet de recherche complémentaire, la 9ème Assemblée Générale a décidé de les regrouper dans la catégorie des programmes à initier. A noter que pour les programmes à initier, ladite Assemblée a adopté le Plan Quinquennal sur la banane dans sa conception et son exécution.

En vue de la décentralisation de certaines activités du programme sur la banane, l'Assemblée Générale a réparti certains volets de recherche de façon suivante :

- la recherche sur la fertilité et la conservation des sols reviendra à l'ISABU
- la recherche sur la technologie s'effectuera à l'ISAR
- la recherche sur la défense des cultures sera menée à l'INERA.

Dans cette optique, l'ISABU, l'ISAR et l'INERA bénéficieront respectivement des laboratoires de chimie des sols, de biochimie et de phytopathologie.

- Implantation du site de l'IRAZ.

Une fois de plus, les 3 pays ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur le lieu d'implantation de l'IRAZ. La partie burundaise a continué à se contenter dans sa position selon laquelle le Gouvernement du Burundi donnera la site de Mashitsi pour abriter l'IRAZ. Quant aux 2 autres parties,

se référant aux études présentées par le comité de gestion, elles ont souligné que Gitega présente plus d'avantages qualitatifs et quantitatifs et ont émis le souhait que l'on tienne compte de l'élément économique dans la détermination du lieu d'implantation afin d'alléger la charge des Etats. En tout état de cause, les délégations rwandaise et zaïroise ont rappelé que les frais et coûts supplémentaires qui seraient occasionnés par l'implantation du siège à Mashitsi seront à charge du pays hôte.

- Construction des infrastructures à doter l'IRAZ.

La partie burundaise estime que le montant de 375 millions FBU devrait être le chiffre indicatif pour la requête commune de financement. Par contre, les parties rwandaise et zaïroise sont d'avis que l'IRAZ doit avoir des infrastructures correspondant à ses programmes de recherche conformément aux décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et des décisions des Assemblées Générales antérieures. De l'avis des parties rwandaise et zaïroise, le coût global devrait s'établir comme suit :

| | | |
|--------------------------|---|---|
| - Atelier et Laboratoire | : | 63.935.000 FBU |
| - Bâtiment central | : | <u>66.000.000 FBU</u> |
| S/Total | | 129.935.000 FBU |
| Imprévus 10% | | 12.993.500 FBU |
| Total | | 142.928.500 FBU arrondi à 143 millions FBU. |

Le coût ci-haut mentionné n'inclut pas les équipements, les VRD, les raccordements d'eau et d'électricité qui se chiffrent à 62.632.632 FBU. Les VRD publiques devront être supportées par le pays hôte tandis que les VRD d'aménagement sont inclus dans les coûts des contributions.

Comme les participants à la 9ème Assemblée Générale n'ont pas pu se mettre d'accord, cette question sera soumise à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL.

- Budget de l'IRAZ.

Le budget de l'IRAZ a été fixé à 1.149.792 DTS pour l'exercice 1988. La contribution du Rwanda s'élèvera à 287.448 DTS pour le même exercice.

2. ORGANISATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DE LA RIVIERE KAGERA (OBK).

Dans le cadre de cette Organisation, cette année a été

... / ...

dominée par les consultations sur les projets chemin de fer et centrale hydroélectrique de Rusumo.

La 23ème Sesssion de la Commission de l'OBK a eu lieu à JINJA du 19 au 23 mai 1987. A cette occasion, les participants ont passé en revue l'état d'avancement des différents projets à réaliser et examiné la question relative aux privilèges et immunités à accorder aux agents de cette Organisation.

S'agissant du Projet de Chemin de Fer de l'OBK, la Commission n'a pas pu débloquer la situation de ce projet pour la simple raison que les délégations ne sont pas parvenues à s'entendre sur l'ordre des priorités à présenter aux bailleurs de fonds.

Lors des discussions, le Secrétariat Exécutif a fait part aux délégations d'une proposition de l'IREG qui viserait à désenclaver toute la région du Bassin dans une seule phase et éviterait ainsi la poursuite des discussions sur les priorités. La proposition consiste à prévoir dans une première phase la construction d'une ligne d'environ 200 Km reliant le port existant de KEMONDO BAY à la localité de RUSUMO située en Tanzanie et à réaliser en même temps des prolongements de cette ligne sur environ 70 Km dans le but d'en permettre la pénétration dans les territoires du Burundi et du Rwanda. Il convient de préciser que le tronçon vers le Burundi à partir de Rusumo continuerait sur 61 Km en territoire tanzanien jusqu'à la localité de KABANGA avant de faire environ 1 Km sur le territoire tanzanien. La ligne vers le Rwanda quant à elle, partirait de Rusumo pour pénétrer au Rwanda sur 5 Km après un parcours d'environ 4 Km sur le territoire burundais. La proposition d'IREG prévoit en outre l'installation d'un terminal sur le territoire rwandais et un terminal sur le territoire du Burundi.

Le coût de l'investissement dans le cadre de la proposition de l'IREG se présente comme suit :

| | |
|---|--------------------------|
| - Kemondo Bay-Rusumo Falls : | 478 millions \$US |
| - Lignes de pénétration au Rwanda et au Burundi : | 175 millions \$US |
| Total | <hr/> 653 millions \$US. |

Si cette proposition devait être acceptée, il faudrait encore environ 410 millions \$US pour construire la ligne Rusumo-Kigali. Ainsi, dans le contexte de la proposition de l'IREG, un montant de 6.063 millions \$US sera nécessaire pour relier Kigali à Kemondo Bay.

.... / ...

Par contre, si le projet s'exécute suivant les indications du Consultant, Kemondo Bay-Kigali n'exigera que 888 millions \$US, soit un avantage évalué à 175 millions \$US non compris les fonds qui seraient alloués à l'amélioration du port de Jinja.

Afin que chacun des Etats membres puisse tirer profit de cette phase, la Commission se montrait plutôt disposée à examiner favorablement la proposition de l'IREG et à y ajouter l'amélioration du port de Jinja dont les coûts restent encore à établir. Dans ce contexte, la recherche de financements ultérieurs pour la réalisation complète du projet de chemin de fer de l'OBK concernerait les tronçons vers Kigali, vers Musongati et vers Muko à partir de Bihanga.

A défaut d'un consensus sur ce dossier, la délégation rwandaise a dû consigner la position du Rwanda dans une déclaration en faisant valoir qu'il s'agit de présenter pour financement les priorités telles que dégagées par l'étude du consultant et que dans le cas où les bailleurs de fonds n'arriveraient pas à réunir d'un coup le montant nécessaire pour exécuter tout le projet, l'OBK leur demandera de respecter l'ordre des priorités tel que présenté par les études c'est-à-dire en premier lieu le tronçon KEMONDO BAY-RUSUMO FALLS-KIGALI et en deuxième lieu avec le même niveau de priorité. Les autres délégations, se référant aux délibérations de la 20ème session, entendaient présenter 4 tronçons à savoir : Kemondo Bay-Rusumo Falls, Rusumo Falls-KIGALI, Rusumo Falls-Gitega-Musongati et Bihanga-Kabale-Muko tout en précisant qu'aucun de ces tronçons ne viendrait en priorité sur les autres sauf de par le simple choix du bailleur de fonds.

Cet avis n'a pas été partagé par les autres délégations qui ont répété qu'aucun tronçon ne peut recevoir la priorité sur les autres. C'est pour cela, qu'à la fin des discussions, les délégations ont convenu de confirmer par écrit au Secrétaire Exécutif leurs différentes positions avant l'envoi d'une mission en Italie pour négocier le financement. Du côté rwandais, la position a évolué si bien qu'en novembre, notre pays a notifié au Secrétaire Exécutif son accord d'exécuter le projet selon la proposition de l'IREG.

En ce qui concerne le Projet hydro-électrique de Rusumo, alors que les autres délégations prenaient pour acquis la construction du barrage mobile à la hauteur de 1.325 m, la délégation rwandaise a fait noter que ce choix devrait se faire après des études approfondies de toutes les alternatives y compris celle de l'aménagement au fil de l'eau, des études complètes des projets compensatoires, l'estimation pour une juste compensation

... / ...

de la valeur intrinsèque des terres qui seront ~~inondées~~ et enfin des études sur les conséquences écologiques en amont et en aval du barrage. Ne pouvant parvenir à un accord, les délégations ont promis de consulter leurs Gouvernements sur l'interprétation à donner au consensus issu du sommet de Bujumbura du 18 au 19 mai 1981 et qui stipule que : "En ce qui concerne le domaine énergétique, dans l'intérêt supérieur de l'Organisation, il a été décidé de mener des études de réalisation sur le barrage de Rusumo au niveau maximum de 1.325 m et d'examiner la nature des compensations à donner aux Etats qui seraient lésés par les effets découlant du niveau choisi".

Du côté financier, il est à noter que le PNUD a accepté de financer les études des lignes de transmission de l'énergie de Rusumo aux centres de consommation. Ces études concerneront, pour le Rwanda, la ligne Rusumo-Kibungo (40 Km) et le renforcement de la ligne Kibungo-Kigali (68 Km) avec passage de 70 à 110 KV.

Pour ce qui est du Projet des Télécommunications de l'OBK, l'Accord de prêt entre le Gouvernement Rwandais et le Fonds Africain de Développement en vue de financer les coûts en devises à charge du Rwanda a été signé le 3 février 1987 par l'Ambassadeur du Rwanda à Abidjan. Cet Accord porte sur un montant de 1.720.000 UCF. Les autres partenaires ont également obtenu de cette Institution les crédits nécessaires à la réalisation des tronçons les concernant.

S'agissant du Projet d'Eradication de la mouche tsé-tsé, la CEE est disposée à fournir le montant complémentaire à celui déjà disponible (1.908.000 \$US) pour atteindre la somme de 5.802.140 \$US, montant requis pour la réalisation de l'opération. La 23ème Session de la Commission a néanmoins demandé au Secrétariat Exécutif de tout mettre en oeuvre pour démarrer le projet avec les fonds disponibles et de poursuivre les contacts avec les bailleurs de fonds.

S'agissant de l'amendement de l'Accord de Rusumo, la délégation burundaise a refusé l'idée d'institutionnaliser le Conseil des Ministres et le Sommet des Chefs d'Etat en tant qu'Organes de l'OBK.

En ce qui concerne l'Accord entre les Etats membres de l'OBK sur les avantages, obligations et immunités de l'Organisation, la 23ème session de la Commission a demandé au Secrétariat Exécutif d'écrire aux Etats membres sous le couvert des représentants en spécifiant les privilèges et immunités envisagés pour chaque catégorie du personnel.

La 23ème session de la Commission de l'OBK a désigné le Rwanda comme pays hôte des manifestations marquant le 10ème Anniversaire de l'OBK. Le Rwanda et le Secrétariat Exécutif sont d'avis que cet anniversaire soit célébré en même temps que l'inauguration du siège de l'Organisation à l'occasion de la prochaine session de la Commission qui se tiendra au Rwanda.

La Commission de l'OBK s'est encore réunie en sa 24ème Session à Bujumbura du 12 au 18 décembre. A l'issue de cette session, consacrée essentiellement au Budget pour l'exercice 1988, la Commission a pris des décisions relatives aux projets de développement, au budget et aux questions administratives intéressant l'Organisation.

Concernant le secteur des transports et des communications, il convient de signaler que la première priorité du projet chemin de fer telle que fixée au cours de la 23ème session a été acceptée à l'unanimité et qu'il est, dès lors, autorisé au Secrétaire Exécutif d'entreprendre la recherche du financement notamment en contactant l'IREG et le Gouvernement Italien. Rappelons que cette priorité concerne les tronçons :

- Kemondo Bay-Rusumo FALLS ;
- Rusumo Falls-Ligne de pénétration vers le Rwanda;
- Rusumo Falls-Ligne de pénétration vers le Burundi ainsi que l'amélioration du Port de Jinja en Uganda.

Pour ce qui est du projet Télécommunications, l'attribution du marché par la Commission interviendra en avril 1988.

En ce qui concerne le Projet Institut Polytechnique, un compromis consistant en la création d'un Institut avec formation d'ingénieurs pour l'OBK et les Etats membres a été fait avec la BAD qui semble disposée à financer cette étude.

Concernant le Secteur Energie, la Commission n'a pas pu aboutir à un consensus sur l'ordre de commencer l'exécution des études "Avant-Projet Détaillé et dossier d'appel d'offres", le Rwanda ne pouvant donner son aval avant de donner sa position définitive qui sera fondée sur les résultats de l'étude en cours sur l'Aménagement de la Vallée de la Nyabarongo.

Pour ce qui est du secteur agricole, seul le projet d'éradication et de contrôle de la mouche tsé-tsé présente un état d'avancement satisfaisant. Le PNUD, la CEE et la Belgique ont accepté de participer

au cofinancement de ce projet dont l'Agence d'exécution est la CEA avec ICIPE comme sous-traitant. La Zone de Rusumo et ses environs a été choisie comme premier périmètre pilote de la phase préparatoire.

Au chapitre des questions administratives et financières, la Commission a accepté l'Institutionnalisation du Sommet des Chefs d'Etat et du Conseil des Ministres qui se tiendront chaque fois que de besoin lorsque la commission n'aura pas été à même de résoudre les problèmes lui soumis. La Commission a fixé le budget de l'Organisation pour l'exercice 1988 à 2.307.000 \$EU.

Enfin, il est à signaler que Monsieur Grégoire BANYIYEZAKO de nationalité burundaise a été nommé pour 4 ans, le 17 mars 1987, Secrétaire Exécutif de l'OBK en remplacement du Docteur David Sylvestre ONAPA WACHA (Uganda).

3. ZONE D'ECHANGES PREFERENTIELS DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE (ZEP).

Le Président de la République a participé à la 6ème réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP qui s'est tenue à Kampala du 3 au 4 décembre. Le Président Yoweri Museveni a été élu Président de la Conférence pour l'exercice 1988.

Le Sommet de Kampala a pris les décisions sur les différentes propositions issues des 10ème et 11ème réunions du Conseil des Ministres respectivement tenues à Addis-Abéba du 18 au 19 juin et à Kampala du 28 au 30 novembre. Ces réunions ayant été préparées par les réunions de la Commission Intergouvernementale d'experts qui ont eu lieu successivement à Addis-Abéba du 13 au 16 juin et à Kampala du 23 au 26 novembre.

La 6ème réunion de la Conférence a alors pris les principales décisions suivantes :

- a) Tous les pays membres de la ZEP devront effectuer de concert et collectivement les réductions des barrières tarifaires et non tarifaires en vue de leur élimination totale selon le calendrier ci-après :
 - réduction tarifaire de 10 pour cent en octobre 1988;
 - réduction tarifaire de 10 pour cent en octobre 1990;
 - réduction tarifaire de 10 pour cent en octobre 1992;
 - réduction tarifaire de 10 pour cent en octobre 1994;
 - réduction tarifaire de 10 pour cent en octobre 1996.

... / ...

Sous réserve de l'examen de la situation qui sera effectué en 1996 et compte tenu du Plan d'Action de Lagos, l'on éliminera les 50 pour cent restants en deux étapes : 20 pour cent en 1998 et 30 pour cent en l'an 2000.

Ces réductions tarifaires sont en plus des premières réductions tarifaires conformes aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 4 de l'Annexe I du Traité de la ZEP et les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait devront publier sans tarder les premiers tarifs douaniers ZEP.

- b) La Conférence a chargé le Secrétariat de la ZEP de réaliser au plus vite une étude sur les mécanismes requis afin d'assurer une répartition équitable entre tous les Etats membres de la ZEP des coûts et avantages provenant de l'accord de coopération économique de la ZEP et d'en présenter les conclusions et les recommandations au plus tard fin 1988. Cette étude devrait porter sur les mesures correctives à prendre, notamment la possibilité d'arrangements budgétaires compensatoires en faveur des pays dont l'économie serait désavantagée par les réductions tarifaires, ainsi que des mesures directes et indirectes, par exemple l'octroi d'un traitement préférentiel eu égard à l'implantation d'entreprises de production (industrielle et agricole) et d'infrastructures.
- c) Le Conseil des Gouverneurs, lors de sa session ordinaire de juin 1988, prendra une décision finale sur l'introduction des chèques en UCZEP.
- d) La Foire de la ZEP aura lieu à Lusaka du 29 juillet au 3 août 1988.
- e) Une équipe composée d'experts du Burundi, de l'Ethiopie, du Malawi, de Maurice et du Zimbabwe et du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, ainsi que du secrétariat de la ZEP effectuera l'étude et préparera des propositions en vue de la rationalisation et de l'harmonisation progressives des codes des investissements.
- f) Le Rwanda et le Burundi ont été désignés pour faire des recherches sur les caprins et les ovins.
- g) Le budget de l'exercice 1988 sera de 2.412.700 UCZEP.
- h) La Conférence a chargé le Secrétariat de faire une autre étude approfondie sur la formule des contributions des Etats. Le rapport sur l'étude sera examiné par le Conseil des Ministres lors de sa prochaine réunion.
- i) S'agissant du système de quota pour le recrutement du personnel de la ZEP, la Conférence a décidé notamment que :

... / ...

- 1) Chaque Etat membre doit avoir droit à au moins un poste dans les catégories IC et P1 à P5 des institutions de la ZEP, sur la base des dispositions du paragraphe 5 et de l'Article 9 du Traité.
 - 2) La répartition des postes dans les institutions de la ZEP doit se fonder sur la base d'un barème pondéré. De la sorte, une fois que les Etats membres bénéficieraient chacun du poste auquel ils ont droit, les postes restants seraient pourvus en fonction d'un barème pondéré, ainsi que de l'acceptabilité et de la compétence et conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 9 du Traité.
 - 3) Les recrutements aux postes professionnels doivent se faire sur la base de la compétence, du dévouement, de l'objectivité et de la loyauté. Les recrutements passent par un jury qui, à l'issue des interviews, établit un rapport et des recommandations qui sont soumis au Conseil des Ministres pour approbation en passant par la Commission.
- j) Le lieu et les dates de la prochaine réunion de la Conférence seront communiqués après l'aboutissement des consultations en cours, le Lesotho ayant déclaré ne pas être en mesure d'abriter les prochaines réunions des Organes Directeurs de la ZEP.

Le Gouvernement de la République Populaire du Mozambique est prêt à engager des mesures concrètes pour se familiariser pleinement, avec l'aide du Secrétariat de la ZEP, avec toutes les conditions et les activités engagées dans les divers domaines, en vue de son adhésion future au Traité de la ZEP.

FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE (FAGACE).

La 3ème Session du Comité de Gestion et la 2ème Session du Conseil d'Administration du FAGACE se sont tenues à Niamey (Niger) respectivement du 19 au 20 janvier et du 21 au 22 janvier 1987.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration, Monsieur Jacques NIGNON (Niger) a été nommé Directeur Général du Fonds pour un terme de 4 ans. A cette même occasion, le même Conseil a décidé qu'il y ait rotation du poste de Directeur Général du FAGACE. Le poste de Cabinet Comptable reviendra au candidat rwandais de 1989 à 1990.

... / ...

Le budget du FAGACE pour l'exercice 1987 a été arrêté à 710.850.905 FCFA pour les opérations en capital et 416.000.000 FCFA pour le fonctionnement.

Il sied également de signaler qu'en visite au Rwanda le 15 avril, le Directeur Général du FAGACE a signé avec notre Ministre des Finances et de l'Economie l'Accord de bonification d'intérêts de 3,5 points sur le taux de 12% du prêt de 252.000.000 FCFA que la SOPAB a contracté auprès de la Banque Rwandaise de Développement. Ainsi, la bonification porte sur un montant de 41.500.000 FCFA et se limite à une durée de 6 ans à compter de 1986.

A noter enfin que c'est au mois de mai que l'ordre a été donné à la BCEAO de procéder à un virement de 798.585 FF au titre de la bonification d'intérêts en faveur de l'Hôtel Méridien IZUBA de GISENYI.

5. AUTRES ORGANISATIONS REGIONALES.

Le Rwanda a continué à suivre de près les activités d'autres organisations dont il est membre et auxquelles il verse des contributions. La participation du Rwanda à la prise de décision a été faite très souvent au niveau ministériel. A cet égard, il y a lieu de signaler notamment la participation du Rwanda aux principales réunions de l'Autorité de Coordination du Transport en transit sur le Corridor Nord, de l'ACCT, du CRADAT et du CONFEMEN.

B. COOPERATION INTERNATIONALE.

1. COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (CCE)

a) Visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au siège de la CCE.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est entretenu à Bruxelles, en janvier 1987, avec Lorenzo NATALI et Dieter Frish, respectivement Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes et Commissaire au Développement et Directeur Général chargé de l'Aide au Développement au sein de la Commission. Le Ministre a insisté auprès de ses interlocuteurs pour que la Commission intervienne rapidement dans la réalisation des actions programmées dans le cadre du VIème FED.

Ayant eu vent des interférences du Burundi dans l'utilisation des entrepôts d'ISAKA, le Ministre a précisé que ce projet résulte d'un accord bilatéral conclu entre le Rwanda et la Tanzanie dans le cadre de la diversification des voies d'accès du Rwanda à l'Océan Indien.

En ce qui concerne la route Gitarama-Kibuye, le Ministre a été assuré de la bonne volonté du FED de contribuer et d'entraîner les autres bailleurs de fonds à intervenir financièrement dans la réalisation de cet important axe routier.

b) Mise en oeuvre opérationnelle du VIème FED.

Monsieur Daniel GERMAIN, Responsable Géographique chargé des dossiers du Rwanda à la CCE, a séjourné dans notre pays en mars et en septembre dans le but de finaliser la mise au point du Premier Programme d'Appui à la Stratégie Alimentaire (1er PASA). Ce 1er Programme comprend les volets suivants :

- Développement Global de Butare (2ème phase): 1.655,43 millions FRW;
- Projet Crête Zaïre-Nil (2ème phase): 2.126,357 millions FRW;
- Appui aux programmes de formation : 539,962 millions FRW
- Appui aux micro-réalisations : 142,938 millions FRW
- Appui institutionnel aux différents Départements ministériels : 250,710 millions FRW.
- Programme national d'intrants: 257,52 millions FRW.

Le Gouvernement Rwandais ayant introduit en mai une requête de financement portant sur un montant de 55 millions d'ECUS et destiné à la réalisation du 1er PASA, la CCE a apporté certaines modifications par rapport à la requête lui adressée. Elle a alors retenu un programme de 51 millions d'ECUS et a transmis les dossiers au Comité du FED qui a émis un avis positif le 16 décembre 1987.

c) Visite au Rwanda de Monsieur Lorenzo NATALI, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes et Commissaire de Développement

A l'occasion de sa visite au Rwanda du 10 au 14 octobre, Monsieur Lorenzo NATALI a été reçu en audience par Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise et a eu des entretiens avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Ministre du Plan.

Il y a lieu de retenir des entretiens du Vice-Président

... / ..

avec les autorités de notre pays que la CCE continuera à appuyer les efforts de développement que ne cessent de déployer le Gouvernement et le peuple rwandais spécialement dans les secteurs de la formation, des transports et communications, de l'énergie, de l'agriculture, des mines, de la protection de l'environnement et du désenclavement.

En marge de cette visite, une réunion technique regroupant les fonctionnaires rwandais et ceux de la CCE s'est tenue le 12 octobre. La réunion a passé en revue tous les dossiers de la coopération Rwanda-CCE et dégagé les principales conclusions suivantes :

- Les demandes de bourses d'études en dehors du secteur de concentration pourront être présentées par le Gouvernement, en s'orientant sur un programme de financement des ± 95 millions FRW qui constituent l'enveloppe des besoins actuellement exprimés dans le cadre de la requête rwandaise portant sur le 1er PASA. Ces demandes seront néanmoins justifiées et appréciées au cas par cas.
- En attendant le financement du 1er PASA par les Fonds du VIème FED, les priorités des IIèmes phases des projets C.Z.N. et D.G.B. seront financées pendant les six premiers mois de 1988 par les reliquats du Vème FED à concurrence de 15% de toute l'enveloppe du projet initial.
- La CCE est d'accord avec le Rwanda sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'assistance technique mise à notre disposition.
- L'association des opérateurs nationaux à l'exécution des marchés financés par le FED se fera en respectant l'esprit de concurrence.
- En plus de ressources de Lomé III, la CCE a pris l'initiative de mettre en oeuvre un programme communautaire spécial de 100 millions d'ECUS en faveur de certains pays pauvres gravement endettés de l'Afrique Subsaharienne. Le Rwanda ne remplit pas les conditions pour bénéficier de ces ressources.
- La Commission des Communautés Européennes est en train d'analyser les termes de référence et les modalités de démarrage de l'étude sur l'assistance à la gestion des stocks de sécurité alimentaire.
- La CCE attend les précisions et justifications techniques ainsi que d'autres éléments concernant le site de MUHORORO pour pouvoir reconduire le dossier et envisager le financement de la 2ème phase du projet.
- La Commission a donné son accord pour le lancement des appels d'offres pour la construction des entrepôts à Isaka.
- Sans exclure l'intérêt de l'axe MUYANGE-KIGALI pour l'économie rwandaise, la

CCE estime préférable de ne pas s'engager dans l'investissement de cette route qui viendrait concurrencer la route KIGALI-AKANYARU dont la réfection est urgente.

d) STABEX.

Une enveloppe de 1.625.115 ECUS provenant des reliquats du Vème FED a été affectée à l'OCIR CAFE et servira à acquérir les moyens logistiques pour le traitement chimique des caféiers contre l'anthracnose. La convention de transfert a été signée le 2 avril par l'Ambassadeur du Rwanda à Bruxelles.

Il convient par ailleurs de relever qu'une convention de transfert au titre du STABEX 1986 a été signée à Bruxelles le 28 juillet et porte sur un montant de 3.398.714 ECUS. Cette enveloppe a été concédée à l'OCIR THE et servira à la redynamisation de son service commercial, à l'extension des plantations à MATA, à l'achat d'engrais chimiques, au financement d'une seconde ligne d'usinage à l'usine de PFUNDA ainsi qu'à la formation.

e) Centre pour le Développement Industriel (CDI).

A l'occasion de sa visite au Rwanda du 22 au 25 mai, Monsieur Alberto Armani, Secrétaire Général du Conseil d'Administration paritaire du Centre pour le Développement Industriel et Chef de Division de l'Administration à ce centre, a défini les axes de coopération entre le Rwanda et le CDI. Les priorités seront donc :

- l'assistance aux promoteurs dans la réalisation des études de faisabilité;
- l'aide aux promoteurs pour qu'ils effectuent des voyages d'études (prospection des marchés et des sources d'approvisionnement, contacts avec les partenaires);
- l'assistance à la formation ainsi que l'échange d'informations et de documentations.

Rappelons qu'au cours de cette année les projets suivants ont bénéficié du concours du CDI :

- projet de fabrication de lunettes (KIGALOPTIC : réalisation d'une étude de faisabilité;
- projet TOFU-Rwanda : le CDI vient de décider de financer les tests d'acceptabilité à concurrence de 49.800 FF.

... / ...

2. GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Pour l'année 1987, on notera à l'actif de notre coopération avec la Banque Mondiale la signature de 3 accords de crédit de développement, à savoir le projet de rénovation et d'extension des systèmes d'adduction d'eau potable en milieu rural (11,9 millions DTS), le projet d'appui à la Capacité de pré-investissement (7,4 millions \$US) et le projet Agro-Sylvo-Pastoral GBK, deuxième phase (11,0 millions DTS).

a) Projets en cours de réalisation.

- Projet Télécommunications I.

Le prêt IDA se chiffre à 7,5 millions \$US. La dépréciation du dollar américain a causé un dépassement de 736.314 \$US, soit près de 64 millions FRW. Face à cette situation et compte tenu de la modicité de la somme recherchée et des délais que les négociations pourraient prendre, le Gouvernement Rwandais envisage de recourir à un financement interne, en l'occurrence le Budget de Développement 1988, pour combler ce déficit.

- Education II.

L'IDA intervient dans ce projet à concurrence de 9 millions DTS.

En vue de permettre la poursuite des activités d'achèvement de ce projet, le Ministre des Finances et de l'Economie a demandé à l'IDA de proroger la date de clôture du crédit et de la fixer au 31 décembre 988.

- Projet Agricole de Gitarama.

L'ouverture des soumissions relatives à la construction des bâtiments d'installation a eu lieu le 10 juillet. Le prêt de l'IDA porte sur 11,7 millions DTS et l'accord de prêt y relatif a été signé le 23 mai 1986.

- Projet café et cultures vivrières (PCCV).

Le financement de ce projet a été clôturé le 31 décembre 1987. L'IDA est intervenue dans son financement pour un montant de 11,8 millions DTS.

b) Projets en instance de démarrage.

- Projet de rénovation et d'extension des systèmes d'adduction en eau potable en milieu rural.

... / ...

L'Accord de prêt relatif à ce projet a été négocié en mars 1987 à Washington et approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale le 28 avril. La signature est intervenue le 14 août à Washington et porte sur un montant de 11,9 millions de DTS.

La dernière réunion des bailleurs de fonds intéressés par ce projet tenue à Washington le 20 mars a pu rassembler un montant d'environ 67 millions \$US.

Les cérémonies de lancement de ce projet ont été présidées par Son Excellence le Président de la République Rwandaise en date du 14 juillet 1987 en Commune Nkuli.

- Projet d'Appui à la Capacité de pré-investissements.

Après les négociations de l'Accord de prêt en faveur de ce Projet qui ont eu lieu à Washington en mars, le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale a approuvé ce financement le 14 mai et la signature est intervenue le 24 juin.

Le prêt porte sur un montant de 5,9 millions DTS (soit 7,4 millions \$US) qui, avec la contrepartie rwandaise et la participation du PNUD, soit en tout 8,310 millions \$US, servira notamment à financer des études sectorielles, sous-sectorielles, de préfactibilité, de factibilité, d'exécution, de filières ainsi que les services de consultants.

- Projet Agro-Sylvo-Pastoral GBK, 2ème phase.

Négocié en avril 1987 et approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque le 28 mai, l'Accord de prêt pour un montant de 11,0 millions de DTS en faveur de ce projet a été signé le 14 août à Washington.

Cette 2ème phase comporte les objectifs suivants :

- Renforcer la politique de protection, d'aménagement et de conservation des forêts naturelles;
- Promouvoir l'agro-foresterie pour accroître la production du bois de sciage et d'oeuvre et renforcer la capacité de suivi des activités forestières de la Direction Générale des Forêts ;
- Accroître la participation du secteur privé aux activités agro-sylvo-pastorales.

... / ...

c) Projets en préparation.

- Etude sous-sectorielle de l'Elevage.

L'IDA a approuvé, en date du 29 juin, un SPPF (avance spéciale de fonds) de 100.000 \$US en faveur de cette étude.

- Renforcement des Institutions Urbaines

Le PPF de 400.000 \$US qui avait été accordé pour la préparation de ce projet accuse un déficit de près de 40.000 \$US suite à la dépréciation du dollar américain. En vue d'assurer une préparation satisfaisante de ce projet dont l'évaluation est prévue au mois de juillet 1988, il est envisagé de solliciter auprès de la Banque Mondiale l'octroi de 110.000 \$US supplémentaires. Le total de l'avance s'élèvera alors à 510.000 \$US.

- Projets communications II

Le responsable de ce projet à la Banque Mondiale est venu à Kigali en novembre et s'est entretenu avec les services rwandais concernés. De cet entretien, il ressort que :

- le Gouvernement pourrait opter pour une société mixte des PTT;
- une mission de l'IDA devra établir le rapport de clôture du projet télécommunication I et collecter des informations utiles qui lui permettront d'identifier les composantes de la phase II;
- une mission de consultants est programmée en janvier 1988 pour élaborer le le document technique sur les termes de référence du projet.

L'intervention de la Banque Mondiale dans l'exécution de ce projet sera de l'ordre de 10 millions \$US.

- Service Agricole II.

La préparation de ce projet a commencé au début de cette année et a été effectuée par une délégation de la Banque Mondiale en collaboration avec les services du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts. Une mission de pré-évaluation est prévue au mois de mai 1988, tandis que l'évaluation se fera au plus tard en septembre 1988.

Le projet comprendra les volets suivants :

- vulgarisation la base de l'expérience du projet agricole de Gitarama;
- approvisionnement en intrants;

... / ..

- commercialisation et transformation des produits agricoles;
 - étude sur les perspectives des filières de substitution aux importations;
 - servage des projets de développement rural intégré.
- Route Gitarama -Kibuye.

Le Ministre des Finances et de l'Economie a formulé en avril une requête de financement des travaux d'aménagement et de bitumagede cette route longue de 82,2 Km. Le coût total des travaux est estimé à 4,2 milliards FRW, soit à peu près 51 millions \$US.

Rappelons que le FED a déjà donné son accord de principe de participer au financement de l'exécution de cette route et que la Suisse a accepté d'intervenir à concurrence de 15 millions FS.

d) Projets en pipe-line.

Cinq projets sont en pipe-line à savoir :

- OVAPAM II;
- Développement de l'Industrie locale du bâtiment;
- Réhabilitation des Usines à thé;
- Soutien à la relance économique;
- Education IV.

Il convient enfin de mentionner la tenue à Washington du 29 septembre au 2 octobre des Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, Assemblées qui ont été dominées par la situation économique de l'heure notamment le problème de l'endettement. A cette occasion, il a été demandé au FMI de tout mettre en oeuvre pour préparer une réforme du système monétaire international.

3. F.M.I.

Une délégation du FMI a séjourné au Rwanda du 13 au 27 février pour mener des consultations avec différents responsables rwandais ayant les questions économiques et financières dans leurs attributions.

A l'issue de ces différents entretiens, la délégation du FMI a proposé différentes mesures ayant trait à la politique monétaire, fiscale et tarifaire, à la commercialisation des denrées alimentaires et à la

... / ...

protection des entreprises parastatales.

4. GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT.

La coopération entre le Rwanda et le Groupe de la Banque Africaine de Développement a été caractérisée par la signature de 4 Accords de crédits relatifs au projet réhabilitation et extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural, région des laves (11,09 millions UCF), au Plan Directeur de développement rural de la Préfecture de Ruhengeri (905.000 UCF), au projet d'électrification de 6 centres secondaires (6,86 millions UCF) et au projet télécommunications OBK (1.720.000 UCF).

Le bilan de cette coopération se présente comme suit :

a) Projets en cours de réalisation

- Renforcement de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Les travaux de construction de l'Ecole Technique de Kibungo et ceux de l'extension de l'ETO Kicukiro avancent d'une façon satisfaisante.

Le calendrier d'exécution du 2ème lot de l'ETO de Kibungo (3 ateliers) a été arrêté de même que celui de la fourniture des équipements. Les locaux seront utilisables en octobre 1988.

Concernant la IIème phase du projet (extension de SAVE et ETO CYANGUGU), le Gouvernement Rwandais doit reformuler la requête de financement, car la première était globale.

- Projet de développement du secteur santé.

Malgré que ce projet souffre de plusieurs irrégularités, les travaux supplémentaires aux diverses constructions ont été identifiés et acceptés par les deux parties, le Gouvernement Rwandais devant en transmettre les devis à la BAD.

b) Projets en instance de démarrage.

- Réhabilitation et extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural (région des laves).

Une délégation rwandaise a séjourné à Abidjan du 1er au

8 mai aux fins de négocier avec les services de cette Banque un accord de prêt de 11,09 millions UCF en faveur de ce projet. C'est en date du 19 mai que le Conseil d'Administration de la BAD a approuvé ce prêt. La signature est intervenue le 29 juillet à Abidjan.

- Plan Directeur de Développement rural de la Préfecture de Ruhengeri.

L'Accord de prêt relatif à ce projet, d'un montant de 905.000 UCF, a été signé le 9 juillet par l'Ambassadeur de la République Rwandaise à Abidjan.

- Projet d'électrification de 6 centres secondaires.

L'Accord de prêt y relatif porte sur un montant de 6,86 millions UCF. Il a été négocié au début du mois d'août 1987, approuvé par le Conseil d'Administration de la BAD le 17 août et signé le 24 octobre à Abidjan. Le projet concerne la réhabilitation et le renforcement des systèmes de distribution d'électricité dans les centres urbains Gitarama, Byumba, Cyangugu, Rwamagana et Bugarama.

- Projet Télécommunications OBK

L'accord de prêt entre le Gouvernement Rwandais et FAD en vue de financer la part rwandaise des coûts en devises de ce projet régional a été signé le 3 février 1987 par l'Ambassadeur de la République Rwandaise à Abidjan. Il porte sur un montant de 1.720.000 UCF. Les autres partenaires au sein de l'OBK ainsi que le Secrétaire Exécutif de cette Organisation ont également signé pour les montants à leur charge.

- Projet de réhabilitation du secteur théicole.

L'accord de prêt d'un montant de 1,1 million UCF, soit environ 110 millions FRW, a été signé le 17 février 1986 entre le Gouvernement Rwandais et la BAD (Fonds FAD/CAT). Par la suite, l'Administration Rwandaise a considéré qu'une étude aussi chère ne s'imposait pas, d'autant que beaucoup de prestations pouvaient être exécutées par les compétences locales. Aussi, a-t-elle engagé des négociations avec les banques locales en vue de financer ladite étude.

c) Projets en préparation.

- Route Gitarama-Mukamira.

Le coût total du projet avait été estimé à 4.070.040.000 FRW dont 1.740.180.000 FRW pour le Lot I (PK0-PK 46,5 financé par la BAD/FAD et le Gouvernement Rwandais) et de 2.236.860.000 FRW pour le Lot II (PK 46,5-PK 108 financé par le Fonds Koweïtien, le Fonds Saoudien de Développement, le Fonds Spécial de l'OPEP et le Gouvernement Rwandais).

A l'issue d'une Table Ronde des bailleurs de fonds qui s'est tenue en janvier 1987 à DORTMUND, le plan prévisionnel de financement a été établi comme suit :

- BAD : 15 millions UCF dont 10 millions UCF sur fonds FAD et 5 millions UCB sur fonds BAD;
- Fonds Koweïtien : 10,1 millions \$US;
- Fonds Spécial de l'OPEP : 3,5 millions \$US.

Par la suite, une délégation de la BAD qui a séjourné au Rwanda du 27 octobre au 10 novembre en vue de l'évaluation de ce projet a établi, conjointement avec la partie rwandaise, le plan définitif de financement suivant pour le Lot I :

| | | |
|-------------------------|---|--------------|
| - FAD | : 946,01 millions FRW (10 Millions UCF) | : 55% |
| - FSN | : 616,26 millions FRW (6 millions UCB) | : 35% |
| - Gouvernement Rwandais | : <u>180,91 millions FRW</u> (| <u>: 10%</u> |
| Total: | 1.743,18 millions FRW | 100% |

Quant au Lot II, son plan de financement est le suivant :

| | | |
|---------------------------|------------------------------|--------------|
| - Fonds Koweïtien | : 808,00 millions FRW | : 35% |
| - Fonds Saoudien | : 800,00 millions FRW | : 34% |
| - Fonds Spécial de l'OPEP | : 280,00 millions | : 12% |
| - Gouvernement Rwandais | : <u>438,86 millions FRW</u> | <u>: 19%</u> |
| Total | : 2.326,86 millions FRW | 100% |

Le Président de la République a présidé en date du 16 juillet en Commune NYAMABUYE (Gitarama) les cérémonies de lancement de cette route.

- Complexe agro-industriel sucrier de l'Akagera.

Le Gouvernement Rwandais a pris la décision de geler le lancement des études relatives à ce projet au profit de la réhabilitation et l'extension de la Sucrierie de Kabuye. La BAD a pris bonne note de cette position et est prête à apporter son concours à l'étude de réhabilitation et d'extension de la Sucrierie de Kabuye pour laquelle le Gouvernement a opté.

- Centrales Rukarara et Mukungwa II.

Les avant-projets ~~sommaires~~ sont déjà terminés et ont été transmis à la BAD à qui il a été demandé de financer l'exécution.

Il ressort des avant-projets sommaires que le coût total de Rukarara s'élève à 2.888.528.000 FRW pour une puissance installée à 9.450 KW; pour Mukungwa II, ces caractéristiques sont respectivement de 1.513.430.000 FRW et 3.770 KW. Le Japon a été contacté pour financer l'exécution de Mukungwa II.

- Soutien à la balance des paiements.

En octobre, le Ministre des Finances et de l'Economie a adressé à la BAD une requête portant sur un montant de 20 millions UCF pour soutenir la balance des paiements de notre pays. La réaction de la BAD est attendue.

d) Projets dans le pipe-line.

Il est inscrit dans le pipe-line les projets Education II (enveloppe programmée : 10 millions UCF); Réhabilitation du secteur théicole (enveloppe programmée : 5 millions UCF et 5 millions UCB); Electrification rurale; Plan Directeur de la Tourbe; Projet Gaz-méthane; Assainissement de la ville de Kigali; Complexe agro-industriel de la ramie; Programme riz; Route de desserte de la Cimenterie de Mashyuza (Ntendezi-Mashyuza) et IIème Ligne de crédit à la Banque Rwandaise de Développement.

5. SHELTER AFRIQUE.

La Société pour l'Habitat et le Logement Territorial en Afrique (Shelter Afrique) a tenu à Kigali fin mai-début juin, 3 réunions, à savoir le Conseil d'Administration de la Société, le Symposium Panafricain sur

... / ...

sur l'Habitat et la VIème Assemblée Générale de Shelter Afrique. Ces réunions ont permis d'évaluer les actions à entreprendre en rapport avec les difficultés rencontrées par cette jeune société et de formuler les recommandations de nature à rendre plus opérationnelle cette importante source de financement pour l'Habitat en Afrique.

Les problèmes posés actuellement à Shelter Afrique sont :

- a) tous les pays africains n'ont pas encore adhéré à cette Société;
- b) certains pays qui ont adhéré ne s'acquittent pas régulièrement de leurs obligations;
- c) le capital-actions de la Société ne lui permet pas de faire face à ses engagements financiers.

En octobre, le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie, en mission de consultation avec les autorités de la BAD (le plus grand actionnaire de Shelter Afrique) a exposé tous ces problèmes à la BAD qui, dans un premier temps, a mis à la disposition de la Société une ligne de crédit de 15 millions UCF sur ses ressources concessionnaires.

6. Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA).

Une délégation rwandaise a négocié avec la BADEA du 16 au 17 août à Khartoum l'Accord de prêt relatif au projet en titre. Le montant négocié est de 7,25 millions \$US et sera remboursé avec un intérêt de 4%, un délai de grâce de 5 ans; le délai de remboursement étant de 15 ans. La signature de l'Accord de prêt est intervenue le 15 novembre à Khartoum.

Figurent dans le pipe-line les projets suivants :

- Route Gitarama-Kibuye;
- Adduction d'eau de Kigali, horizon 2000;
- Projet d'aménagement intégré Bugesera-Cyohoha;
- Construction des centrales hydro-électriques de Rukarara et Mukungwa II;
- Projet d'assainissement de la ville de Kigali;
- Construction d'entrepôts rwandais à Mombasa;
- Ligne de crédit à la BRD;
- Aménagement de la vallée de la Nyabarongo;
- Aménagement des villes de Butare et Gisenyi.

... / ...

7. Fonds Spécial de l'OPEP.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite au Siège du Fonds Spécial de l'OPEP à Vienne le 22 mai, visite au cours de laquelle il a exprimé au Directeur Général de ce Fonds la gratitude du Gouvernement Rwandais eu égard aux réalisations de ce Fonds au Rwanda. A l'issue de cette mission, le Ministre s'est félicité de la disponibilité de ce Fonds à poursuivre la coopération avec notre pays en cofinçant notamment les projets d'aménagement agricole de la région du Mutara et de construction de la route Gitarama-Kibuye.

Il convient de signaler que le Fonds Spécial de l'OPEP contribuera à concurrence de 3,5 millions de \$ US à la réalisation du projet routier Gitarama-Mukamira.

8. Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

Le FIDA a retenu le projet d'intensification agricole dans la région de Gikongoro dans le cadre de sa coopération future avec le Rwanda. Les travaux d'exécution débuteront en janvier 1989.

9. Organisations du système des Nations Unies et Autres Organisations Internationales.

- Programme des Nations Unies pour le Développement et les Agences connexes.

Le Chiffre Indicatif de Programmation (CIP) du Rwanda pour la période 1987-1991 a été arrêté par le PNUD à 30.852.000 \$ US.

En ce qui concerne l'assistance du PNUD à l'organisation des Tables Rondes des Aides Extérieures, il y a lieu de relever que depuis 1982, le Conseil d'Administration du PNUD a mis sur pied un nouveau mécanisme qui présente les caractéristiques suivantes :

- La première réunion se tiendra à Genève sous l'égide du PNUD et regroupera 8 à 10 bailleurs de fonds.
- Cette réunion sera suivie d'une autre qui se tiendra dans la Capitale de l'Etat-demandeur et sera destinée à présenter cette fois à tous les bailleurs de fonds les conclusions et résultats des discussions tenues à Genève.

Le Gouvernement Rwandais n'a pas émis son avis d'adhérer à ce nouveau mécanisme étant donné que le IVème Plan est en cours d'élaboration. Par ailleurs, le Gouvernement Rwandais souhaite apporter à ce mécanisme les aménagements suivants :

- La Table Ronde se tiendra à Kigali.
- Elle s'adressera à tous nos Bailleurs de fonds.

.. / ..

- Son pilotage incombera au Gouvernement.
- La Table Ronde aura comme objectif d'informer et non de susciter les décisions de financement.
- Le IVème Plan sera le document de travail.

S'agissant de l'OPYRWA, la situation s'est améliorée par rapport à l'exercice 1986. En effet, le prix de l'extrait brut qui était antérieurement à 27 \$ US/Kg est passé à 41,5 \$US/Kg au mois de mai et à 47 \$US/Kg en octobre. Rappelons qu'à un certain moment en 1986, on envisageait la liquidation de cet Office mais que le Conseil du Gouvernement a préféré donner un sursis d'une année. La liquidation de l'OPYRWA n'aura pas lieu si la tendance actuelle des prix se confirme.

Le 2 juin, le Ministre des Finances et de l'Economie a signé avec le Représentant Résident du PNUD en qualité de mandataire du Centre du Commerce International CNUCED/GATT, un document de projet de "Coopération Technique en matière de promotion des exportations". Le financement de ce projet sera assuré par la Suisse pour un montant de 1.630.000 \$US répartis sur 5ans, l'Agence d'exécution étant le CCI/CNUCED/GATT.

Le Conseil d'Administration du PNUD/FNUAP, lors de sa 34ème session tenue à New York du 25 mai au 1er juin, a décidé de porter de 3 millions \$US à 5 millions \$US l'enveloppe destinée à notre pays dans le cadre des activités de l'ONAPO au cours de la période 1987-1991.

Le FENU cofinance actuellement la réalisation de 3 projets, à savoir, la construction de digues et routes (3.306.240 \$US), le renforcement des structures de développement du petit élevage (783.000 \$US) et la construction de magasins pour le stockage de semences en Préfecture de Gikongoro (566.000 \$US). Madame Mary RACELIS, Directrice Régionale de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et Australe, a visité le Rwanda, visite à l'occasion de laquelle le programme de coopération de l'UNICEF avec le Rwanda pour la période 1988-1992 a été préparé. L'UNICEF a prévu pour notre pays un fonds de 25.000.000 \$US pour la période 1988-1992.

Quant à l'OMS, le non versement des contributions par certains Etats membres, l'a amenée à réduire le montant du Chiffre de Planification pour le Rwanda pour la période 1988/89 de 1.839.000 \$US à 1.660.000 \$US. Il est à signaler que l'OMS et le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales ont organisé à Kigali les 27 et 28 juillet de cette année, une réunion de revue des réactions des bailleurs de fonds sur le programme national de lutte contre le SIDA. Le coût du projet sur 5 ans,

.../...

totalise 9.324.000 \$US. Au cours de cette réunion, les pays amis et organismes internationaux ont accordé toute l'enveloppe constituant la tranche d'urgence de 2.922.000 \$ US.

Enfin, au cours de l'année 1987, le Rwanda a continué à suivre de près les activités d'autres organisations dont il est membre et auxquelles il verse des contributions. Aussi, convient-il de signaler sa participation aux principales réunions et conférences de la CEA, de la CNUCED, de la FAO, de l'OIT, de l'ONUDI, de l'OMS, de l'UNESCO, du PNUE, de l'OMM, de l'OMT...

- Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)

La VIIème session de la CNUCED s'est tenue à Genève du 9 juillet au 3 août et avait été préparée par la réunion tenue du 20 au 25 avril à la Havane. A l'ordre du jour de cette session figurait un seul point, à savoir "la revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international dans un environnement plus prévisible et plus favorable, par le biais de la coopération multilatérale: évaluation des tendances économiques pertinentes et des changements structurels globaux et élaboration appropriée de politiques et de mesures, en ce qui concerne des questions fondamentales dans les domaines interdépendants suivants:

- a) Ressources pour le développement, y compris les ressources financières et questions monétaires connexes;
- b) Produits de base;
- c) Commerce international;
- d) Problèmes des PMA, eu égard au nouveau programme substantiel d'action (NSPA) pour les années 80 en faveur des PMA".

Les négociations sur ce point et ces sous points ont abouti à un consensus consigné dans un document intitulé "Acte final", document dans lequel chacun des deux camps (pays en voie de développement et pays développés) reconnaît sa responsabilité dans la crise actuelle.

Ainsi, dans le cadre de la dette extérieure et des ressources pour le développement, les parties ont été d'accord que la solution à la crise de l'endettement ne pourra être obtenue que grâce à une politique fondée sur le développement dans le cadre d'une stratégie intégrée, concertée et orientée vers la croissance, en tenant compte des particularités de chaque pays et en s'inspirant d'un dialogue suivi d'un partage de responsabilités.

Les résultats n'ont pas été spectaculaires en ce qui concerne les produits de base. L'on note cependant que la signature par l'URSS de l'Accord

.../...

sur le Fonds commun des produits de base et certains autres pays pourrait accélérer la mise en vigueur de celui-ci.

Quant au commerce international, l'Acte final de la Conférence souligne la complémentarité de la CNUCED et du GATT dans leurs efforts visant à promouvoir le commerce mondial, combattre le protectionnisme et renforcer le système commercial international.

Au sujet des pays les moins avancés, la conférence a réaffirmé que les PMA restent responsables au premier chef de leur développement général. Parallèlement, les pays développés ont été priés d'atteindre l'objectif convenu à Paris, de 0,15% du PNB pour l'Aide Publique au Développement (APD) ou du doublement de leur Aide Publique au Développement au cours de la période 1976-1981.

- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

La FAO a célébré le 16 octobre la Journée Mondiale de l'Alimentation. Les cérémonies marquant cette Journée se sont déroulées en Commune Kivuye, Préfecture de Byumba en présence de Son Excellence le Président de la République.

Du 3 au 26 novembre, Rome a abrité les travaux de la 29^{ème} session du Conseil de la FAO et ceux de la 24^{ème} session de la Conférence de la FAO.

Les travaux de ces deux sessions étaient centrés sur la nomination du Directeur Général de la FAO, la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture et le budget 1988/89.

En ce qui concerne l'élection du nouveau Directeur Général, la Conférence a reconduit pour un mandat de 6 ans le Directeur Général sortant, M. Edouard SAOUMA.

Concernant la situation de l'agriculture et de l'alimentation dans le monde, la conférence s'est déclarée satisfaite d'une façon générale malgré quelques importants déficits enregistrés dans les pays sous-développés et spécialement en Afrique. Ces déficits sont principalement imputables à la sécheresse et à l'invasion des criquets migrateurs.

Au cours de ces réunions, une proposition de certains pays nantis a bloqué l'établissement des budgets et programmes, à savoir que le pays qui donne sa cotisation détermine lui même le bénéficiaire de cette contribution.

.../...

- Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

La IIème session ordinaire de la Conférence Générale de l'ONUDI s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 9 au 13 novembre. Elle a été précédée d'une réunion extraordinaire des Ministres africains de l'Industrie tenue à Addis-Abeba du 16 au 19 octobre et durant laquelle les participants ont adopté un document intitulé "Mémoire sur le développement industriel auto-entretenu en Afrique", document dont l'examen a fait partie de l'ordre du jour de la Conférence de Bangkok.

A l'issue de la IIème session ordinaire de la Conférence, les participants ont adopté une position commune, en l'occurrence demander à la communauté internationale d'aider l'Afrique à surmonter diverses contraintes qui freinent son industrialisation. C'est dans cet esprit qu'une seconde Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (1990-1995) a été recommandée.

- Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)

La 24ème session de la Conférence Générale de l'UNESCO s'est réunie à Paris du 20 octobre au 21 novembre. Cette session était importante à deux points de vue. D'une part, sur le plan du Programme général d'activité, elle a arrêté le programme de l'UNESCO pour le biennium 1988/89 qui constitue la dernière tranche de l'actuel plan à moyen terme de six ans (1984-1989) et a examiné le rapport du Directeur Général sur la préparation du prochain plan à moyen terme (1990-1995). D'autre part, c'est au cours de cette conférence que fut élu le nouveau Directeur Général en la personne de Monsieur Federico Mayor SARAGOZA, de nationalité espagnole en remplacement du sénégalais Amadou Mahtar M'BOW qui venait d'achever deux mandats à la tête de cette Organisation.

- Organisation Internationale du café.

Il y a lieu de souligner que le Conseil International du Café qui s'est tenu à Londres du 21 septembre au 4 octobre a pu rétablir le système des quotas qui avait été suspendu depuis novembre 1986. Notre pays a pu conserver sa part de marché qui est de 470.000 sacs, soit l'équivalent de 28.000 tonnes. La satisfaction est de mise mais ce quota est nettement inférieur à notre capacité de production actuelle qui se situe autour de 40.000 tonnes par an. Il faudra donc recourir au marché des pays non membres de l'OIC pour écouler l'excédent. Il faut cependant observer que les prix offerts par les pays non membres de l'OIC sont moins élevés.

Par ailleurs, dans le nouvel Accord à négocier à partir de l'année 1988, notre pays devra justifier d'une production plus importante pour conserver le quota actuel. Cela nécessitera une action diplomatique énergique auprès des principaux pays consommateurs (USA, RFA, France, Belgique) et auprès des principaux pays producteurs comme le Brésil et la Côte d'Ivoire.

.../...

III. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Le problème de manque de cadres spécialisés continue à obliger notre pays à recourir à l'assistance technique étrangère tant de source bilatérale que multilatérale. Les secteurs de l'enseignement, de l'agriculture, de la santé et des infrastructures restent jusqu'aujourd'hui les principaux utilisateurs de l'assistance technique étrangère.

Fort heureusement, on assiste depuis 1985 à une régression progressive des effectifs des grands pourvoyeurs d'assistants techniques. C'est le cas en ce qui concerne la Chine, la Belgique, la Suisse, le Canada et les Organisations de la famille des Nations Unies.

Il faut relever cependant que certains pays comme le Canada et la Belgique réduisent progressivement l'aide technique bilatérale directe jugée onéreuse en favorisant la coopération technique par le biais de leurs institutions spécialisées. C'est ainsi que le Canada vient de détacher au Rwanda une équipe d'experts provenant de 3 différentes universités canadiennes pour l'UNR en vertu du Protocole d'Accord conclu en matière de coopération institutionnelle. La Belgique quant à elle, a entrepris la réduction de son aide en personnel enseignant CTB au niveau de l'Enseignement Secondaire et Supérieur en encourageant la poursuite de sa coopération dans l'enseignement par le truchement de la VVOB (avec ses 22 unités en service actuellement) et de l'APEFE dont la Convention vient d'être ratifiée par le CND.

Quant à la République Fédérale d'Allemagne, ses effectifs sont en augmentation apparente depuis 1985. Cette situation résulte de la présence d'un certain nombre d'experts venus comme appui aux différents programmes/projets de développement initiés dans le cadre des relations privilégiées de coopération-jumelage entretenues avec les Lands de Rhénanie-Palatinat et de Bade-de Wurtemberg. Il reste cependant que ce pays, tout comme la France a décidé de maintenir à son niveau le quota des agents de l'assistance technique et s'est engagé depuis cette année dans la politique de stabilisation des effectifs mis à la disposition du Gouvernement rwandais. En effet, les Gouvernements de ces deux pays ont clairement indiqué qu'ils entendaient faire passer progressivement sous la pleine responsabilité du Gouvernement rwandais la plupart des projets bénéficiant de leur aide en personnel. Il s'en suit que d'ores et déjà le Gouvernement rwandais devrait déployer un effort particulier pour préparer les éléments rwandais devant prendre la relève des experts étrangers au fur et à mesure de leur départ définitif.

.../...

A côté de l'assistance technique de source bilatérale et multilatérale, le Rwanda a bénéficié cette année des services de 165 volontaires envoyés par des ONG qui ont signé des Accords de Coopération avec la République Rwandaise. Parmi les ONG récemment introduites au Rwanda, il sied de signaler l'ouverture cette année à Kigali d'un Bureau du Représentant Résident du Service des Volontaires Japonais (JICA-JOCV) et la mise en place d'un contingent de 6 volontaires japonais conformément aux besoins déjà exprimés par la partie rwandaise en 1985 et en vertu de l'Entente conclue par échange de lettres intervenu le 1er juin 1985.

S'agissant de cette dernière forme de coopération, force est de remarquer que le milieu rural reste la zone de prédilection pour les actions de beaucoup d'ONG. Cette situation résulte du fait que beaucoup d'ONG ne disposent pas de fonds propres suffisants pour financer des projets de grande envergure. Aussi, certaines d'entre elles préfèrent-elles initier de petits projets concernant directement la promotion du bien-être de la population rurale. Par ailleurs, il y a lieu de noter avec satisfaction que plusieurs programmes de développement initiés conjointement par les ONG et leurs partenaires rwandais ont pu réussir grâce à l'esprit de concertation instauré et renforcé chaque année entre les organismes d'exécution, les bailleurs de fonds et les partenaires rwandais.

Durant les rencontres de concertation organisées au cours de cette année par certaines ONG et auxquelles le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a été régulièrement associé, celui-ci n'a pas manqué d'inviter ces organisations à doter les volontaires et les projets de leur affectation de moyens matériels et financiers suffisants, cela en vue de garantir les chances de réussite des programmes en exécution et leur survie après le départ de l'assistance extérieure.

Enfin, il y a lieu d'observer qu'à côté de l'assistance technique étrangère intervenant sur la base des Accords de Coopération passés séparément avec nos différents partenaires, plus de 173 ressortissants zairois ont été employés durant l'année scolaire 1986-1987 dans le secteur de l'enseignement sur contrats individuels locaux.

Il y a lieu de rappeler que la meilleure assistance technique est celle qui concourt à sa propre disparition. Ainsi donc, les services utilisateurs de coopérants devraient prendre les dispositions requises pour que ces coopérants transfèrent leur savoir et leur savoir-faire aux techniciens qui travaillent avec eux. De son côté, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération insiste sur ce volet

"formation des cadres rwandais" au cours des négociations tant bilatérales que multilatérales portant sur des projets nécessitant le recours à une expertise étrangère. Ce recours ne devrait être autorisé que dans la mesure où les cadres rwandais ne répondent pas correctement aux postes de travail créés.

Ces derniers temps, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération enregistre des demandes de plus en plus nombreuses de renouvellement de terme des coopérants ou de mise à disposition de nouveaux coopérants et volontaires. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, avant d'entreprendre les démarches requises, insiste auprès des services concernés pour qu'ils justifient ce recours aux étrangers. Ils doivent donc obligatoirement démontrer que les cadres rwandais disponibles ne peuvent pas répondre valablement à leurs attentes. De toutes les façons, une gestion rationnelle des ressources humaines nationales s'impose.

Il ressort des principaux éléments relevés dans les lignes qui précèdent que, au terme de l'exercice 1986, le bilan global des relations de coopération que la République Rwandaise entretient avec ses divers partenaires est largement positif. Cela est dû au crédit dont notre pays jouit au sein de la communauté internationale grâce à la justesse de ses options et objectifs fondamentaux en matière de politique intérieure comme dans le cadre de sa diplomatie.

Comme le Chef de l'Etat l'a souligné dans Son discours à l'occasion du 1er juillet 1987: "L'enjeu de la coopération au Rwanda tel que nous aimerions le voir c'est de nous assurer que grâce à nos propres efforts, épaulés par ceux de la coopération internationale nous puissions résoudre chez nous ce qu'il faut résoudre pour ne pas hypothéquer la paix dans le monde, pour ne pas créer de nouvelles difficultés".

Dans cet esprit, les principaux axes de la diplomatie rwandaise, perçue et conçue comme l'un des principaux instruments devant servir à promouvoir le développement du pays, sont constitués par l'attachement à une saine et dynamique politique de bon voisinage et la volonté de renforcer toujours davantage notre coopération avec les pays, proches ou lointains, les groupements régionaux ainsi qu'avec les institutions et organisations internationales disposés à promouvoir une solidarité agissante et une complémentarité effective entre les peuples.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le bilan établi pour la coopération entre le Rwanda et ses divers partenaires au terme de l'exercice 1986.

Dans le cadre du bon voisinage, auquel le Rwanda entend conférer des dimensions concrètes allant au-delà du climat politique qui découle de la volonté de maintenir et de renforcer la sécurité, ce bilan est notamment marqué par les réunions tenues au niveau des commissions mixtes avec deux pays (le Burundi et l'Uganda) ainsi que par la visite de notre Chef d'Etat en Tanzanie. Ces rencontres ont permis d'établir l'état de santé de nos relations de coopération avec chacun de ces 3 partenaires sur le plan bilatéral, pour définir en conséquence les actions à mener pour renforcer les programmes en cours, tout en explorant, le cas échéant, de nouvelles voies de coopération. Un accent particulier a été mis sur l'équilibre et la promotion des échanges commerciaux et culturels.

Sur le plan de la coopération avec les pays voisins, comme du reste avec d'autres pays africains, les handicaps à surmonter découlent essentiellement des limites et contraintes inhérentes à l'insuffisance des moyens financiers et économiques dont les effets sont exacerbés par l'impact négatif de la crise économique internationale. Face aux limites qui apparaissent au niveau de la coopération horizontale entre pays en développement en général et plus particulièrement entre pays africains, certains espoirs résident dans la coopération à promouvoir et à renforcer dans le cadre des ensembles sous-régionaux, tels que la CEPGL, l'OBK, la ZEP et la CEEAC.

Il y a lieu de remarquer qu'en ce qui concerne les pays arabes du Golfe on enregistre une légère tendance à la baisse dans les montants réservés à la coopération, car ces pays se trouvent frappés de plein fouet par la chute des prix du pétrole (leur principale source de revenus) et l'érosion de la monnaie américaine utilisée dans leurs transactions.

S'agissant des pays occidentaux avec lesquels le Rwanda a établi de solides relations de coopération, relations qu'il s'attache à renforcer toujours davantage au fil des ans, il y a lieu de souligner l'importance des programmes relevant notamment de la coopération avec la République Fédérale d'Allemagne, la Suisse, la France, le Canada, le Japon, la Belgique, les Etats-Unis et les Pays-Bas. En ce qui concerne la coopération avec la Belgique, force est de souligner que, pour l'exercice 1987, seule l'assistance technique a fait l'objet d'une attention constante de la part de notre partenaire, tandis que, à mi-parcours de la programmation quinquennale fixée en 1984 et couvrant la période 1984-1989, la mise en oeuvre d'actions concrètes dans le cadre des divers projets figurant dans le nouveau programme se fait attendre bien qu'une lente évolution de ces dossiers ait été enregistrée ces derniers temps, il est à espérer que les travaux de la Commission Mixte

.../...

d'évaluation du programme à mi-parcours devant avoir lieu au cours du 1er trimestre 1988 contribueront à assurer une évolution positive à cet égard. Notre coopération avec la République Fédérale d'Allemagne et la Suisse mérite une mention spécifique, pour souligner que dans le cadre bilatéral, ces deux partenaires ont, au cours des réunions de la Commission Mixte tenues cette année, augmenté très sensiblement leur niveau de contribution au développement du Rwanda. En effet, ces pays ont respectivement augmenté leur enveloppe d'environ 25% et 12,5 %.

Avec nos partenaires de l'Europe de l'Est, les efforts déployés en vue de diversifier nos relations de coopération continuent à se heurter aux contraintes inhérentes aux structures et conditions économiques respectives difficiles à orienter vers les mêmes objectifs de part et d'autre. Ainsi, la coopération avec ces pays se limite simplement au secteur de la formation des cadres.

Pour ce qui est de la coopération multilatérale, la satisfaction est de mise en ce qui concerne la coopération avec la Banque Mondiale (filiale IDA), avec la Banque Africaine de Développement et avec la BADEA. En effet, ces institutions ont largement contribué à la réalisation d'importants projets tant du secteur agricole que des infrastructures. Il y a cependant à déplorer que ces crédits sont porteurs d'intérêts qui commencent à courir le jour de la signature de l'accord de prêt.

Quant à la CEE, la mise en oeuvre opérationnelle du VIème FED est presque terminée et un montant de 51 millions d'ECUS sera bientôt disponible pour financer la réalisation du 1er PASA, les reliquats sur le Vème FED étant presque entièrement consommés.

En ce qui concerne les interventions du PNUD dans notre processus de développement, la nouvelle programmation indicative telle qu'adoptée pour la période 1987-1991 (30.852.000 dollars) marque une évolution sensible car le financement adopté pour le programme qui s'achève avait été fixé à 21 millions de dollars. Il reste à la partie rwandaise de poursuivre les négociations en ce qui concerne le nouveau système d'organisation des tables rondes.

X

X

X

S'agissant des aspects administratif et financier, il y a lieu de noter que le département compte actuellement 207 agents dont 133 oeuvrant à la centrale et 74 dans nos missions diplomatiques et consulaires. Le département continue à affiner la description de poste de travail au regard de son organisme aux fins d'affecter chaque agent à la place qui convient mieux à ses compétences.

En matière de gestion financière, le département a comme par le passé, appliqué des règles strictes de rigueur. Ainsi, aucun poste budgétaire n'a souffert de tentative de dépassement, malgré que le budget alloué initialement au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à savoir 1.139.521.800 FRW a été amputé de 85.221.000 FRW suite à la baisse scandaleuse du dollar et des cours de vente du café. Néanmoins, il faut noter que l'exercice 1987 laisse des impayés de l'ordre de 37.000.000 FRW sur le poste de contribution aux organisations internationales dont le Rwanda est membre. Ceci est dû au fait que c'est ce poste qui a souffert le plus de la réduction budgétaire puisqu'il a été amputé de 60.000.000 FRW.

Enfin, signalons que malgré la situation économique difficile du pays, il sied de noter avec satisfaction l'acquisition en juin 1987 et pour un montant de 182.223.661 FRW d'un immeuble à Paris qui abrite la Chancellerie. Cet achat a été motivé par le fait que les frais de loyer pour les bureaux risquaient de devenir exorbitants et donc moins économique que l'acquisition d'un immeuble.

X

X

X

Au terme de ce bilan des activités du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour l'exercice 1987, notre satisfaction est de mise. En effet, malgré l'environnement économique défavorable et les profondes restrictions budgétaires qu'il a provoquées tant dans notre pays que chez nos partenaires, nous constatons que les résultats atteints sont largement positifs. La présente synthèse ne dégage que les éléments essentiels à retenir, de plus larges développements étant présentés dans 3 volumes consacrés respectivement aux questions administratives, aux questions politiques et à la coopération économique, financière et technique.

Au seuil de l'exercice 1988, exercice qui connaîtra, à mi-parcours, la tenue du VIème congrès ordinaire du MRND et culminera avec les élections présidentielles et législatives, la détermination sans faille du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de faire preuve d'un dynamisme croissant dans la réalisation des objectifs assignés à la diplomatie rwandaise sera maintenue. Les services de la centrale et de nos missions diplomatiques et consulaires s'attacheront constamment à consolider et renforcer les acquis de nos vingt cinq ans d'indépendance et à initier des actions nouvelles qui vont concourir à la réalisation du IVème plan quinquennal de développement centré sur l'autosuffisance alimentaire.

Sur le plan administratif et financier, suivant les instructions du Chef de l'Etat, la rigueur et la concertation régulière constitueront comme à l'accoutumée la ligne de conduite dans les activités journalières du Ministère. Le pays traversant une situation économique difficile qui appelle un budget d'austérité, la rigueur constituera, tant pour la centrale que pour les services extérieurs, une référence constante dans la gestion transparente des moyens matériels, logistiques et financiers du département aux fins d'atteindre les objectifs assignés à la diplomatie rwandaise. Dans le processus de prise de décision, la concertation sera maintenue. Comme d'habitude, elle se fera au niveau des réunions de cellule, des réunions régulières de coordination des services au niveau de chaque responsable aux fins de sensibiliser les agents non seulement à l'exécution des tâches qui leur sont dévolues mais également susciter chez eux plus d'initiatives et de sens de responsabilité. Cette concertation devra constituer également la méthode de travail journalière de chaque Ambassade dans la réalisation des objectifs lui assignés tels que décrits dans le vade mecum du chef de missions diplomatiques et consulaires adopté en décembre 1985 par les Chefs de missions diplomatiques et consulaires rwandaises à l'issue de leur 6ème conférence.

.../...

Le Ministère continuera à affiner les descriptions des postes de travail au regard de la mission assignée au département aux fins d'assurer une gestion saine et rationnelle du personnel du Ministère. De plus, les dossiers de tous les agents seront comme d'habitude tenus à jour. Les efforts dans la collecte des informations fraîches et la documentation pour la centrale et les missions diplomatiques et consulaires rwandaises seront poursuivis.

La Direction du Protocole assurera comme à l'accoutumée l'accueil de nos hôtes et facilitera leur séjour. De plus, elle assurera les contacts entre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les autres services rwandais avec les missions diplomatiques et consulaires accréditées au Rwanda ainsi que les organisations internationales oeuvrant dans notre pays. Par ailleurs, une attention particulière sera réservée à la préparation des instruments juridiques de notre coopération et diligence sera faite pour hâter les procédures de leur ratification.

Enfin, une assistance et un suivi particuliers seront assurés à nos missions diplomatiques et consulaires dans la gestion parcimonieuse et transparente des fonds leur subdélégués afin de les aider à ajuster leurs besoins aux fonds disponibles au regard des restrictions budgétaires profondes que traverse le pays.

Aux fins de consolider le crédit de sympathie et de bon gestionnaire dont le Rwanda jouit dans la communauté internationale, nos missions diplomatiques et consulaires continueront d'entretenir de bons rapports avec les mass-media de leurs pays d'accréditation. De plus, elles animeront les Cellules du MRND là où elles ont été créées afin que celles-ci servent d'instruments de mieux faire connaître le Rwanda. De même, les Chefs de mission veilleront à la proposition d'ouverture des Consuls honoraires et de choix judicieux des candidats consuls animés de défendre les intérêts et l'image de marque du Rwanda. Enfin, ils continueront de créer et d'animer les associations d'amitié avec le Rwanda dont l'objectif principal est de faire connaître davantage notre pays et d'apprécier ses réalités. Toutes ces actions devraient tendre à donner au Rwanda une image correcte sur la scène internationale, à élargir constamment le cercle de ses amis et sympathisants, promouvoir une coopération fructueuse avec ses partenaires: pays, organismes de coopération multilatérale, ONG, entités administratives et autres institutions dans le cadre du jumelage-coopération...

Par ailleurs, le Rwanda continuera à se faire représenter dans les forums internationaux et ne ménagera aucun effort pour contribuer à la coopération régionale et participer à l'évolution des relations internationales. Aussi, tout en tenant compte des restrictions budgétaires actuelles, différentes missions seront organisées notamment des missions à caractère politique, de négociations et de participation aux Assemblées Générales et Sommets des Organisations sous-régionales, régionales et internationales dont le Rwanda est membre sans oublier la participation aux séminaires et symposia d'intérêt manifeste pour le développement de notre pays. Ces missions seront toujours organisées en référence à notre politique de bon voisinage et d'ouverture tous azimuts dans le cadre du non-alignement positif aux fins d'entretenir et de consolider les positions acquises sur le plan de l'amitié et de la coopération et d'ouvrir des horizons nouveaux.

Sur le plan de la coopération proprement dite, en référence aux instructions du Chef de l'Etat, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération s'attachera à assumer son rôle de mobiliser la coopération internationale en fonction de nos priorités de développement national, et à négocier "un produit fini, sélectionné et de qualité" sur la base des mémoranda bien conçus permettant d'aboutir à des programmes aussi harmonieux et aussi efficaces que possible. Aussi, l'exercice 1988 s'inscrira-t-il dans la continuité des actions de coopération en cours ou initiées au cours de l'exercice 1987 ainsi que dans la recherche de nouveaux partenaires et l'initiation de nouveaux programmes avec certains de nos partenaires traditionnels.

Ainsi, le Ministère s'attachera à faire aboutir les décisions des commissions mixtes et des visites de haut niveau qui ont eu lieu au cours de l'exercice 1987. Pour mémoire, il s'agit du Burundi, de l'Uganda, de la Tanzanie et du Kenya dans le cadre de la politique de bon voisinage; du Cameroun et de l'Algérie dans le cadre de la coopération interafricaine; de la Suisse, de la RFA, de l'Autriche, de la France dans le cadre de la coopération Nord-Sud. De plus, l'attention sera réservée également aux programmes adoptés dans les organisations sous-régionales à savoir l'OBK, la CEEAC, la ZEP et la CEPGL.

Dans les contacts et négociations avec les pays voisins en plus des questions relatives à la sécurité, à la coopération culturelle, aux transports et communications, une attention particulière sera réservée à la promotion des échanges commerciaux équilibrés. Avec les pays lointains, des

.../...

efforts seront faits pour élargir les marchés d'exportation de nos produits artisanaux, agricoles et d'élevage et industriels qui pourraient accrocher les consommateurs notamment européens et asiatiques.

Dans le cadre de la recherche de solutions pour réduire le danger d'un surendettement, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération s'attachera, en ce qui le concerne, à mettre en application les solutions relatives à la maîtrise de la capacité d'endettement que notre Chef d'Etat a proposées lors du 3ème Sommet extraordinaire de l'OUA consacré à la dette de l'Afrique à savoir "la suppression, dorénavant systématique, dans nos accords de financement entraînant un endettement, de tout ce qui peut être assumée localement, sans recourir à un endettement en devises (construction de bâtiments, utilisation de matériaux locaux, mise à contribution de ressources et services nationaux, etc...) de sorte que notre endettement futur ne portera essentiellement que sur des dépenses inévitables en devises ainsi que le recours à un endettement dans les seuls cas où toutes les autres possibilités de financement, autres que sur crédits, auront été épuisées ou introuvables".

A cet effet, comme d'habitude dans les négociations de crédits destinés à nos programmes de développement, référence sera toujours faite à nos potentialités d'endettement ainsi qu'à la capacité des programmes de générer rapidement des revenus notamment des devises. Ainsi, priorité sera accordée d'abord aux subventions, ensuite aux crédits octroyés à des conditions douces en privilégiant les crédits d'Etat à Etat et enfin des crédits de type IDA et FAD. Dans la mise en place des programmes et opérations de développement, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération veillera à ce que les partenaires de coopération fassent appel autant que possible à la main d'oeuvre et à l'expertise nationales.

De plus, en référence aux instructions du Chef de l'Etat qui demande que notre coopération internationale soit "le fait d'une concertation intense, transparente, cohérente et concise avec nos partenaires, engagés dans ce qui devrait être un jour considéré comme un contrat de solidarité", le Département poursuivra ses efforts d'orienter les actions de coopération dans le sens de la cogestion, de la coresponsabilité. Toutes les dispositions seront prises pour tenter d'amener nos partenaires tant bilatéraux que multilatéraux à tenir le plus possible compte désormais de ce principe dans les programmes et opérations convenus ou à convenir de commun accord. Suivant les orientations du Chef de l'Etat en la matière, le Ministère insistera notamment sur le partage équitable des responsabilités, la prise de décisions concertées, le dialogue permanent dans la recherche commune des solutions à des problèmes identifiés ensemble, la transparence des engagements...

.../...

Aux fins de concrétiser les objectifs ci-dessus, dans le cadre de notre politique de bon voisinage, des contacts politiques et des réunions en sous-commissions ou commissions mixtes seront organisés avec l'Uganda, la Tanzanie, ^{le Burundi} le Kenya et le Zaïre. Au-delà des voisins, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération s'attachera à renforcer les relations d'amitié et de coopération avec d'autres pays africains. Ainsi, des visites politiques et des commissions de coopération sont prévues avec la Zambie, le Congo, le Cameroun, le Mozambique, l'Egypte et la Tunisie.

Les relations d'amitié et de coopération avec nos voisins et d'autres pays africains seront par ailleurs renforcées par la participation active de notre pays à la dynamisation des organisations sous-régionales et continentales dont nous sommes membres, à savoir la CEPGL, l'OBK, la ZEP, la CEEAC et l'OUA. Le Rwanda participera aux réunions techniques et aux Somets de ces organisations et paiera à temps sa part des contributions financières nécessaires à la réalisation de leurs objectifs d'intégration régionale. Enfin, le Rwanda essaiera de profiter au maximum des crédits du groupe de la BAD et de la BADEA.

Dans le cadre de la coopération avec les pays de l'OCDE, des commissions mixtes de niveau technique ou ministériel sont prévues avec la Belgique, le Canada et la RFA. Des contacts et visites sont programmés avec d'autres pays de l'OCDE notamment avec le Japon et les USA. Par ailleurs, les relations de coopération avec la CEE, le groupe de La Banque Mondiale et autres organisations internationales se poursuivront.

L'exercice 1988 mettra en exergue la politique d'ouverture tous azimuts dans le cadre du non-alignement positif avec les pays d'Asie. En effet, nous devons nous ouvrir aux marchés des pays asiatiques et profiter des technologies appropriées et peu coûteuses que ces pays asiatiques ont mis au point.

Aussi, des visites sont envisagées en Inde, en Corée du Sud et dans certains pays de l'ASEAN ainsi que dans les pays du Golfe eu égard au rôle important que les fonds arabes de développement jouent dans la réalisation de nos programmes de développement. Enfin, la Commission Mixte rwando-chinoise aura lieu à Pékin au cours du 2ème trimestre 1988.

Bref, au cours de l'exercice 1988, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération poursuivra ses efforts pour entretenir et consolider le dynamisme de la diplomatie agissante rwandaise axée sur la coopération en référence aux options consacrées par le Manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement afin que notre pays renforce davantage ses assises et son capital de sympathie dont il jouit au sein de la communauté internationale, tout en poursuivant sa marche sur la voie du développement et du mieux-être du peuple rwandais.

Fr. NGARUKIYINTWALI
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

